

STRATÉGIE LOCALE  
DE GESTION  
DU RISQUE INONDATION  
DU TERRITOIRE À RISQUES  
IMPORTANTES D'INONDATION  
ANGERS - AUTHION - SAUMUR

PROGRAMME  
D' ACTIONS  
Secteur  
« vals de la Maine  
et du Louet »





# SOMMAIRE

<b>I. Cadre réglementaire</b>	<b>7</b>
<b>II. Synthèse du diagnostic de territoire</b>	<b>9</b>
<b>II.1 Présentation des caractéristiques du territoire</b>	<b>9</b>
II.1.1 Les Basses vallées Angevines	9
II.1.2 Vals de la Loire et du Louet	10
<b>II.2 Caractérisation de l'aléa</b>	<b>10</b>
II.2.1 Mécanismes des crues dans les Basses Vallées Angevines	10
II.2.2 Synthèse des inondations passées	12
II.2.3 Scénarios de crue	13
II.2.3.1 Scénario fréquent - période de retour entre 10 et 30 ans	13
II.2.3.2 Scénario moyen – Période de retour entre 100 et 300 ans	15
II.2.3.3 Scénario exceptionnel – Période de retour supérieure à 500 ans	16
<b>II.3 Les enjeux potentiels à l'échelle de la zone inondable et leur vulnérabilité</b>	<b>18</b>
II.3.1 Recensement des enjeux	18
II.3.2 Vulnérabilité des enjeux prioritaires	19
II.3.2.1 Population et logements	19
II.3.2.2 Activités économiques	25
II.3.2.3 Services utiles à la gestion de crise	28
<b>II.4 Etat des lieux des enjeux hors zones inondables impactés indirectement</b>	<b>29</b>
II.4.1 Logements	29
II.4.2 Activités économiques	30
II.4.3 ERP sensibles et services utiles à la gestion de crise	31
<b>II.5 Etat des lieux des dispositifs existant</b>	<b>31</b>
II.5.1 Études et programme d'actions globaux	31
II.5.1.1 L'étude 3P Maine	32
II.5.1.2 L'étude des phénomènes de crues sur les Basses Vallées Angevines (BVA)	32
II.5.1.3 L'étude de cohérence hydraulique du bassin de la Maine	33
II.5.2 Outil de prévisions des crues et des inondations	33
II.5.3 Outils d'information préventive	34
II.5.4 Dispositif de gestion de crise	35
II.5.4.1 Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (ORSEC) par le Préfet	35
II.5.4.2 Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	35
II.5.4.3 Focus sur l'évacuation des populations	37
II.5.5 Documents de planification et prise en compte du risque d'inondation	40
II.5.5.1 Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	40
II.5.5.2 Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)	41
II.5.5.3 Les documents d'urbanisme	42
II.5.6 La réduction de la vulnérabilité des enjeux	43
II.5.6.1 Réduction de la vulnérabilité de l'habitat	44
II.5.6.2 Réduction de la vulnérabilité des activités économiques	45
II.5.6.3 Mesures de réduction de la vulnérabilité de l'ICPE située à Cheffes	46
II.5.6.4 Organisation des collectivités locales : Plans de Continuité d'Activité	47
II.5.6.5 Réduction de la vulnérabilité des réseaux	47
II.5.7 Ouvrages de protection existants	49
II.5.7.1 Secteurs endigués	49
II.5.7.2 Maîtrise des écoulements en crue dans les Vals	50
<b>III. Cadre de la concertation</b>	<b>59</b>
<b>III.1 Initiation</b>	<b>59</b>

<b>III.2</b>	<b>Autour du diagnostic</b>	<b>59</b>
<b>III.3</b>	<b>Le Questionnaire</b>	<b>60</b>
<b>III.4</b>	<b>Les groupes de travail</b>	<b>61</b>
<b>IV.</b>	<b>Programmes d'actions</b>	<b>63</b>
<b>IV.1</b>	<b>Animation et coordination de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Maine Louet</b>	<b>64</b>
IV.1.1	Description de l'action	64
IV.1.2	Tableau de synthèse de l'action « Animation et coordination de la SLGRI Maine Louet »	64
IV.1.3	Coût de l'action « Animation et coordination de la SLGRI Maine Louet »	64
<b>IV.2</b>	<b>Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation stable</b>	<b>65</b>
IV.2.1	Description des actions du thème « Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation stable »	65
IV.2.2	Tableau de synthèse des actions « Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation stable »	68
IV.2.3	Coût du programme d'action « Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation stable »	69
<b>IV.3</b>	<b>Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire</b>	<b>69</b>
IV.3.1	Orientation 1 : Amélioration et Partage de la connaissance	69
IV.3.2	Orientation 2 : Réduction de la vulnérabilité	71
IV.3.3	Orientation 3 : Prise en compte de l'inondation dans les projets d'aménagements	71
IV.3.4	Orientation 4 : Harmoniser les documents	72
IV.3.5	Tableau de synthèse des actions « Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire »	73
IV.3.6	Coût du programme d'action « Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire »	74
<b>IV.4</b>	<b>Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité</b>	<b>74</b>
IV.4.1	Orientation 1 : Améliorer la connaissance	75
IV.4.2	Orientation 2 : Réduire la vulnérabilité et mettre en oeuvre des actions préventives	75
IV.4.3	Tableau de synthèse des actions « Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité »	77
IV.4.4	Coût du programme d'action « Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité »	78
<b>IV.5</b>	<b>Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation</b>	<b>78</b>
IV.5.1	Orientation 1 : maintenir la conscience du risque	78
IV.5.2	Orientation 2 : Améliorer la diffusion et la compréhension de l'information par des outils innovants	80
IV.5.3	Tableau de synthèse des actions « Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation »	82
IV.5.4	Coût du programme d'actions pour le thème « Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation »	83
<b>IV.6</b>	<b>Les chiffres clés du programme d'actions</b>	<b>83</b>
<b>IV.7</b>	<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>84</b>
<b>IV.8</b>	<b>Tableau de synthèse</b>	<b>85</b>

## Table des figures

<b>Figure 1 : Fondements réglementaires</b>	<b>8</b>
<b>Figure 2 : Relation entre le PGRI, les SLGRI et les documents liés.</b>	<b>8</b>
<b>Figure 3: localisation du sous-secteur Vals de Maine et du Louet (Source : EP Loire)</b>	<b>9</b>
<b>Figure 4 : le val de Saint-Jean-de-la-Croix (source DDT 49)</b>	<b>10</b>
<b>Figure 5: Illustration du phénomène de stockage et vidange dans les BVA (source : EP Loire)</b>	<b>11</b>
<b>Figure 6: Phénomène de stockage dans les BVA dû aux affluents de la Maine en crue (source : EP Loire)</b>	<b>12</b>
<b>Figure 7 : Phénomène de stockage dans les BVA dû à une Loire haute (source : EP Loire)</b>	<b>12</b>
<b>Figure 8 : Enveloppe d'inondation de la crue fréquente</b>	<b>14</b>
<b>Figure 9 : Enveloppe d'inondation de la crue moyenne</b>	<b>15</b>
<b>Figure 10: Enveloppe d'inondation de la crue exceptionnelle</b>	<b>17</b>
<b>Figure 11 : Possibilités de déplacement des personnes en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse d'écoulement (source : DDTM 83)</b>	<b>20</b>
<b>Figure 12: Localisation des coupures totales et temporaires ENEDIS en crue moyenne</b>	<b>23</b>
<b>Figure 13 : Territoire du SPC MLa (source DREAL Pays de la Loire)</b>	<b>33</b>
<b>Figure 14: Les SAGE concernés par le secteur des Vals de Maine et Louet</b>	<b>41</b>
<b>Figure 15 : Les principaux risques recensés au SCOT du Pays Loire Angers.</b>	<b>43</b>
<b>Figure 16: Ensemble de mesures de réduction de la vulnérabilité obligatoires pour les constructions neuves</b>	<b>44</b>
<b>Figure 17 : Ensemble de mesures de réduction de la vulnérabilité obligatoires des constructions existantes</b>	<b>44</b>
<b>Figure 18 : Résultats de la démarche de vulnérabilité des activités économiques (Source : EP Loire)</b>	<b>46</b>

## Liste des Annexes :

- Annexe 1 : Articulation avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- Annexe 2 : Compte rendu de la Conférence des acteurs du 9 avril 2013
- Annexe 3 : Compte rendu de la Conférence des acteurs du 16 juin 2014
- Annexe 4 : Compte rendu du Comité de pilotage du 24 septembre 2014
- Annexe 5 : Arrêté DREAL Centre définissant la carte du TRI du 18 décembre 2013
- Annexe 6 : Arrêté Préfectoral définissant la gouvernance du TRI du 26 août 2015
- Annexe 7 : Compte rendu de la réunion SLGRI du 31 mars 2016
- Annexe 8 : Compte rendu du Comité de pilotage SLGRI du 13 juin 2016
- Annexe 9 : Questionnaire enquête SLGRI
- Annexe 10 : Compte rendu du Comité de pilotage SLGRI du 13 décembre 2016
- Annexe 11 : Compte rendu de la Conférence des acteurs du 24 janvier 2017
- Annexe 12 : Fiches action de la SLGRI
- Annexe 13 : Arrêté préfectoral Région Centre sur la liste des SLGRI du 20 février 2015

## Liste des abréviations

**AITR** : Association des Inondés des Trois Rivières  
**AMF** : Association des Maires de France  
**ALM** : Angers Loire Métropole  
**BVA** : Basses Vallées Angevines  
**CA49** : Chambre d'Agriculture de Maine et Loire  
**CADVIL** : Comité d'Action et de Défense des Victimes des Inondations du Loir  
**CCI** : Chambre de Commerce de d'Industrie  
**CD 49** : Conseil Départemental de Maine et Loire  
**CEPRI** : Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation  
**CEREMA** : Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement la Mobilité et l'Aménagement  
**CLE** : Commission Locale de l'Eau  
**CMA** : Chambre des Métiers de l'Artisanat  
**CSTB** : Conseil Scientifique et Technique du Bâtiment  
**CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
**DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs  
**DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs  
**DOS** : Directeur des Opérations de Secours  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**DDT** : Direction Départementale des Territoires  
**DGSCGC** : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**EP Loire** : Etablissement Public Loire  
**EPRI** : Evaluation Préliminaire du Risque Inondation  
**ERP** : Etablissement Recevant du Public  
**FEDER** : Fonds Européen de Développement Economique Régional  
**FPRNM** : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs  
**GRDF** : Gaz Réseau Distribution France  
**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
**INSET** : Institut National des Etude Territoriales  
**NGF** : Nivellement Général Français  
**OPAH** : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat  
**ORSEC** : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile  
**PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

**PCA** : Plan de Continuité d'Activité  
**PCS** : Plan Communal de Sauvegarde  
**PFMS** : Plan Familiaux de Mise en Sûreté  
**PGRI** : Plan de Gestion du Risque Inondation  
**PLU (i)** : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)  
**PPI** : Plan Particulier d'Intervention  
**PPMS** : Plan Particulier de Mise en Sûreté  
**PPRI** : Plan de Prévention du Risque Inondation  
**RCSC** : Réserve Communale de Sécurité Civile  
**RD** : Route Départementale  
**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SCOT** : Schéma de Cohérence Territorial  
**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
**SIDPC** : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile  
**SLGRI** : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation  
**SPCMLa** : Service de Prévision des Crues Maine Loire aval  
**STEP** : Station d'Epuration  
**ZEC** : Zone d'Expansion des Crues  
**ZEP** : Zone d'Ecoulement Préférentiel  
**ZDE** : Zone de Dissipation d'Energie  
**ZI** : Zone Inondable

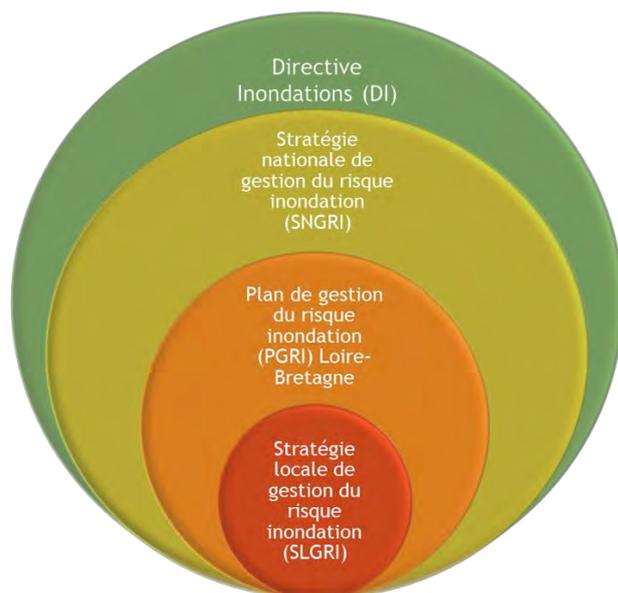
## I. Cadre réglementaire

La **directive inondations** est transcrite dans le droit français au travers l'article 221 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement(LENE), et le Décret n° 2011-277 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Sa mise en œuvre se déroule en 4 étapes :

- L'évaluation préliminaire des risques (EPRI) réalisée à l'échelle des grands districts hydrographiques français (dont le Bassin Loire Bretagne). Elle a permis de donner les enveloppes approchées des zones inondables en se basant notamment sur l'ensemble des crues historiques. Elle a été approuvée par le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne le 21 décembre 2011.
- La sélection des territoires à risque d'inondation important (TRI) : 122 à l'échelle nationale, 22 sur le bassin Loire Bretagne, 14 sur le Bassin de la Loire et de ses affluents dont le TRI « Angers Authion Saumur », le plus étendu. Ces 22 TRI ont été arrêtés par le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne le 26 novembre 2012.
- L'élaboration des cartes des zones inondables sur chaque TRI pour des scénarios de crue fréquente (période de retour 10 – 30 ans), crue moyenne (période de retour 100 ans) et crue exceptionnelle (période de retour supérieure à 500 ans). Il s'agit d'un approfondissement de la connaissance sur ces TRI. Cette cartographie a été arrêtée par le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne le 18 décembre 2013.
- La définition d'une politique d'intervention sur le bassin Loire Bretagne sous la forme d'un plan de gestion du risque inondation (PGRI) qui doit contenir les stratégies locales de gestion du risque inondation, objet du présent document. Le PGRI a été approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne le 23 novembre 2015.

### ► Les fondements réglementaires



#### Echelle européenne :

- Fixe le cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.
- Objectifs de résultats (réduire les conséquences négatives liées aux inondations)



#### Echelle nationale :

- Transposition de la DI dans la loi Grenelle II
- Introduction d'une SNGRI



#### Echelle hydrographique :

- Décline les objectifs de la SNGRI
- Dispositions spécifiques sur les territoires à risque d'inondation important (TRI)



#### Echelle locale :

- Outil de mise en œuvre de la DI
- Déclinaison du PGRI Loire-Bretagne à l'échelle du TRI Angers-Authion-Saumur



Figure 1 : Fondements réglementaires

Les relations entre le PGRI, les SLGRI et les autres documents administratifs sont compliqués à appréhender. Des liens de compatibilité et d'orientation existent. Le schéma ci-dessous tente de dresser une synthèse de ceux-ci.

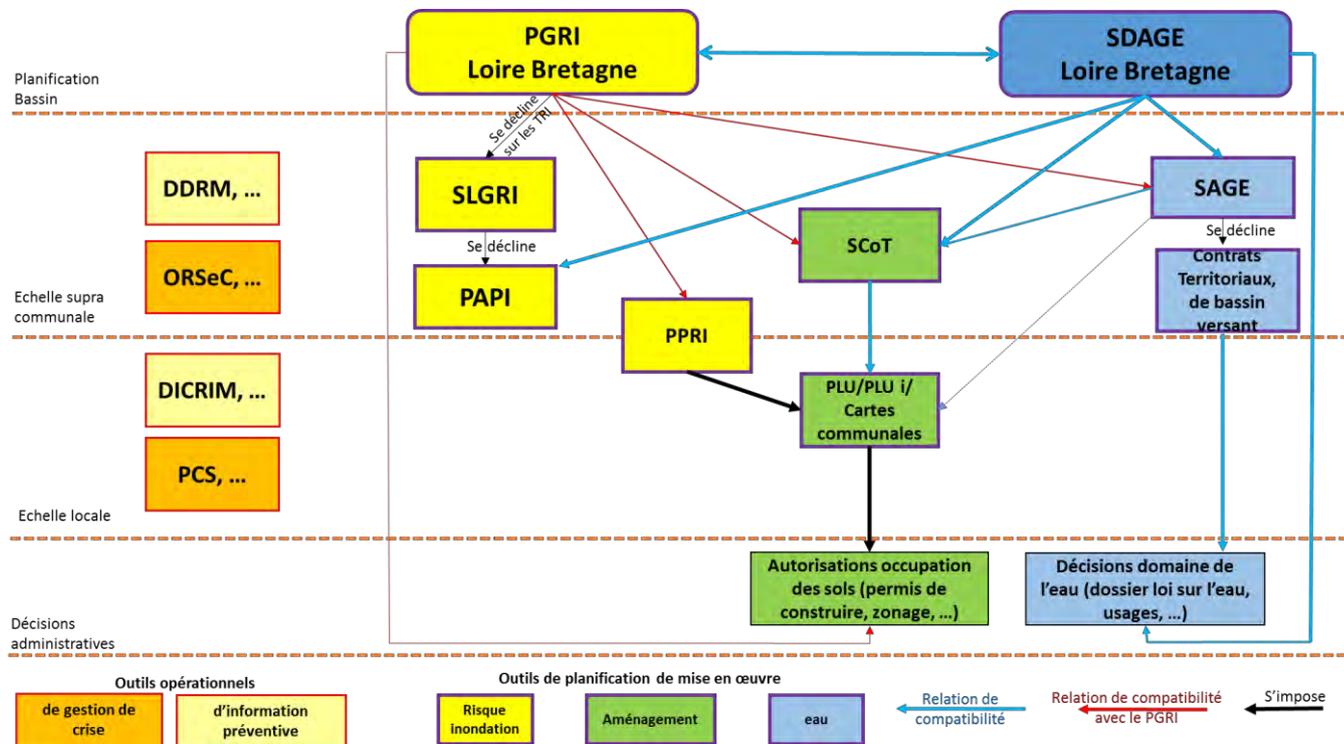


Figure 2 : Relation entre le PGRI, les SLGRI et les documents liés.

Enfin, la loi NOTRE a précisé la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette dernière comprend notamment la gestion des ouvrages de lutte contre les inondations et la confère aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

## II. Synthèse du diagnostic de territoire

La première partie du rapport reprend une synthèse du diagnostic complet faisant partie intégrante des documents de la Stratégie Locale de Gestion du Risque

### II.1 Présentation des caractéristiques du territoire

Les Vals de la Maine et du Louet, des Ponts-de-Cé à Cheffes, s'étendent sur les Basses Vallées Angevines au nord et dans le lit majeur de la Loire au sud. Ce territoire est principalement soumis à un risque inondation par débordements de cours d'eau de type plaine.

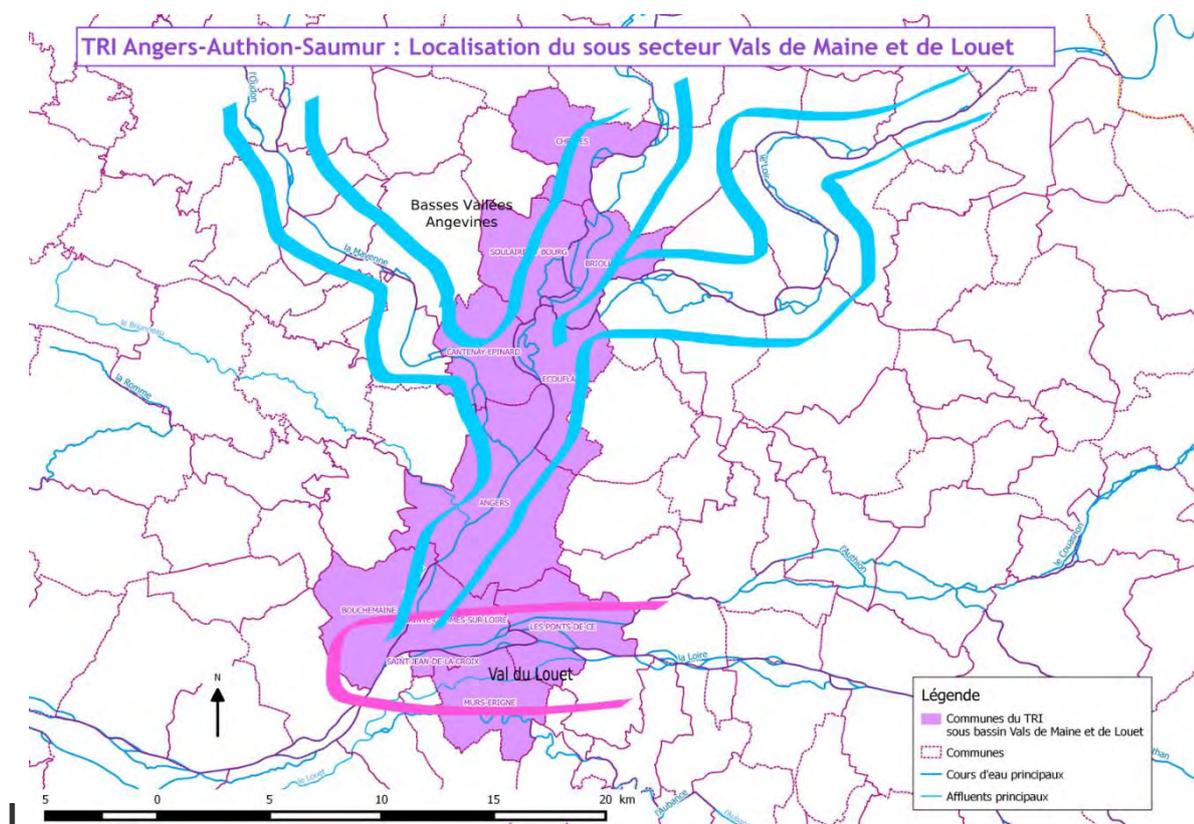


Figure 3: localisation du sous-secteur Vals de Maine et du Louet (Source : EP Loire)

#### II.1.1 Les Basses vallées Angevines

Les « Basses Vallées Angevines » (BVA) sont formées par la confluence de trois rivières, la Mayenne, la Sarthe et le Loir, qui forme la Maine à l'entrée d'Angers. Cette dernière rejoint la Loire au niveau de Bouchemaine. Les BVA constituent un large champ d'expansion des crues naturel, qui se situe au nord et au sud d'Angers. Cette zone, dont la topographie est relativement plate avec des altitudes très basses variant de 14 mNGF en aval à 19 mNGF en amont, se comporte comme une bassine qui peut stocker des volumes d'eau très importants (370 millions de m<sup>3</sup> pour la cote 21 mNGF et 426 millions de m<sup>3</sup> pour la cote 21,5mNGF dont la moitié dans la partie Sarthe aval).

## II.1.2 Vals de la Loire et du Louet

La vallée de la Loire, en aval des Ponts-de-Cé jusqu'à Montjean-sur-Loire, a pour caractéristique d'avoir un large territoire d'expansion des crues. Celui-ci est constitué du val du Louet, des Ponts-de-Cé jusqu'à Chalonnes-sur-Loire, et des îles de Béhuard et de Chalonnes sur Loire jusqu'à Montjean-sur-Loire.

Le Louet est un bras de la Loire qui, depuis la commune des Ponts-de-Cé jusqu'à Chalonnes-sur-Loire, inonde une vaste plaine qui forme une île de près de 3 500 ha dont la largeur moyenne est d'environ 1 km et atteint 2 km dans sa deuxième partie aval.

Le Val du Louet est régulièrement inondé par des crues relativement modestes de période de retour d'environ cinq ans, mais des inondations peuvent avoir lieu plusieurs années de suite, voire plusieurs fois par an. Les enjeux sont majoritairement constitués par des espaces agricoles qui sont cependant habités, soit dans des écarts comme le village de Louet, soit dans des villages comme Saint-Jean-de-La-Croix.



Figure 4 : le val de Saint-Jean-de-la-Croix (source DDT 49)

## II.2 Caractérisation de l'aléa

### II.2.1 Mécanismes des crues dans les Basses Vallées Angevines

En 2005 une étude de modélisation des phénomènes de crues dans les Basses Vallées Angevines a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Loire. Les objectifs de cette étude étaient :

- ❖ La compréhension du fonctionnement hydraulique en crue ;
- ❖ La création d'un outil de modélisation hydraulique ;
- ❖ Le test de différents scénarios d'aménagement pour réduire le risque inondation ;
- ❖ L'amélioration de la prévision des hauteurs d'eau en période de crue.

Les figures ci-dessous illustrent la forte influence de la Loire sur le territoire en amont d'Angers et le mécanisme de stockage des BVA

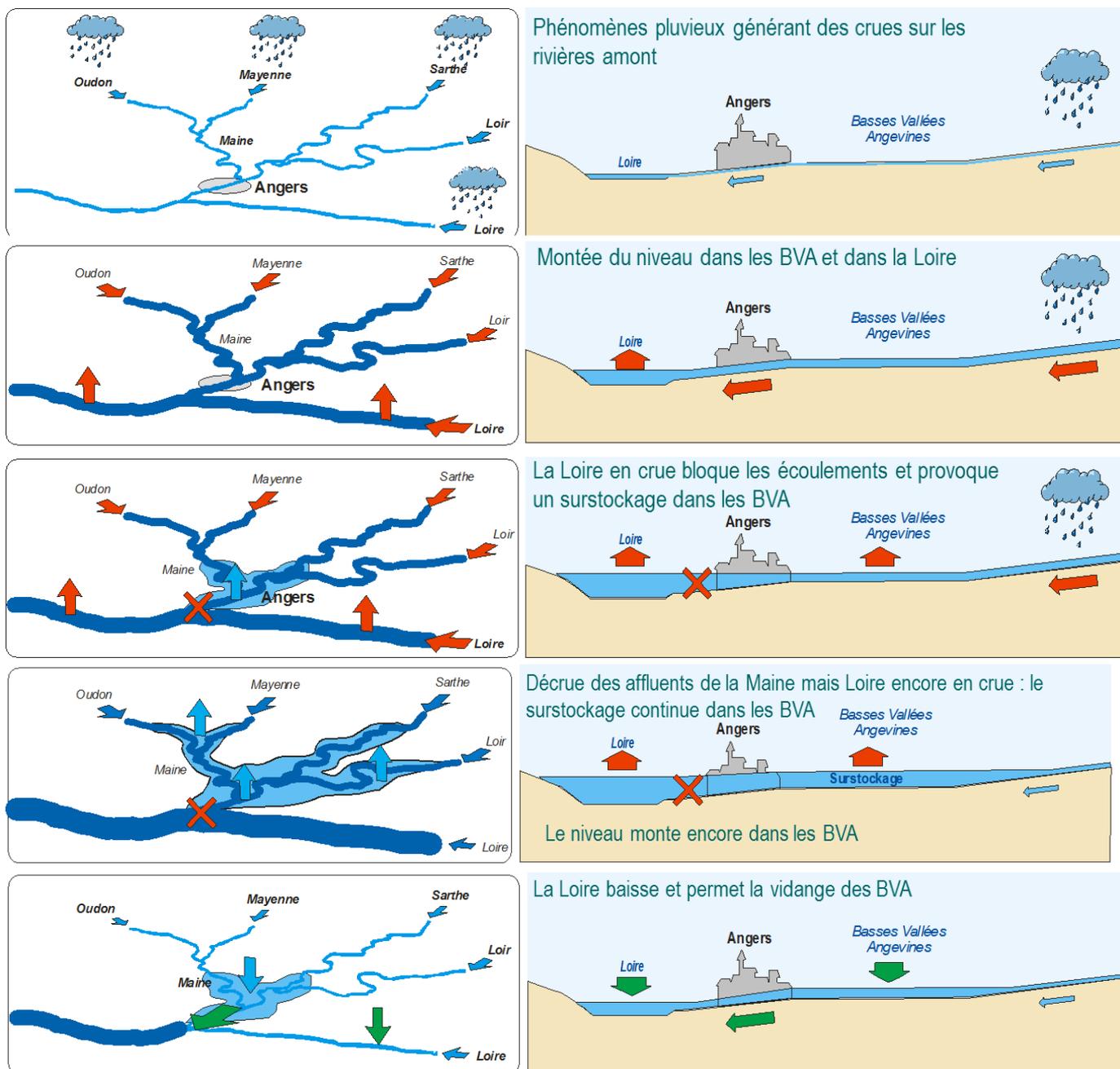


Figure 5: Illustration du phénomène de stockage et vidange dans les BVA (source : EP Loire)

Le rôle de la Loire est prépondérant pour expliquer les écoulements dans les BVA en période de crue. En l'absence de crue de Loire, les niveaux atteints dans les BVA et à Angers sont beaucoup moins importants ; les crues des affluents amont peuvent s'amortir dans ce champ d'expansion.

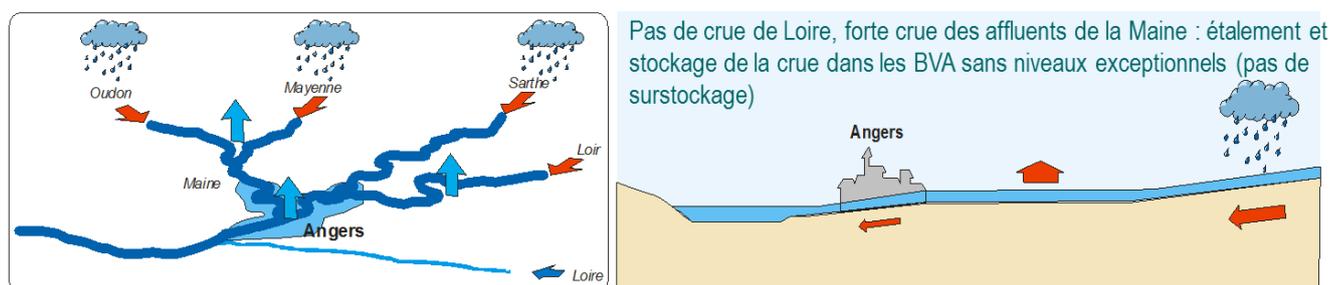


Figure 6 : Phénomène de stockage dans les BVA dû aux affluents de la Maine en crue (source : EP Loire)

A contrario, lorsque la Loire est haute, l'écoulement dans la Maine est bloqué par l'aval et il se produit un phénomène de surstockage dans les BVA.

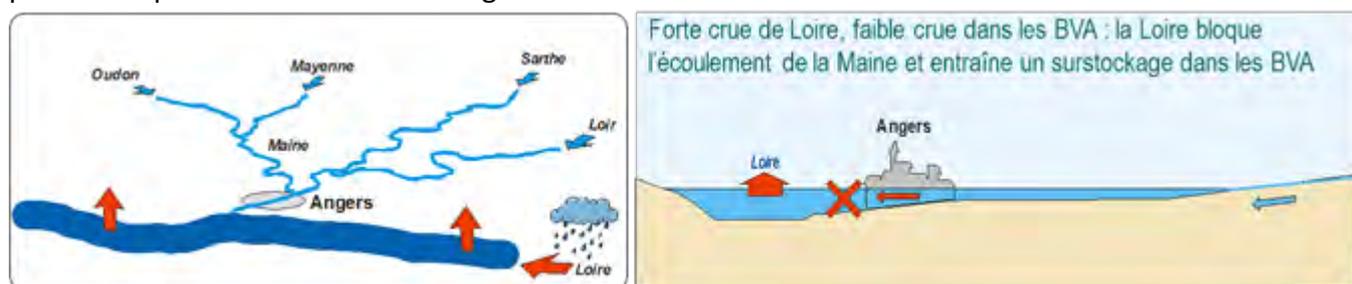


Figure 7 : Phénomène de stockage dans les BVA dû à une Loire haute (source : EP Loire)

### II.2.2 Synthèse des inondations passées

Sur la Maine, à l'échelle du pont de Verdun (installée en 1912) on compte 14 épisodes de crue sur les 100 dernières années, où la cote des plus hautes eaux a atteint ou dépassé 6 m (19,66 m NGF). A partir de cette cote, les trémies des voies sur berges à Angers sont interdites à la circulation et mises en eau pour des raisons de sécurité d'ouvrage.

Sur la Loire, les dernières crues récentes sont récapitulées dans le tableau ci-après. Les crues indiquées ci-après sont celles ayant atteint ou dépassé la cote de 5,00m à l'échelle du pont Dumnacus des Ponts-de-Cé ( $Z_0=15.41$  mNGF). A partir de cette cote le val du Louet, sur le secteur de Saint-Jean-de-la-Croix, est totalement inondé.

ANNEES	Cotes maxi
1982 (décembre)	5,70 <sup>1</sup>
1910	5,68
1952	5,52
1936	5,51
1904	5,36
1994	5,35
1941	5,33
1955	5,32
1977	5,30
1982 (janvier)	5,28
1923	5,27
1983	5,20
1988	5,15
1962	5,09
1961	5,08
2004	5,03
1965	5,02

### II.2.3 Scénarios de crue

#### II.2.3.1 Scénario fréquent- période de retour entre 10 et 30 ans

Pour l'axe Loire - Louet, les crues ayant dépassées la cote de 5,00 m à la station des Ponts de Cé (20.41 m NGF) peuvent être représentatives d'un scénario d'une crue fréquente.

Pour la Maine et les basses vallées angevines, la cote de 6,00 m (19,66 m NGF) à la station du pont de la Basse Chaîne à Angers, correspond à une période de retour décennale. Cette cote, qui est susceptible d'être atteinte pour une crue de la Loire faisant barrage à l'écoulement des eaux de la Maine, ou pour une crue des affluents de la Maine, est identifiée comme ayant des conséquences importantes sur l'agglomération d'Angers (fermeture des voies des berges, interruption du tramway).

Pour la cartographie de l'aléa représentatif de l'événement fréquent sur les Vals de Maine et de Louet, deux événements différents ont ainsi été retenus pour couvrir l'ensemble du secteur :

- la crue de Loire de janvier 1994, représentative d'un événement fréquent sur la partie aval. La cote de 5,35m (20,76 mNGF) a été atteinte au Pont Dumnacus aux Ponts-de-Cé et sa période de retour est évaluée à 10-20 ans.
- la crue de Maine de janvier 2000, représentative d'un événement fréquent sur la partie amont (apport important des affluents), qui a atteint la cote de 6,12 m (19,78 m NGF) ; sa période de retour est évaluée à 20 ans

<sup>1</sup> La commune des Ponts de Cé reste un territoire très exposé où la ligne d'eau de la Loire, en période de crue, a sensiblement remonté au cours du 20ème siècle. Ainsi en 1982, avec un débit de Loire plus faible (-1000 m3/s) la cote de la Loire a dépassé de 2 cm celle de 1910.

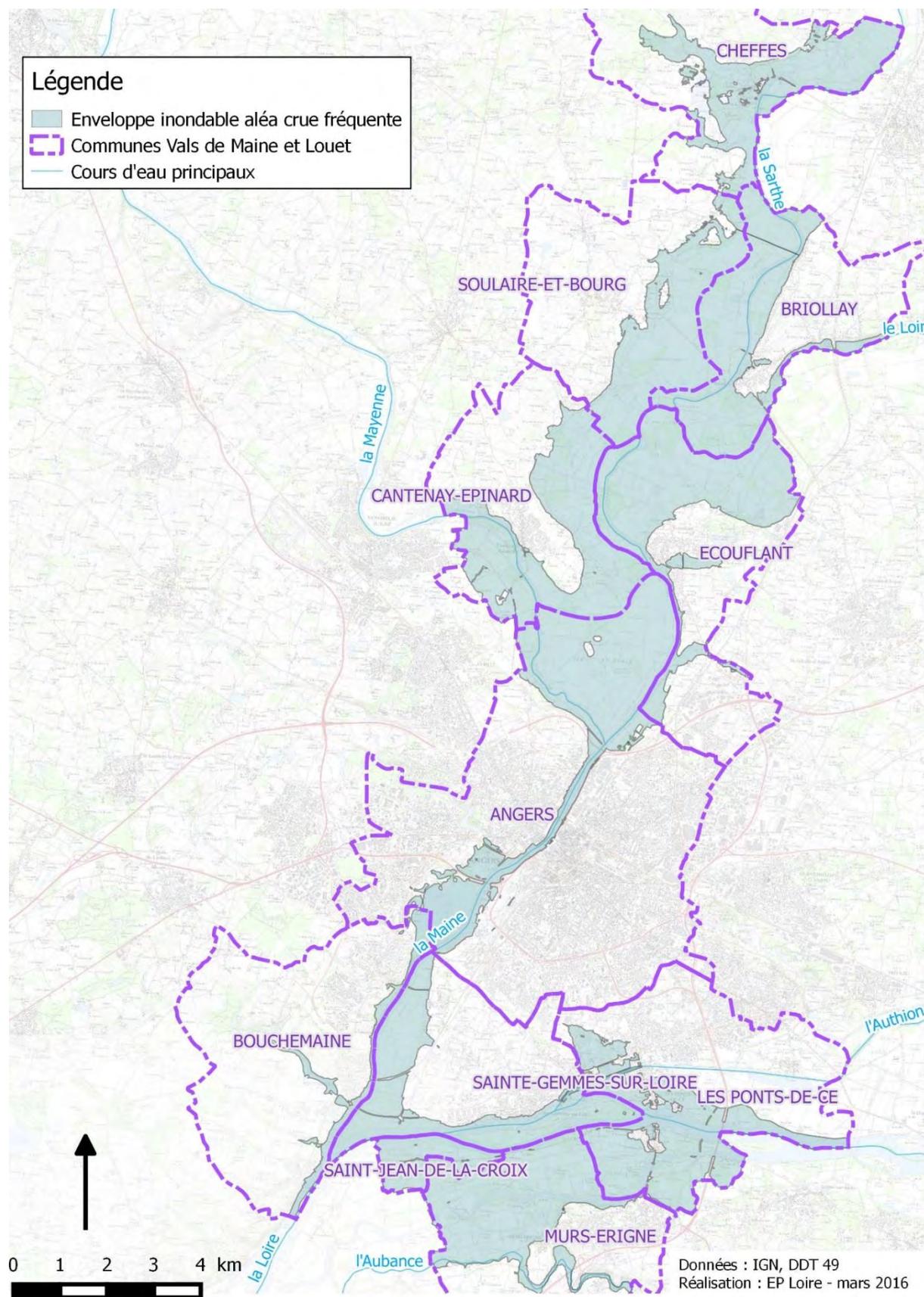


Figure 8 : Enveloppe d'inondation de la crue fréquente

II.2.3.2 Scénario moyen – Période de retour entre 100 et 300 ans

En amont du pont de Basse Chaîne à Angers, la crue de référence des PPRI (Confluence Maine et Sarthe) est la crue de janvier 1995. La cote de référence à la station du pont de Basse Chaîne, à Angers, est de 6,66 m (20,32 m NGF).

En aval du pont de la Basse Chaîne et jusqu'aux Ponts-de-Cé, la crue de référence du PPRI qui couvre ce secteur (PPRI du Louet, actuellement en révision) est la crue de 1910. La cote de référence à la station des Ponts de Cé est de 5,68m (21,09 mNGF).

Comme pour le scénario précédent, la ligne enveloppe de ces deux crues (1995 et 1910) a été retenue pour cartographier les zones inondables en amont et en aval d'Angers.

La carte ci-dessous présente l'enveloppe de la crue moyenne sur les Vals de Maine et de Louet.

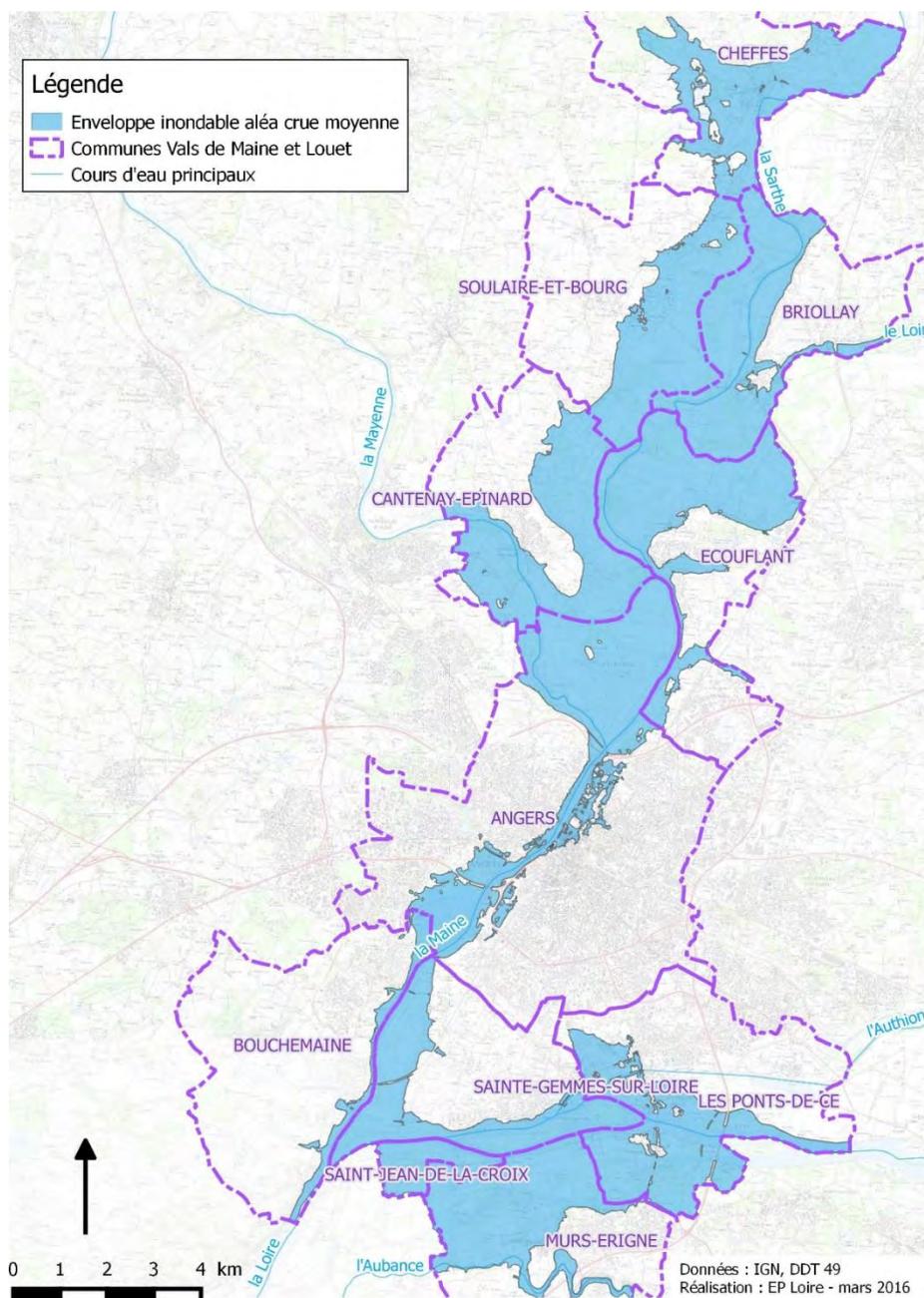


Figure 9 : Enveloppe d'inondation de la crue moyenne

### II.2.3.3 Scénario exceptionnel – Période de retour supérieure à 500 ans

L'hypothèse retenue est la concomitance d'une crue centennale de la Loire à Saumur (6 400 m<sup>3</sup>/s) et de la Maine à Angers (1 800 m<sup>3</sup>/s) correspondant à un événement de période de retour évaluée à plus de 500 ans.

Une modélisation hydraulique a donc été réalisée pour cartographier ce scénario en prenant comme hypothèses :

- Pour la Loire, l'hydrogramme de la crue de 1982 à Saumur, majoré de 1 000 m<sup>3</sup>/s pour atteindre un débit centennal théorique évalué à 6 400 m<sup>3</sup>/s.
- Pour la Maine - BVA, les hydrogrammes de la crue de 1995 sur les affluents amont.

Ainsi :

- Sur la Loire, aux Ponts-de-Cé, à l'échelle du pont Dumnacus, la ligne d'eau modélisée est supérieure de 1,80m à celle de 1910 qui constitue la référence. La cote atteinte par le scénario extrême au pont Dumnacus est 7,45m (22,86 mNGF).
- Sur la Maine, la ligne d'eau modélisée dépasse de près d'un mètre celle de 1995, la cote atteinte au pont de Basse Chaîne est 7,67m (21,33 mNGF). Ce scénario de crue exceptionnelle apparaît cohérent avec les repères historiques des inondations de 1651 et de 1711 qui auraient dépassé les 7,00 m à Angers.

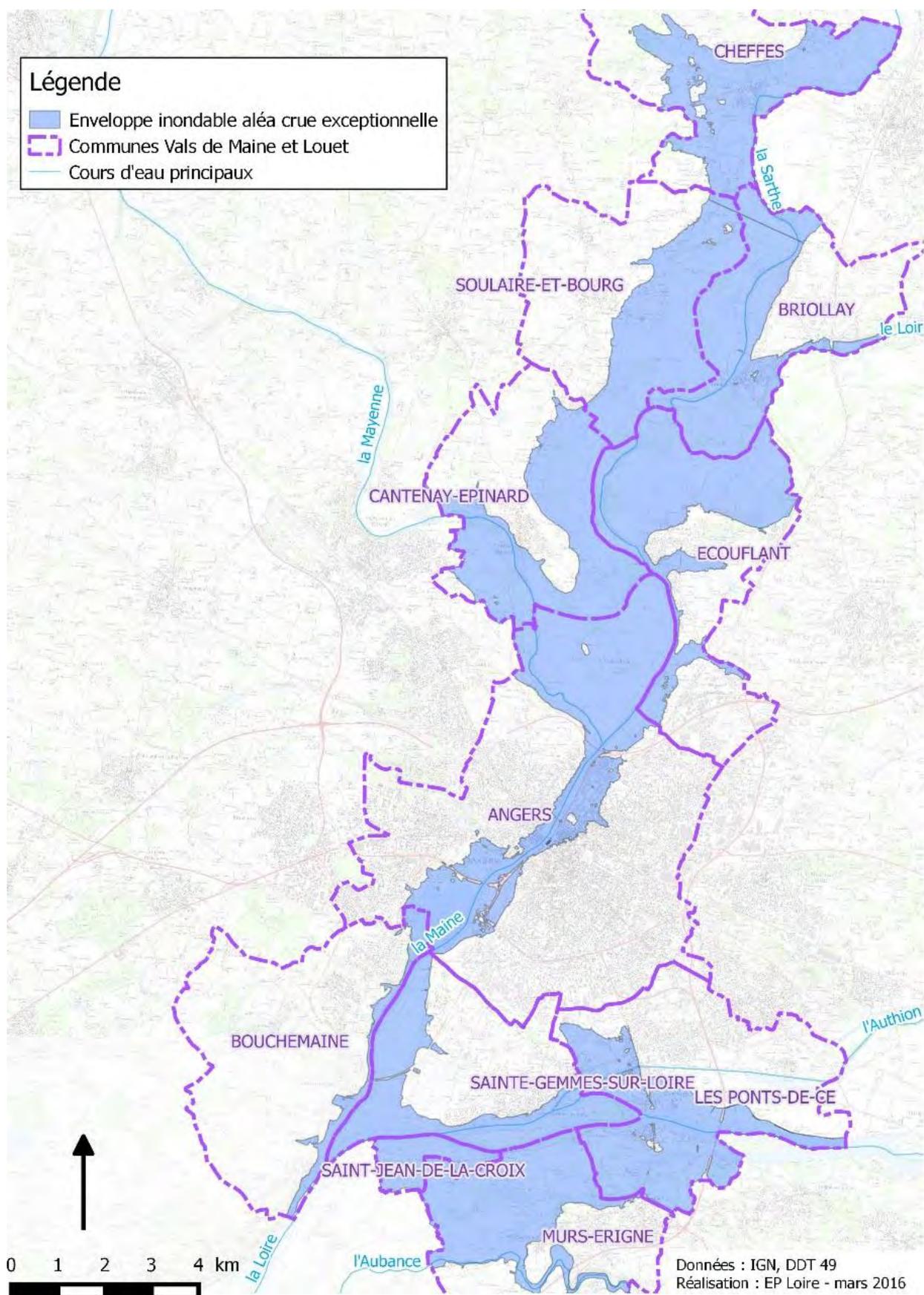


Figure 10: Enveloppe d'inondation de la crue exceptionnelle

## II.3 Les enjeux potentiels à l'échelle de la zone inondable et leur vulnérabilité

## II.3.1 Recensement des enjeux

Pour les trois scénarios étudiés il a été réalisé un état des lieux des enjeux potentiels à l'échelle de la zone inondable.

Type d'enjeux		Scénarios crue		
		Fréquent	Moyen	Extrême
<b>Population</b>	<b>Habitants /logements potentiellement inondés</b>	<b>2 000 /1 050</b>	<b>5 100 /2 700</b>	<b>7 500 /4 000</b>
	Habitants /logements en Zone Inondable (ZI)	<b>2 410 /1 300</b>	<b>10 740 /5 900</b>	<b>15 300 /8 400</b>
	% logements individuels en ZI	86%	38%	36%
	% immeubles en ZI	14%	62%	64%
<b>ERP sensibles</b>	EHPAD		2	2
	Hôpitaux			1
	Ecoles maternelles et élémentaires		2	7
	Collèges			1
	Lycées		3	4
	Camping	5	5	5
	Terrains gens du voyage	3	3	3
	Centre de formation			1
	Accueil spécialisé			3
<b>Établissements utiles à la gestion de crise</b>	Mairie		4	5
	Centre technique			1
<b>Services nécessaires aux besoins prioritaires</b>	Assainissement STEP		4	5
	Alimentation	6	14	22
	Soins	1	10	11
	Services publics	1	3	3
	Logements en ZI coupure totale ENEDIS		83%	
	Activités économiques en ZI coupure Totale ENEDIS		80%	
<b>Services nécessaires au retour à la normale</b>	Routes coupées	8	16	18

Type d'enjeux		Scénarios crue		
		Fréquent	Moyen	Extrême
<b>Économie</b>	Activités économiques /emplois (nbre moyen)	323 /850	1797 /10 000	2 522 /15 000
<b>Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)</b>			1	1
<b>Patrimoine</b>	Sites inscrits		5	5
	Sites classés	2	4	4
	Immeubles inscrits		3	7
	Immeubles classés		1	6
	Patrimoine remarquable	2	11	14

### II.3.2 Vulnérabilité des enjeux prioritaires

Un diagnostic simple a été réalisé sur les enjeux jugés prioritaires, afin d'en apprécier leur vulnérabilité.

La priorité a été donnée aux populations à travers la vulnérabilité des logements, aux services nécessaires à la gestion de la crise, aux activités économiques et aux services nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires de la population et au retour à la normale après la crise au travers de l'étude de la vulnérabilité des réseaux.

En ce qui concerne les réseaux, les éléments présentés sont issus du travail réalisé par les gestionnaires.

Dès lors que cela s'avère possible il a été analysé :

- La vulnérabilité intrinsèque des enjeux prioritaires,
- Leur vulnérabilité par rapport aux défaillances des réseaux.

#### II.3.2.1 Population et logements

La vulnérabilité **des personnes** en zone inondable va dépendre de la hauteur d'eau atteinte, des vitesses de courants et de leur capacité à se déplacer dans ces conditions.

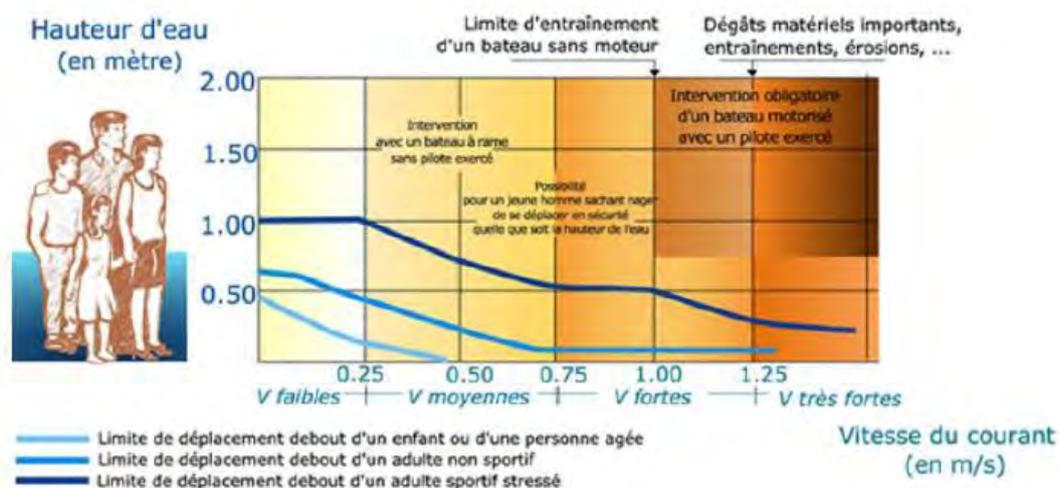


Figure 11 : Possibilités de déplacement des personnes en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse d'écoulement (source : DDTM 83)

### Répartition de la population par hauteur d'eau :

Scénario	0,00 à 1,00	1,00 à 2,00	2,00 à 3,00	> 3,00	TOTAL
<b>Fréquent</b>	2 017	380	16	0	<b>2 413</b>
<b>Moyen</b>	9 031	1 525	182	0	<b>10 738</b>
<b>Exceptionnel</b>	6 769	7 448	979	84	<b>15 280</b>

Pour un **scénario de crue fréquente** les communes de **Briollay, Cheffes, Mûrs-Erigné, Les Ponts-de-Cé et Saint-Jean-de-la-Croix** présentent le plus grand nombre d'habitants en zone inondable.

Pour un **scénario de crue moyenne** les communes de **Angers, Bouchemaine, Briollay, Cheffes, Ecoflant, Mûrs-Erigné ; Les Ponts-de-Cé et Saint-Jean-de-la-Croix** présentent le plus grand nombre d'habitants en zone inondable.

Pour un **scénario de crue exceptionnelle** les communes de **Angers, Bouchemaine, Briollay, Cheffes, Ecoflant, Mûrs-Erigné ; Les Ponts-de-Cé et Saint-Jean-de-la-Croix** présentent le plus grand nombre d'habitants en zone inondable.

La vulnérabilité d'un **bâtiment** au risque d'inondation se mesure à l'importance des conséquences des agressions qu'il va subir et ce qu'il contient, lorsqu'il est partiellement ou totalement immergé. La vulnérabilité doit s'apprécier à l'étude de trois critères principaux :

- l'atteinte à la sécurité des personnes : l'agression que le bâtiment est susceptible de subir en cas d'inondation peut-elle entraîner la mise en péril de vies humaines ?
- la perturbation ou l'arrêt de l'utilisation du bâtiment : quel est le délai de retour à un fonctionnement normal du bâtiment suite à l'épisode d'inondation ?
- les effets domino : l'inondation du bâtiment peut-elle entraîner des perturbations sur l'environnement immédiat de celui-ci (pollution de bâtiments voisins, etc.) ?

Sur la base des retours d'expérience, les estimations pour les vals de la Maine et du Louet sont présentées ci-dessous :

Scénario	Nombre de Logements					
	concernés par des mesures	Sans niveau Refuge	sans réseau électrique adapté		Sans filtration ou batardeau	sans clapet anti-retour
			Descendant	Séparé		
Fréquent	<b>1 060</b>	<b>180</b>	<b>276</b>	<b>339</b>	<b>530</b>	<b>562</b>
Moyen	<b>1 877</b>	<b>319</b>	<b>488</b>	<b>601</b>	<b>939</b>	<b>995</b>
Exceptionnel	<b>2 481</b>	<b>422</b>	<b>645</b>	<b>794</b>	<b>1 241</b>	<b>1 315</b>

Les mesures retenues dans cette première évaluation de la vulnérabilité intrinsèque du logement permettent de limiter les dommages aux biens mobiliers (cas du niveau refuge) et de reprendre possession de son logement plus rapidement (réseau électrique dispositif de filtration, clapet anti-retour).

A noter que ces mesures sont rendues obligatoires dans les PPRi « Confluence de la Maine » et « Sarthe », le PPRi du val du Louet en cours de révision devrait intégrer ses mesures.

Sur cette base, une estimation du coût des travaux de réduction de la vulnérabilité a été réalisée (coûts moyens des travaux subventionnés au titre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs)

Type mesure	Coût estimé mesure	Coûts crue fréquente	Coûts crue moyenne	Coûts crue exceptionnelle
Niveau refuge	7 000 €	1 261 400 €	2 233 630 €	2 952 390 €
Réseau électrique	3 500 €	2 151 800 €	3 810 310 €	5 039 430 €
Batardeau	2 150 €	1 139 500 €	2 017 775 €	2 667 075 €
Clapet anti-retour	700 €	393 260 €	696 367 €	920 451 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 millions €</b>	<b>9 millions €</b>	<b>11,5 millions €</b>

#### Évaluation des dommages :

Une estimation du coût des dommages à l'habitat, en fonction du type de logement et de la hauteur d'eau atteinte a été réalisée pour le scénario moyen ; sur la base du « rapport d'évaluation des dommages liés aux inondations sur les logements » élaboré par le CEPRI.

**Scénario fréquent :** **10,3 Millions € HT**

**Scénario moyen :** **27,4 Millions € HT**

**Scénario exceptionnel :** **49,3 Millions € HT**

Vulnérabilité des logements par rapport aux défaillances des réseaux :

❖ *Défaillance au réseau électrique*

ENEDIS a défini des grands principes permettant aux autres gestionnaires d'identifier les sites de leurs installations hors service en raison d'une inondation :

- ❖ Les sites avec une puissance  $\leq 250$  kva en zone inondée (alimentés en basse tension) seront à considérer hors service a minima le temps de la crue. Ils pourraient être hors service sur un délai complémentaire le temps des réparations électriques nécessaires (non évaluable en phase étude).
- ❖ Les sites avec une puissance  $> 250$  kva (poste client alimenté en 20 000 volts) sont considérés hors service s'ils sont inondés

Les sites en dehors de la zone inondée ne seront pas coupés par principe. En cas de crue, ENEDIS peut anticiper des modifications du schéma d'exploitation électrique pour maintenir l'alimentation des sites.

En Maine et Loire ENEDIS a réalisé une cartographie des coupures de réseau, pour le scénario moyen. La cartographie est présentée ci-après.

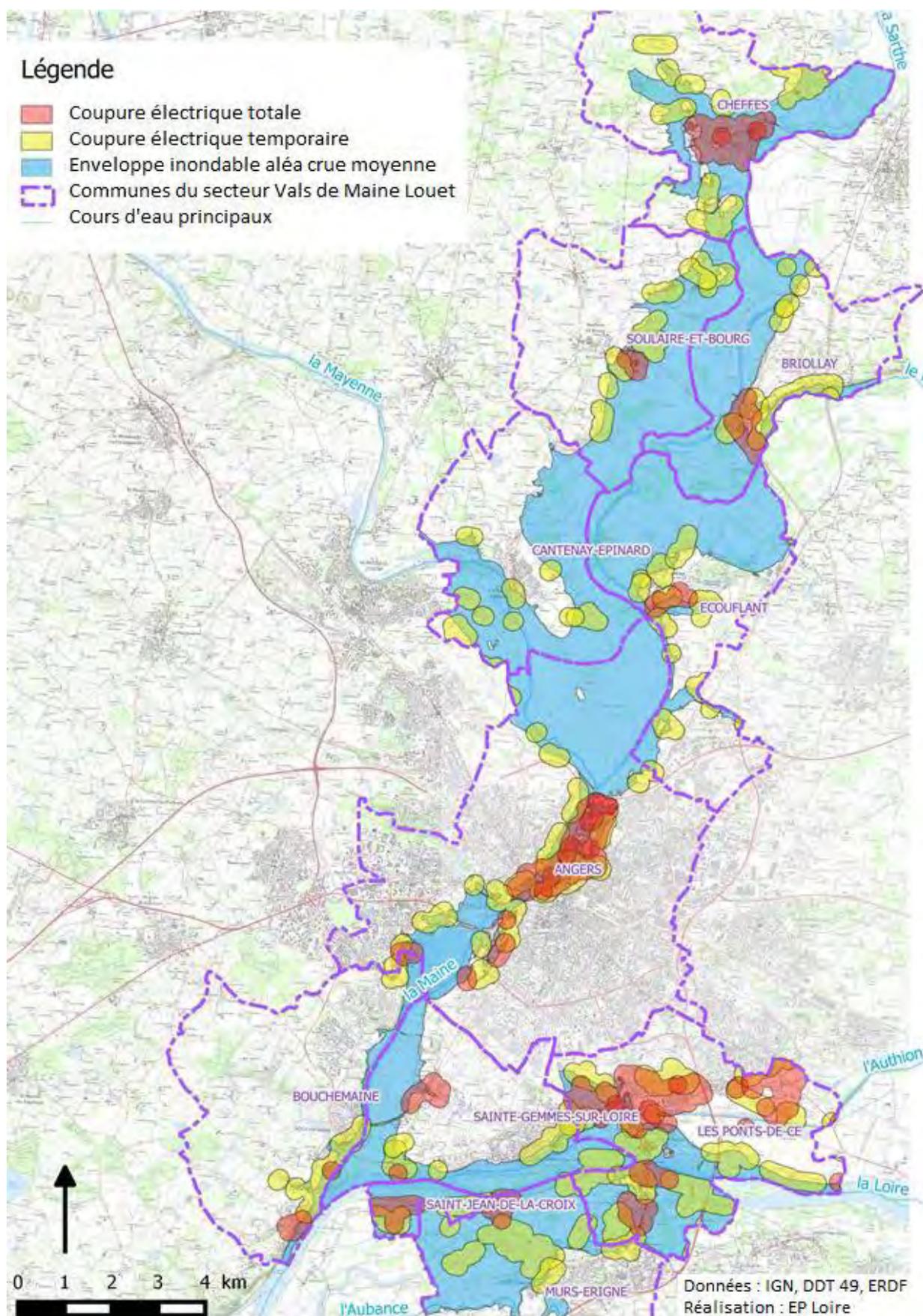


Figure 12: Localisation des coupures totales et temporaires ENEDIS en crue moyenne

À partir de cette étude il a été évalué le nombre de logements impactés par ces coupures :

Communes	Logements	Coupure totale		Coupure temporaire	
		Nombre	%	Nombre	%
ANGERS	3 610	3 530	98%	94	2%
BOUCHEMAINE	141	49	35%	94	65%
BRIOLLAY	330	194	59%	155	41%
CANTENAY EPINARD	46	0	0%	38	83%
CHEFFES	346	300	87%	46	13%
ECOUFLANT	106	28	26%	65	61%
LES PONTS DE CE	927	599	65%	293	32%
MURS ERIGNE	174	41	24%	132	76%
SAINT JEAN DE LA CROIX	126	101	80%	22	17%
SAINTE GEMMES SUR LOIRE	33	5	15%	17	52%
SOULAIRE ET BOURG	47	9	19%	36	77%
<b>Total</b>	<b>5 886</b>	<b>4 856</b>	<b>83%</b>	<b>992</b>	<b>17%</b>

Sur l'ensemble du territoire **plus de 80% des logements situés en zone inondable sont soumis à une coupure d'électricité totale** le temps de l'inondation. Les communes d'Angers, Cheffes, Les-Ponts-de-Cé et Saint-Jean-de-la-Croix sont les plus touchées.

Sur l'ensemble du territoire **17% des logements situés en zone inondable sont soumis à une coupure d'électricité temporaire** le temps de l'inondation. Les communes de Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Ecoflant, Murs-Erigné, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Soulaire-et-Bourg sont les plus touchées.

#### ❖ Défaillances des réseaux de télécommunications

L'étude d'impact de l'inondation sur le réseau de téléphonie Orange pour un scénario de crue moyenne, doit permettre d'évaluer le nombre de logements impactés par les coupures du réseau fixe et mobile. **Dans l'attente des couches SIG, le croisement n'a pas été réalisé.**

#### ❖ Défaillances des réseaux d'assainissement

Sur les 9 communes des Vals de Maine et de Louet qui font partie d'Angers Loire Métropole, l'impact des différents scénarios de crue a été évalué sur les équipements du réseau d'assainissement. Les impacts de ces défaillances sur les populations doivent être approfondis.

❖ *Défaillances des réseaux d'eau potable*

Sur les 9 communes des Vals de Maine et de Louet qui font partie d'Angers Loire Métropole, la principale défaillance mise en évidence est la **submersion de la plate-forme de l'usine de traitement des eaux des Ponts de Cé en crue extrême**.

❖ *Défaillances des réseaux de gaz*

De manière générale pour le réseau de gaz, les défaillances pour les logements et les populations peuvent être dues :

- aux détendeurs clients submergés : l'alimentation en gaz est immédiatement interrompue (au niveau de chaque branchement ou sur l'ensemble d'une zone en cas de brusque montée des eaux) pour éviter tout risque de surpression dans les installations intérieures.
- aux robinets de réseau inaccessibles en réseau des hauteurs d'eau : la zone de suspension de l'alimentation gaz dépasserait alors les seuls clients inondés ;
- A la pénétration d'eau dans les canalisations, obturant de façon totale ou partielle, continue ou intermittente le flux gazeux et justifiant la suspension de la desserte en gaz naturel.

Les incidences spécifiques au secteur d'étude n'ont pas été étudiées dans le cadre du présent diagnostic.

***Les défaillances des différents réseaux suite à une inondation peuvent compliquer la gestion de la crise et ralentir le retour à la normale. Il est nécessaire de collecter un maximum de données et de réaliser des croisements.***

II.3.2.2 Activités économiques

Les différents types de dommages générés par l'inondation aux activités économiques sont :

❖ Les **dommages directs** causés par l'inondation :

- Les dommages aux bâtiments
- Les dommages aux équipements
- Les dommages aux "stocks"
- Les dommages aux biens situés sur les aires extérieures
- La perte de données et d'informations essentielles au fonctionnement de l'activité

❖ Les **dommages indirects** causés par l'inondation :

Ce type de dommage intègre les dégâts supplémentaires générés par les phénomènes de surendommagements avec de possibles effets "domino" : explosions, incendies, nuages toxiques, pollutions (produits phytosanitaires, hydrocarbures, solvants,...), épidémies...

❖ Les **dommages induits** générés par l'inondation :

- Les pertes d'exploitation
- Les pertes de marchés, de clients
- La dégradation de l'image de marque de l'entreprise
- La dégradation des relations avec les partenaires de l'entreprise (la dégradation des conditions d'assurances).

Les diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités économiques effectués dans le cadre de la démarche pilotée par l'EP Loire ont permis :

- d'évaluer pour chaque activité économique le **nombre de jours d'arrêts de l'activité** et le **montant des dommages potentiels** en cas d'inondation,
- d'estimer les jours d'arrêts évitables et les dommages potentiellement évitables en mettant en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité.

### Evaluation de l'impact de l'inondation

	Evaluation sur les enjeux diagnostiqués	Projection par scénario		
		Fréquent	Moyen	Exceptionnel
<b>Nombre d'activités économiques</b>	68	75	192	248
<b>Nombre d'emploi</b>	1 474	1 626	4 162	5 376
<b>Nombre de jours d'arrêts d'activité</b>	3 188 J	3 516 J	9 001 J	11 627 J
<b>Arrêts d'activité évitables</b>	660 J	598 J	1 530 J	1 977 J
<b>Montant des dommages potentiels</b>	43 064 300 €	47 497 390 €	121 593 318 €	157 058 035 €
<b>Dommages potentiels évitables</b>	24 617 900 €	14 724 191 €	37 693 928 €	48 687 991 €

Les **montants des dommages** potentiels et des dommages potentiels évitables estimés en projection sont **des ordres de grandeur à prendre avec beaucoup de précaution** car issus d'une estimation basée sur des ratios et non sur des diagnostics des activités économiques.

### Vulnérabilité des activités économiques par rapport aux défaillances des réseaux ;

#### ❖ Défaillance au réseau électrique

Sur la base de l'étude d'impact de l'inondation sur le réseau ENEDIS pour un scénario de crue moyenne, un croisement des zones présentant des coupures d'électricité totale et temporaire avec la localisation des activités économiques dans les différentes communes des « Vals de Maine et de Louet » a été réalisé.

Communes	Activités	Coupure totale		Coupure temporaire	
		Nombre	%	Nombre	%
ANGERS	1 283	1 191	93%	122	7%
BOUCHEMAINE	61	7	7%	57	93%
BRIOLLAY	69	52	75%	18	26%
CANTENAY EPINARD	22	0	0%	8	36%
CHEFFES	26	25	96%	1	4%

ECOURLANT	22	6	27%	14	64%
LES PONTS DE CE	191	127	66%	66	35%
MURS ERIGNE	35	9	26%	26	74%
SAINT JEAN DE LA CROIX	23	19	83%	0	0%
SAINTE GEMMES SUR LOIRE	43	0	0%	26	60%
SOULAIRE ET BOURG	32	6	19%	26	81%
<b>Total</b>	<b>1 807</b>	<b>1 442</b>	<b>80%</b>	<b>364</b>	<b>20%</b>

Sur l'ensemble du territoire **80% des activités économiques situées en zone inondable sont soumises à une coupure d'électricité totale** le temps de l'inondation. Les communes d' Angers, Briollay, Cheffes, Les-Ponts-de-Cé et Saint-Jean-de-la-Croix sont les plus touchées.  
 Sur l'ensemble du territoire **20% des activités économiques situées en zone inondable sont soumises à une coupure d'électricité temporaire** le temps de l'inondation. Les communes de Bouchemaine, Ecourlant, Murs-Erigné, Sainte Gemmes-sur-Loire et Soulaire-et-Bourg sont les plus touchées.

La même analyse a été faite sur les emplois affectés directement par l'inondation,

Communes	Emplois	Coupure totale		Coupure temporaire	
		Nombre	%	Nombre	%
ANGERS	8 491	7 509	88%	305	4%
BOUCHEMAINE	144	11	6%	136	94%
BRIOLLAY	101	78	77%	23	22%
CANTENAY EPINARD	40	0	0%	8	20%
CHEFFES	76	72	95%	2	3%
ECOURLANT	38	13	34%	23	61%
LES PONTS DE CE	1 005	494	49%	485	48%
MURS ERIGNE	41	9	22%	32	77%
SAINT JEAN DE LA CROIX	27	24	87%	0	0%
SAINTE GEMMES SUR LOIRE	137	0	0%	116	85%
SOULAIRE ET BOURG	90	10	11%	80	88%
<b>Total</b>	<b>10 190</b>	<b>8 219</b>	<b>81%</b>	<b>1 209</b>	<b>12%</b>

Sur l'ensemble du territoire **80% des emplois situés en zone inondable sont impactés par une coupure d'électricité totale** le temps de l'inondation. Les communes d'Angers, Briollay, Cheffes, et Saint-Jean-de-la-Croix sont les plus touchées.

Sur l'ensemble du territoire **12% des emplois situés en zone inondable sont affectés par une coupure d'électricité temporaire** le temps de l'inondation. Les communes de Bouchemaine, Ecoflant, Murs-Erigné, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Soulaire-et-Bourg sont les plus touchées.

❖ *Vulnérabilité aux défaillances des réseaux de télécommunications*

L'étude d'impact de l'inondation sur le réseau de téléphonie Orange pour un scénario de crue moyenne, doit permettre d'évaluer le nombre d'activités économiques et d'emplois impactés par les coupures du réseau fixe et mobile. **Dans l'attente des couches SIG, le croisement n'a pas été réalisé.**

❖ *Vulnérabilité aux défaillances des réseaux d'assainissement, eau potable, gaz, réseau de télécommunication*

À ce stade du diagnostic les éléments de connaissance de l'impact des défaillances de ces réseaux sur l'activité économique ne sont pas identifiés.

II.3.2.3 Services utiles à la gestion de crise

Vulnérabilité des services utiles à la gestion par rapport aux défaillances des réseaux :

La vulnérabilité de ces services est à évaluer à plusieurs niveaux :

- Le bâtiment abritant les services : cette problématique est à rapprocher de la vulnérabilité des logements ;
- Le personnel ;
- Les équipements spécifiques ;
- La dépendance aux réseaux (communication, électricité, routes, eau potable assainissement,...).

❖ *Défaillance au réseau électrique*

Concernant la vulnérabilité aux réseaux électriques, pour un scénario de crue moyenne, sur les 4 mairies inondées :

- **3 sont concernées par une inondation et une coupure totale ENEDIS** : les mairies de Briollay, Cheffes et Saint Jean de la Croix ;
- **1 est concernée par une inondation et une coupure temporaire ENEDIS** : la mairie de Bouchemaine.

❖ *Défaillances des réseaux d'assainissement, eau potable, gaz, réseau de télécommunication.*

À ce stade du diagnostic les éléments de connaissance de l'impact des défaillances de ces réseaux sur les services utiles à la gestion de crise ne sont pas identifiés.

## II.4 Etat des lieux des enjeux hors zones inondables impactés indirectement

L'impact de l'inondation sur les enjeux situés en dehors de la zone inondable est évalué à partir de la vulnérabilité du réseau électrique.

En effet, le travail de cartographie réalisé par ENEDIS pour l'aléa de crue moyenne fait apparaître une zone impactée par les coupures d'électricité totales ou temporaires bien plus étendue que l'enveloppe de l'inondation. Ainsi, un recensement des enjeux stratégiques situés dans ces zones est réalisé par commune.

## II.4.1 Logements

Communes	Nbr de logements	Coupure totale	Coupure temporaire
ANGERS	10 616	7 031	3 585
BOUCHEMAINE	353	116	237
BRIOLLAY	408	178	230
CANTENAY EPINARD	175	0	175
CHEFFES	59	27	32
ECOUFLANT	633	228	405
LES PONTS DE CE	955	590	365
MURS ERIGNE	447	0	447
SAINT JEAN DE LA CROIX	1	1	0
SAINTE GEMMES SUR LOIRE	412	18	394
SOULAIRE ET BOURG	59	2	57
<b>Total</b>	<b>14 118</b>	<b>8 191</b>	<b>5 927</b>

Le croisement montre un nombre très important de logement hors zone inondable impactés par une coupure d'électricité. **Les communes d'Angers et des Ponts-de-Cé sont les plus impactées par les coupures totales.**

Proportionnellement au nombre de logements en zone inondable, les communes Cantenay-Epinard, Ecoouflant, Mûrs-Erigné, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Soulaire-et-Bourg sont très impactées par les coupures temporaires.

II.4.2 Activités économiques

Synthèse des activités économiques hors ZI affectées par une coupure d'électricité totale ou temporaire :

Communes	Nbr d'activités	Coupure totale	Coupure temporaire
ANGERS	3 930	1 687	2 243
BOUCHEMAINE	124	32	92
BRIOLLAY	142	55	87
CANTENAY EPINARD	47	0	47
CHEFFES	0	0	0
ECOUFLANT	169	69	100
LES PONTS DE CE	263	95	168
MURS ERIGNE	111	0	111
SAINT JEAN DE LA CROIX	0	0	0
SAINTE GEMMES SUR LOIRE	119	11	108
SOULAIRE ET BOURG	18	2	16
<b>TOTAL</b>	<b>4 923</b>	<b>1 951</b>	<b>2 972</b>

Communes	Nbr d'emplois	Coupure totale	Coupure temporaire
ANGERS	14 163	6 192	7 971
BOUCHEMAINE	262	34	228
BRIOLLAY	195	87	108
CANTENAY EPINARD	77	0	77
CHEFFES	0	0	0
ECOUFLANT	456	182	274
LES PONTS DE CE	852	396	456
MURS ERIGNE	235	0	235
SAINT JEAN DE LA CROIX	0	0	0
SAINTE GEMMES SUR LOIRE	486	33	453
SOULAIRE ET BOURG	19	1	18
<b>TOTAL</b>	<b>16 743</b>	<b>6 924</b>	<b>9 819</b>

Pour un **scénario de crue moyenne**, un nombre important d'activités économiques et d'emplois sont impactés par les coupures d'électricité alors qu'ils sont situés en dehors de la zone inondable. Sur les communes d'**Angers et d'Ecouflant**, on **dénombre plus d'activités économiques hors zone inondable touchées par une coupure totale d'électricité que d'activités en zone inondable**.

#### II.4.3 ERP sensibles et services utiles à la gestion de crise

##### **Coupure ENEDIS totale**

**12 établissements d'enseignement dont** : 8 sur Angers (1 maternelle, 3 élémentaires, 2 lycées, 1 école d'ingénieurs et l'université Saint-Serge), 1 école à Briollay, 1 école à Ecouflant, 2 aux Ponts-de-Cé (1 collège et 1 lycée)

**3 services d'accueil petite enfance sur Angers** : 2 mini-crèches et 1 halte garderie

**1 mairie** : celle d'Ecouflant

##### **Coupure ENEDIS temporaire :**

**23 établissements d'enseignement dont** : 4 sur Angers (1 école maternelle, 1 école primaire, la faculté de médecine), 1 sur Cantenay Epinard.

**3 établissements de soins dont** : 1 maison de retraite et 1 CHU à Angers, 1 centre spécialisé en psychiatrie infantile à sainte Gemmes sur Loire.

**2 mairies** : celle de Cantenay-Epinard et des Ponts-de-Cé

#### ❖ Réseaux d'eau potable et assainissement

##### **Coupure ENEDIS temporaire :**

4 stations de relèvement sont impactées par des coupures électriques :

3 sur Angers et 1 sur Briollay

## II.5 Etat des lieux des dispositifs existant

### II.5.1 Études et programme d'actions globaux

Le 16 janvier 2004 a été signé entre l'Etat et la Région Pays de la Loire la convention cadre du plan de prévention des inondations du bassin de la Maine (PPIBM). Ce plan contractualisé pour une durée de 3 ans et rebaptisé par la suite Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Bassin de la Maine (PAPI Maine) s'inscrit dans la suite de l'appel à projet lancé par la circulaire de la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable en date du 1er octobre 2002.

Ce plan constitue la première étape, jusqu'en 2006, d'un programme d'actions publiques à long terme, visant la réduction progressive et durable des dommages liés aux inondations sur le bassin versant de la Maine. Le PAPI Maine a été prolongé jusqu'en 2013 en étant adossé au Plan Loire III.

Ce programme d'actions identifiait un certain nombre d'actions visant la prévision des crues, la prévention des inondations et la protection des enjeux à l'échelle du bassin de la Maine et sur les différents sous-bassins versant. Pour chaque action, un maître d'ouvrage ainsi que des cofinanceurs potentiels et des financements potentiellement mobilisables étaient fléchés.

Un bilan du PAPI Maine a été réalisé par l'EP Loire en 2014. (<http://www.plan-loire.fr/fr/les-plates-formes/prevention-des-inondations/mission-maine/le-papi-maine/index.html>).

#### II.5.1.1 L'étude 3P Maine

Entre 1997 et 1999 une étude des crises hydrologiques du bassin de la Maine également appelée «Étude 3P Maine» a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement public Loire. Concernant les inondations, cette étude a préconisé un certain nombre d'actions à mener pour améliorer chacun des trois volets Prévision - Prévention - Protection, et aller dans le sens d'une réduction du risque inondation.

Les préconisations de l'étude « 3P Maine » en matière de prévision des crues ont également débouchées sur l'extension au bassin de la Maine du réseau CRISTAL (système de mesure, de télétransmission et de traitement des données hydrologiques en temps réel couvrant le bassin de la Loire), travaux qui ont été achevés en 2003.

Enfin, les résultats de l'étude « 3P Maine » ont également constitué une base pour l'élaboration du Plan de Prévention des Inondations du bassin de la Maine (PAPI Maine) au début des années 2000.

#### II.5.1.2 L'étude des phénomènes de crues sur les Basses Vallées Angevines (BVA)

Cette étude, portée par l'Établissement public Loire, a été réalisée entre avril 2004 et février 2006 en concertation avec les services de l'État, les Collectivités territoriales, l'Association des Inondés des Trois Rivières (AITR) et le Comité d'Action et de Défense des Victimes des Inondations du Loir (CADVIL).

Celle-ci a permis de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et hydraulique des Basses Vallées Angevines en période de crues, de tester différents scénarios d'aménagements hydrauliques et d'améliorer la prévision des niveaux de crue sur le secteur.

Les scénarios d'aménagements étudiés ont été définis en fonction de l'analyse et de la compréhension des phénomènes hydrauliques :

- Scénario A : Élargissement de la section d'écoulement au droit du pont de Verdun : ajout d'une arche.
- Scénario B : Élargissement de la section d'écoulement au droit du pont de Verdun : remplacement du pont de Verdun par un nouveau pont ne générant pas de perte de charge singulière.
- Scénario C : Siphon sous la Maine dans Angers.
- Scénario D : Élargissement de la Maine dans la traversée d'Angers.

Les simulations effectuées avec le modèle hydraulique réalisé dans le cadre de l'étude sur plusieurs types de crue indiquent que **l'influence des aménagements A, B, C et D** étudiés sur les écoulements de crue serait **très limitée à Angers et se réduirait vers l'amont**. Les aménagements **augmenteraient légèrement le niveau de la Maine et de la Loire en aval** et selon le type de crue, l'incidence de ces aménagements est plus ou moins sensible.

Par ailleurs, des aménagements de nature à favoriser **le ralentissement des écoulements dans les BVA** (réalisation de haies par exemple) n'auront pas forcément de conséquences positives. En effet, tout obstacle à l'écoulement dans les BVA qui **provoquerait un remous d'exhaussement transmettrait cette surcote vers l'amont**, en l'atténuant. Le ralentissement **pourrait cependant modifier le décalage entre les crues des différents affluents de la Maine** et en cela pourrait améliorer les conditions d'écoulement pour certaines crues mais les conditions de concomitance avec la Loire resteront prépondérantes et les conséquences pourront être assez variables.

### II.5.1.3 L'étude de cohérence hydraulique du bassin de la Maine

Cette étude a été réalisée entre juillet 2005 et décembre 2007 sous la maîtrise d'ouvrage de l'Établissement public Loire.

Basé sur le développement d'un modèle de simulation des crues sur les principaux affluents de la Maine représentant un linéaire de 780 km de cours d'eau, ce travail a permis d'analyser les mécanismes de formation et de propagation des crues à l'échelle du bassin de la Maine, de simuler l'incidence hydraulique des projets aménagements envisagés par le PAPI Maine sur le bassin et de réaliser un outil de simulation évolutif permettant de tester les futurs projets d'aménagements.

Les résultats de cette étude ont montré la **non aggravation des inondations en aval** des confluences et au niveau des BVA par la réalisation des aménagements identifiés dans le PAPI Maine.

### II.5.2 Outil de prévisions des crues et des inondations

Le **Service de Prévision des Crues Maine Loire aval (SPCMLa)** est un service inter-régional qui fait partie de la DREAL Pays de la Loire. Il couvre les zones hydrographiques de la Loire en aval du Bec de Vienne, du bassin de la Maine (soit l'Oudon, la Mayenne, la Sarthe, l'Huisne et le Loir) ainsi que la Sèvre Nantaise.

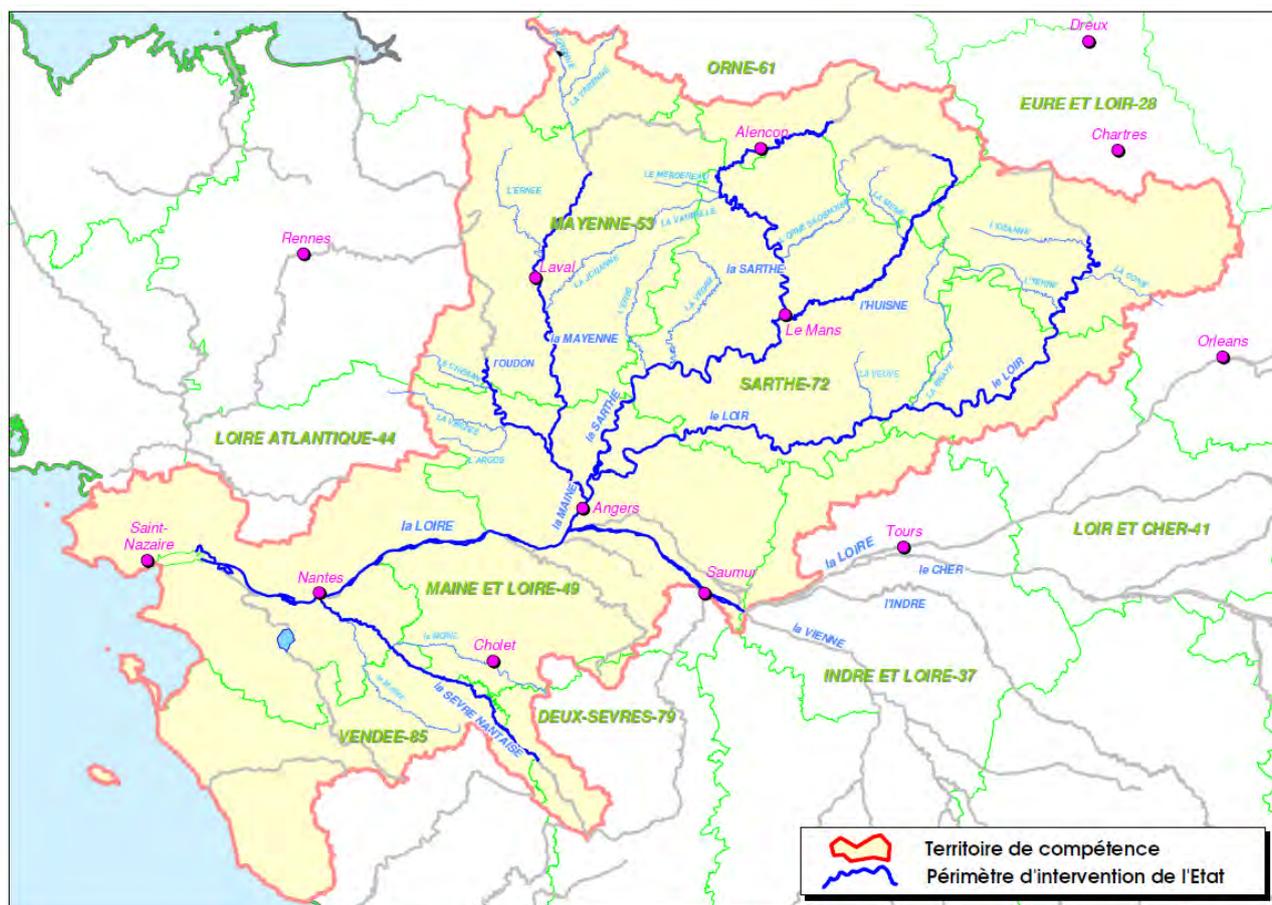


Figure 13 : Territoire du SPC MLa (source DREAL Pays de la Loire)

### II.5.3 Outils d'information préventive

La réglementation en matière d'information préventive sur les risques majeurs a été introduite dans la législation avec **la loi n°87-565 du 22 juillet 1987** relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

La **loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile** pose comme principe, dans son article 1, que « La sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes ». Cet article 1 précise aussi que « L'Etat [...] évalue en permanence l'état de préparation aux risques et veille à la mise en œuvre des mesures d'information et d'alerte des populations ».

#### ❖ Informations relevant du Préfet :



L'article R.125-11 du code de l'environnement précise que le Préfet doit établir un Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) consignant à l'échelle du département l'information sur les risques majeurs. Le DDRM de Maine et Loire a été actualisé en 2013.

#### ❖ Informations relevant du maire :

- ✓ Établir un **document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**
- ✓ **Porter à la connaissance du public par voie d'affiches** les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM et celles éventuellement fixées par les exploitants ou les propriétaires des locaux et terrains mentionnés à l'article R. 125-14 du Code de l'environnement
- ✓ **Informers la population au moins une fois tous les deux ans**, par des **réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié**, dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers ;
- ✓ Réaliser un **inventaire des repères de crue** existants sur le territoire de la commune et établir les repères correspondants aux crues historiques.
- ✓ Mettre à disposition des bailleurs et vendeurs les informations transmises par le Préfet et nécessaires à la réalisation de l'état des risques et au bilan des indemnisations Catastrophes Naturelles dans le cadre de **l'information acquéreurs-locataires (IAL)**.
- ✓ Assurer, pour chaque **terrain de camping et de stationnement des caravanes** (conformément à l'article à l'article R. 443-7-4 du Code de l'urbanisme) les **prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation** permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains situés en zone inondable ;

*Bilan de l'information réalisée*

Communes	DDRM 49	DICRIM	Repères de Crues	Autres
Angers	Présente les risques majeurs identifiés sur chaque commune, les mesures d'information, de protection et de sauvegarde de la population et de leurs biens. <b>Il a été actualisé en 2013.</b>	OUI	OUI	Exposition crue 1995
Bouchemaine		OUI	OUI	
Briollay		OUI	OUI	Exposition crue 1995
Cantenay-Epinard			OUI	
Cheffes		OUI	OUI	Exposition crue 1995
Ecoufflant		OUI	OUI	
Les Ponts-de-Cé		OUI	OUI	
Mûrs-Erigné		OUI		
Sainte-Gemmes sur-Loire		OUI	OUI	
Saint-Jean-de-la-Croix				
Soulaire-et-Bourg		OUI		

*II.5.4 Dispositif de gestion de crise**II.5.4.1 Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (ORSEC) par le Préfet*

L'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile est un dispositif de planification, c'est l'élément « chapeau » et coordonnateur d'organisations, une boîte à outils constituée de différents plans qui rappellent les missions de chacun des acteurs et les moyens à mettre en œuvre. La réponse aux situations d'urgence exige la mobilisation rapide de tous les moyens publics et privés et leur coordination efficace par le préfet lorsque la gravité de la situation dépasse les capacités locales d'intervention ou lorsque le problème concerne plusieurs communes. Dans ce cas, le préfet devient le directeur des opérations de secours (DOS).

**Un dispositif ORSEC inondations et prévisions des crues a été rédigé par les services de l'État et approuvé par le Préfet en 2007 ; il contient des dispositions concernant les communes du secteur Vals de Maine et de Louet. Il est en cours de réécriture pour une validation par le Préfet en 2017.**

*II.5.4.2 Plan Communal de Sauvegarde (PCS)*

Institué par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et complétée par le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005, le plan communal de sauvegarde (PCS) est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique dans le champ d'application d'un Plan particulier d'intervention (PPI). Pour les communes qui n'ont pas l'obligation d'avoir un PCS, il est toutefois préférable d'en réaliser

un. En effet, le PCS est un outil utile au maire dans son rôle de premier acteur de la gestion d'un événement de sécurité civile.

Dans le cadre du diagnostic de territoire de la stratégie locale, un recensement et une analyse des PCS a été réalisé par les services de l'Etat.

#### Synthèse de l'analyse par objectifs du PCS :

##### ❖ *Connaissance du risque :*

- Le diagnostic des aléas : les collectivités ont une bonne connaissance des crues historiques; les cartographies sont issues des PPR. Le travail de cartographies réalisé par la DDT 49 dans le cadre du Référent inondations et de la mise en œuvre de la Directive inondation pourrait compléter cette connaissance, pour différents niveaux d'inondation.
- Le recensement des enjeux : c'est le point faible des PCS, seules trois communes ont fait un recensement exhaustif des personnes qui habitent dans la zone inondable, et pour deux d'entre elles ces données sont complétées par la cote de début d'inondation des habitations, à l'échelle locale. Le travail réalisé au titre du présent diagnostic (populations, établissements sensibles, économiques, ...) va aider les communes à compléter cette connaissance.

##### ❖ *Alerte et information des populations :*

Hormis une, toutes les communes ont mis en place une organisation permettant en tout temps de réceptionner l'alerte, de la traiter et de la répercuter vers la population.

#### Organisation communale de la gestion d'un événement :

- Direction et coordination de l'action communale : Toutes les communes ont organisé une structure de commandement (Poste de Commandement Communal), pour assurer la gestion du risque.
- Les missions à assurer : Les missions à assurer (évaluation de la situation, alerte des populations, sécurisation des zones exposées, information et assistance des populations, assistance des secours, hébergement et ravitaillement) ont bien été identifiés et ont fait l'objet de « fiches missions », les personnes ressources ont également été désignées.
- Les fiches actions : La « fiche action » est l'outil opérationnel durant la phase d'intervention. Six communes ont bien identifié et décrit les actions à mener pendant l'événement ; pour trois communes le travail reste à faire.

Recensement des PCS

Communes	PCS	Date arrêté	Mise à jour	Exercices
<b>Angers</b>	OUI	01.2008	11.2013	Exercice d'aménagement d'un Centre d'Accueil et de Regroupement de la population en 2015
<b>Bouchemaine</b>	En cours			
<b>Briollay</b>	OUI	04.2010		Exercice cadre avril 2009 et 11 février 2016
<b>Cantenay-Epinard</b>	OUI	12.2012		
<b>Cheffes</b>	En cours			Exercice cadre mars 2011 + terrain novembre 2015
<b>Ecoufflant</b>	OUI	06.2011		Exercice cadre mai 2011 et juin 2016
<b>Les Ponts-de-Cé</b>	OUI	19 08 2106		Exercice prévu en 2017
<b>Mûrs-Erigné</b>	OUI	04.2008		
<b>Sainte-Gemmes sur-Loire</b>	OUI	01.2012		
<b>Saint-Jean-de-la-Croix</b>	OUI	04.2010		
<b>Soulaire-et-Bourg</b>	OUI	09.2007	09.2014	Exercice cadre 8 mars 2016

**En conclusion, les PCS réalisés semblent opérationnels, le risque est bien identifié et les actions à mener sont décrites et font l'objet d'une réponse appropriée.**

Cependant pour une crue importante le nombre de personnes à évacuer serait très important, de l'ordre de 6 500 personnes pour un scénario moyen et pour une évacuation partielle, dont environ 3 300 personnes pour la ville d'Angers. Les personnes qui ne disposent pas d'un point d'accueil (famille, amis, ...) peuvent être évaluées à environ 30% (source : service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)) soit environ 2 000 personnes ; ce nombre dépasse largement les capacités des sites d'accueils des communes. Un effort de cohérence à l'échelle de l'EPCI et des communes voisines devra être recherché dans le traitement de cette problématique.

#### II.5.4.3 Focus sur l'évacuation des populations

L'analyse des PCS faite dans le cadre de la Stratégie Locale a montré que la problématique de l'évacuation n'a pas été prise en compte dans ces documents quand bien même pour certaines communes une grande partie de la population devrait être évacuée dès la crue fréquente.

En France, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) estime qu'une évacuation devient massive dès lors qu'elle dépasse les capacités habituelles de gestion locale et notamment les capacités d'accueil temporaire à proximité immédiate de la zone évacuée, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural" (DGSCGC, 2014).

Deux types d'évacuation sont généralement différenciés, en fonction de la manière choisie par les individus exposés à un risque imminent d'inondation pour se préserver soit en quittant la zone susceptible d'être inondée, on parle alors d'évacuation horizontale, soit en rejoignant un lieu situé

à une hauteur supérieure au niveau attendu des eaux au sein de la zone inondée, on parle alors d'évacuation verticale.

- L'évacuation horizontale :

La stratégie d'évacuation horizontale face à un risque imminent d'inondation vise à ce que les individus se mettent à l'abri du danger en quittant, pour une durée plus ou moins longue, la zone susceptible d'être inondée. L'évacuation horizontale constitue probablement la stratégie d'évacuation la mieux connue et la plus plébiscitée.

- L'évacuation verticale :

L'évacuation verticale des populations en cas d'inondation peut être définie comme le déplacement, à l'intérieur de la zone inondée ou susceptible de l'être, des personnes vers un ou des lieux situés au-dessus des plus hautes eaux attendues (point haut, coteau, bâtiment disposant d'étages...) en vue de s'y mettre à l'abri.

Toutefois, un certain nombre de conditions doivent être réunies pour que ce type d'évacuation soit possible (durée de la crue, hauteurs d'eau atteintes, fonctionnement des réseaux, santé des personnes, ...).

Trois critères permettent de choisir la stratégie d'évacuation à privilégier :

- La prévisibilité de l'événement,
- Le risque significatif pour la vie humaine :
  - o Une hauteur d'eau de 50 cm est généralement considérée comme le seuil à partir duquel les populations sont susceptibles d'être en danger physique car il correspond à la limite de déplacement d'un adulte à pied.
  - o La présence d'un bâti inadapté à l'inondation tel que les maisons de plain-pied constitue également un indicateur fort de l'existence d'un risque pour la vie humaine.
- Les capacités à assurer l'évacuation de la totalité de la population exposée.

L'application au secteur des Vals de Maine et de Louet des trois critères énoncés précédemment (un événement prévisible, un risque significatif pour la vie humaine et des capacités locales dépassées pour une évacuation horizontale) permet de privilégier le scénario d'une évacuation horizontale limitée aux maisons sans étage et aux secteurs prioritaires (hauteur d'eau supérieure à 50 cm).

Partant de cette hypothèse, il est possible de proposer une estimation des populations à évacuer. Cette estimation est très simplifiée, elle nécessite d'être affinée par la connaissance de terrain des communes concernant notamment les personnes fragiles et les maisons ou hameaux isolés.

**Estimation du nombre de personne à évacuer - Scénario fréquent :**

	Maison sans étage	Avec étage mais eau > 50 cm sur les voiries d'accès	Total	Population
Angers	0	6	6	10
Bouchemaine	5	27	32	60
Briollay	23	48	71	145
Cantenay	5	20	25	50
Cheffes	71	82	153	290

Ecouflant	14	20	34	80
Ponts-de-Cé	56	250	306	570
Murs Erigné	78	102	180	290
Saint Jean de la Croix	34	49	83	155
Saint Gemmes sur Loire	5	2	7	15
Soulaire et Bourg	10	8	18	45
<b>Total</b>	<b>301</b>	<b>614</b>	<b>915</b>	<b>1 710</b>
Total population inondée				3 300

**Estimation du nombre de personne à évacuer- Scénario moyen :**

	Maison sans étage	Avec étage mais eau > 50 cm sur les voiries d'accès	Total	Population
Angers	11	1 850	1 861	3 300
Bouchemaine	8	87	95	180
Briollay	70	161	231	465
Cantenay	18	26	44	90
Cheffes	121	159	280	530
Ecouflant	34	47	81	190
Ponts-de-Cé	90	528	618	1 150
Murs Erigné	80	78	158	255
Saint Jean de la Croix	37	65	102	190
Saint Gemmes sur Loire	13	11	24	52
Soulaire et Bourg	20	20	40	100
<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>3 032</b>	<b>3 534</b>	<b>6 502</b>
Total population inondée				10 740

A noter que dans ce scénario :

- 83 % des logements sont en coupure totale d'électricité,
- 17 % des logements sont en coupure temporaire d'électricité.

**Estimation du nombre de personne à évacuer - Scénario exceptionnel :**

	Maison sans étage	Avec étage mais eau > 50 cm sur les voiries d'accès	Total	Population
Angers	26	4 000	4 026	7 100
Bouchemaine	10	140	150	265
Briollay	136	323	459	920
Cantenay	16	32	48	95
Cheffes	127	230	357	678
Ecouflant	45	73	118	275
Ponts-de-Cé	119	915	1 034	1 900
Murs Erigné	85	95	180	290
Saint Jean de la Croix	37	65	102	190
Saint Gemmes sur Loire	16	24	40	85
Soulaire et Bourg	22	72	94	240
<b>Total</b>	<b>639</b>	<b>5 969</b>	<b>6 608</b>	<b>12 038</b>
Total population inondée				14 980

*II.5.5 Documents de planification et prise en compte du risque d'inondation*

II.5.5.1 Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

La disposition 5.1 du PGRI Loire-Bretagne relative à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque inondation demande aux SAGE concernés par un enjeu inondation de comporter un volet « culture du risque inondation » qui permet à la population vivant dans le bassin versant de prendre connaissance de l'information existante.

Les Vals de Maine et de Louet sont concernés pour partie par 5 SAGE : SAGE Authion (validé par la CLE du 25 novembre 2015, en consultation), SAGE Loir (mise en œuvre), SAGE Mayenne (première révision), SAGE Sarthe aval (élaboration) et le SAGE Layon-Aubance (première révision). **L'annexe 1** présente une synthèse des convergences d'actions entre la SLGRI Maine Louet et les 5 SAGE concernés.

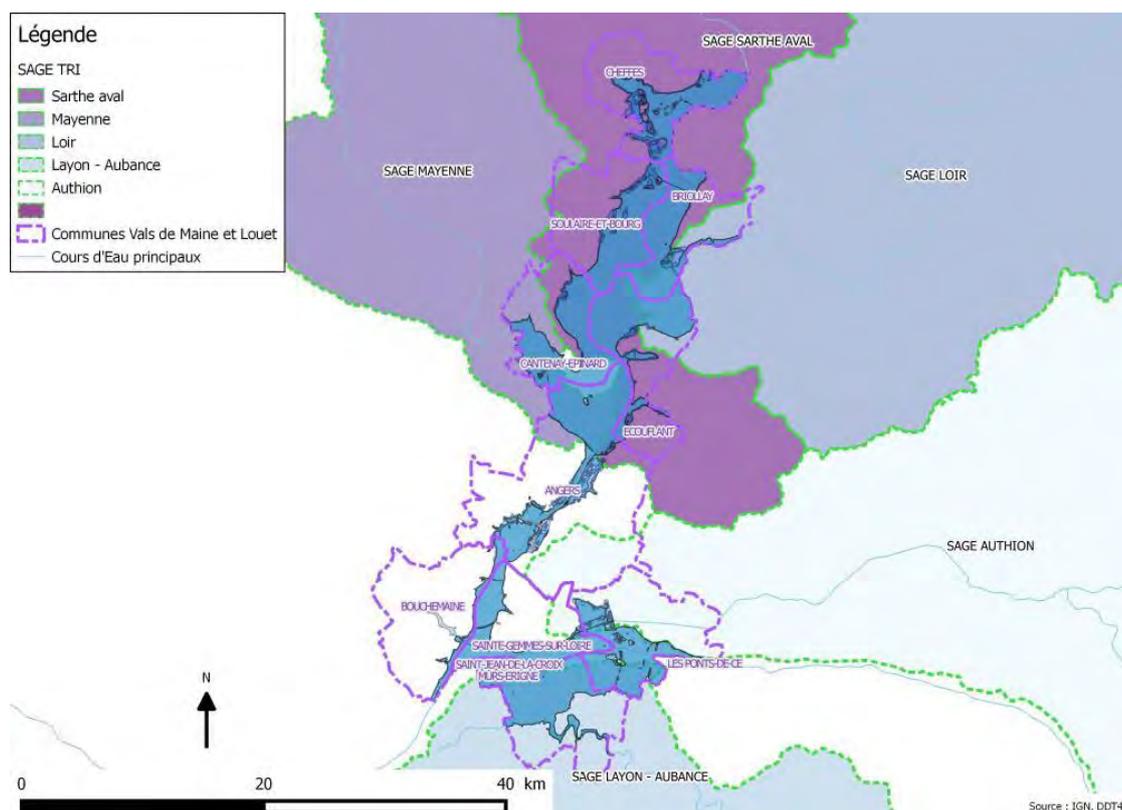


Figure 14: Les SAGE concernés par le secteur des Vals de Maine et Louet

- Les SAGE Layon-Aubance (orientation AQ.4), Mayenne (disposition 6A.2), et Loir (objectif3, disposition IN.5) comportent dans leur plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) un volet inondation comprenant des actions d'information sur le risque.
- Les SAGE Authion et Sarthe aval en cours d'élaboration devront intégrer des dispositions compatibles avec le PGRI dans son PAGD. Il convient toutefois de soulever que le risque inondation fait partie des enjeux de territoire analysés dans ces deux SAGE.

#### II.5.5.2 Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi)

Le PGRI Loire Bretagne comporte un certain nombre de dispositions s'appliquant aux PPRi prescrits après l'approbation du PGRI. Ces dispositions concernent :

- les zones potentiellement dangereuses (2-1),
- la prise en compte du risque de défaillance des digues (2-4),
- la mise en cohérence des PPR (2-5),
- l'aléa de référence (2-6),
- l'adaptation des nouvelles constructions (2-7),
- la prise en compte des populations sensibles (2-8),
- l'implantation de nouveaux équipements / établissements utiles à la gestion de crise ou au retour à la normale (2-10),
- l'implantation de nouveaux équipements / établissements pouvant générer des pollutions importantes ou un danger pour les personnes (2-11),
- la prise en compte du scénario exceptionnel (2-12, 2-13, 3-2)
- la réduction de la vulnérabilité (3-1).

Le secteur Vals de Maine et Louet est concerné par 3 PPRi :

- « Val du Louet » approuvé le 9 décembre 2002 (révision totale prescrite par arrêté préfectoral du 16 novembre 2015),
- « Sarthe », approuvé le 20 avril 2006,
- « Confluence de la Maine », approuvé le 16 octobre 2009

### II.5.5.3 Les documents d'urbanisme

Le PGRI Loire Bretagne comporte un certain nombre de dispositions s'appliquant aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU) dont les projets sont arrêtés après le 31 décembre 2016.

Ces dispositions concernent :

- la mise en place d'indicateurs témoignant de la prise en compte du risque dans le développement projeté du territoire (2-2),
- la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité du territoire reconnu comme TRI (2-3),
- la prise en compte du risque de défaillance des digues et des zones de dissipation d'énergie derrière celles-ci (2-4),
- le croisement du niveau d'aléa et de la vulnérabilité d'un enjeu pour choisir sa localisation (3-7)
- la prise en compte du devenir des biens acquis exposés à une menace grave liée aux risques d'inondation (3-8).

### **Les Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)**

Les SCoT sont des documents réglementaires de planification stratégique. Les dernières lois (ALUR, Pinel, LAAAF...) ont successivement participé à renforcer le rôle stratégique des SCoT en modifiant son contenu et surtout en le rendant « intégrateur » des documents dits de rang supérieur (lois, SDAGE, PGRI...) vis-à-vis des documents dits de rang inférieur (PLU...).

Élaboré à l'initiative des communes ou de leurs groupements compétents réunis dans la plupart des cas en syndicat mixte, le SCoT constitue une démarche-cadre pour l'aménagement et la maîtrise du développement, à horizon de 15/20 ans, d'un territoire de bassin de vie et d'emploi supra-communal constitué d'un seul tenant. Le SCOT concerné sur le secteur est celui du Pays Loire Angers. Jusqu'à fin 2016, le SCOT du Pays Vallées d'Anjou était aussi concerné par la SLGRI Maine Louet.

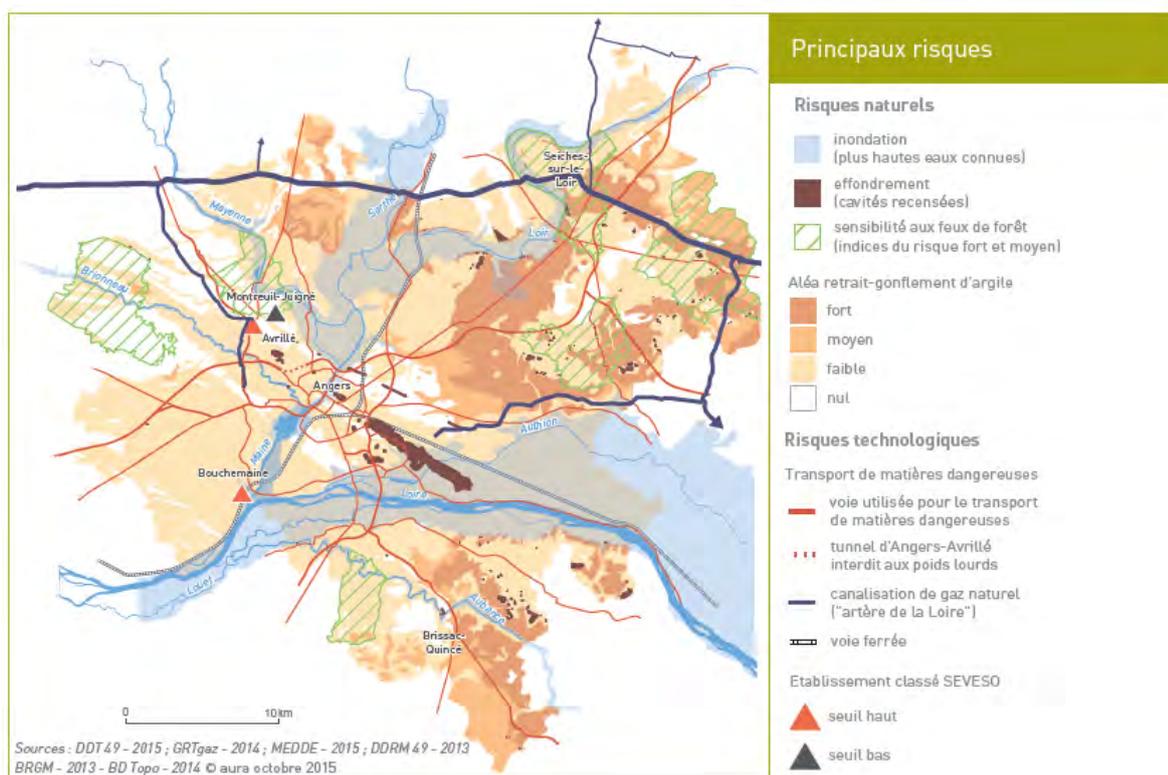


Figure 15 : Les principaux risques recensés au SCOT du Pays Loire Angers.

## **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

### **PLU Cheffes sur Sarthe :**

Le PLU de Cheffes a été approuvé le 29 avril 2005. Il a été modifié 3 fois et une quatrième modification a été lancée en avril 2015.

Le PLU comporte les éléments relatifs à la réduction de la vulnérabilité pour les constructions nouvelles en zone inondable.

### **PLU Intercommunal :**

Le 10 novembre 2010, les élus communautaires ont décidé l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) unique pour les 31 communes du territoire d'Angers Loire Métropole.

Suite à l'entrée d'Ecuillé et de Soulaire-et-Bourg au sein d'Angers Loire Métropole en janvier 2012, le conseil communautaire a décidé, en mars 2012, d'intégrer ces deux communes au PLU en cours d'élaboration. Lequel concerne donc la totalité des 33 communes de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.

A noter que la commune de Saint-Jean-de-la-Croix ne dispose pas à l'heure actuelle de document d'urbanisme.

### *II.5.6 La réduction de la vulnérabilité des enjeux*

Le risque d'inondation est le premier risque naturel en France et concerne plus de 15 000 communes, c'est-à-dire plusieurs millions de bâtiments appartenant à des particuliers, des entrepreneurs, des administrations, des collectivités, mais également les différents réseaux (transports, énergie, communication) qui alimentent ces bâtiments et ces services. A l'heure actuelle, une infime minorité de ces bâtiments, services et réseaux est adaptée à l'inondation (pendant et après).

### II.5.6.1 Réduction de la vulnérabilité de l'habitat

Réduire la vulnérabilité d'un bâtiment, c'est faire en sorte que les risques d'atteintes aux personnes, les délais de retour à la normale du fonctionnement du bâtiment et les effets domino soient les plus faibles possibles.

Il existe deux stratégies principales pour réduire la vulnérabilité d'un bâtiment existant :

- "résister" : c'est-à-dire empêcher la pénétration de l'eau dans le bâtiment ;
- "céder" : c'est-à-dire laisser l'eau entrer dans le bâtiment et prendre toutes les dispositions nécessaires à la limitation de l'endommagement et à la réduction du délai de retour à la normale.

Tous les PPRi du secteur Vals de Maine Louet imposent des mesures pour les constructions neuves.



Figure 16: Ensemble de mesures de réduction de la vulnérabilité obligatoires pour les constructions neuves

Seuls les PPRi « Confluence Maine » et « Sarthe » imposent des mesures de réductions de la vulnérabilité sur l'habitat existant.

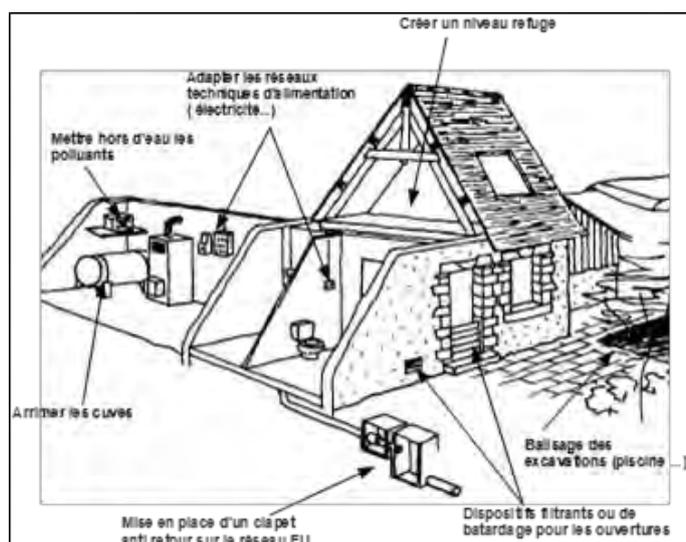


Figure 17: Ensemble de mesures de réduction de la vulnérabilité obligatoires des constructions existantes

**Retours d'expérience en Maine-et-Loire**

Sur proposition du Conseil Départemental de Maine-et-Loire et en association avec des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), 6 opérations de réduction de la vulnérabilité (OPRV) ont pu être menées de 2011 à 2015.

Pour l'ensemble des logements situés en deçà du niveau de la crue de référence, les diagnostics réalisés ont été analysés et pour chacune des mesures obligatoires, le pourcentage de logements concernés par la mesure a été déterminé :

Enjeu	mesure	Réalisée ou non concerné	Non réalisée
Sécurité des personnes	Niveau refuge	83 %	17%
	Balisage piscine, excavation	93%	7%
Entrée d'eau dans l'habitation	Dispositif de filtration	32%	42%
	Batardeaux	17%	9%
Adaptation du réseau électrique	Pose descendante	73%	27%
	Séparation des réseaux	68%	32%
	Prise hors d'eau	55%	45%
Eaux usées	Clapet anti-retour	47%	53%
Pollution	Arrimage de cuve	82%	18%
	Stockage de produits	93%	7%

#### II.5.6.2 Réduction de la vulnérabilité des activités économiques

Impulsée par l'EP Loire et formalisée en 2007 dans le plan Loire III, la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents a pour objectif de réduire de façon significative la vulnérabilité aux inondations des entreprises du bassin en les faisant bénéficier gratuitement d'un diagnostic, et en les accompagnant dans la réalisation de mesures cofinancées de réduction de leur vulnérabilité.

La démarche est structurée autour de 3 volets :

- l'information/sensibilisation de 15.000 acteurs économiques,
- la réalisation d'un nombre conséquent de diagnostics de vulnérabilité, de l'ordre de 2.500,
- la mise en œuvre par des entreprises, de mesures qu'elles considèrent effectives et prioritaires de réduction de leur vulnérabilité.

Les résultats sur le bassin de la Loire :

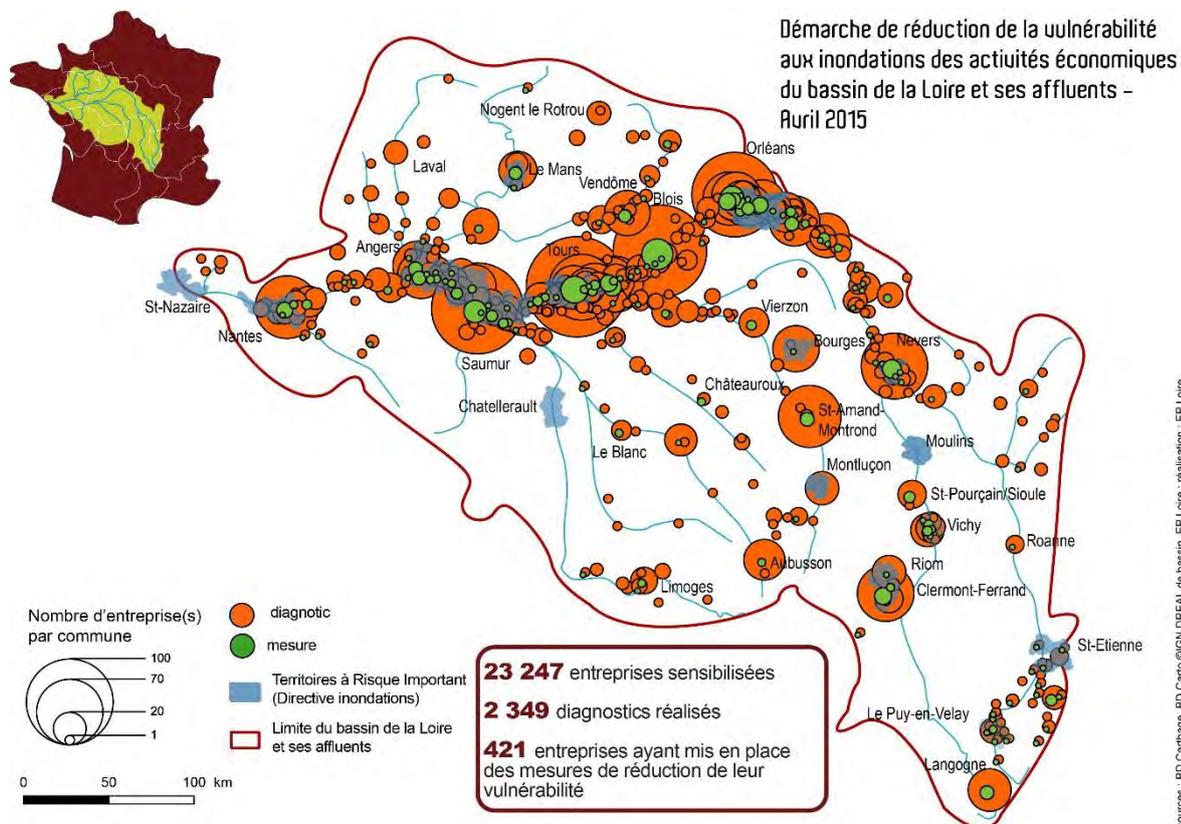


Figure 18 : Résultats de la démarche de vulnérabilité des activités économiques (Source : EP Loire)

Les résultats concernant les Vals de la Maine et du Louet sont présentés ci-dessous.

Secteurs d'activité	Diagnostics EPL - Démarche industrielle
Agriculture	7
Bâtiments & travaux publics	4
Commerces	34
Industrie hors agriculture	5
Services	18
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>

### II.5.6.3 Mesures de réduction de la vulnérabilité de l'ICPE située à Cheffes

La société TEM (Traitement Electrolytique des Métaux) est susceptible de créer une pollution des rivières suite à une inondation de par son activité.

Le diagnostic de territoire nous a permis de recueillir quelques informations concernant les mesures

de réduction de la pollution prises par l'entreprise :

- Les bassins de rétention et de stockage des eaux utilisées dans le processus de traitement des métaux se situent au-dessus de la cote de la crue de 1995,
- L'ensemble des installations de pompage et de circulation des produits chimiques sont au-dessus de la cote de la crue de 1995,
- Les produits sont stockés dans des cuves étanches, elles-mêmes confinées dans un local étanche.

#### II.5.6.4 Organisation des collectivités locales : Plans de Continuité d'Activité

L'Établissement public Loire a engagé, dans le cadre du Plan Loire, une première initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité des équipements et services essentiels de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents entre septembre 2012 et septembre 2014.

L'objectif de cette approche exploratoire a été d'avancer auprès des collectivités dans la réduction de la vulnérabilité aux inondations de leurs services et équipements publics prioritaires en période de crise, en les accompagnant dans la réalisation de diagnostics territoriaux pour différents scénarios d'inondation de référence, et en leur apportant un appui dans l'élaboration de leur plan de continuité d'activités, dans un souci d'amélioration de la résilience de leurs territoires au risque d'inondations.

15 collectivités (3 Régions, 4 Départements, 3 agglomérations et 5 villes) ont participé à cette démarche.

Une deuxième initiative a été lancée en 2016 sur le même mode que la précédente.

**Aucune collectivité du secteur « Vals de Maine et Louet » n'a réalisé de PCA et mais le conseil départemental de Maine-et-Loire participe à cette deuxième démarche initiée par l'EP Loire.**

#### II.5.6.5 Réduction de la vulnérabilité des réseaux

##### ❖ *Réseaux électriques*

En 2012 ENEDIS a réalisé une étude d'impact d'une inondation par un scénario de crue moyenne (enveloppe PPRi) sur son réseau en Maine-et-Loire.

**Aucun plan spécifique de réduction de la vulnérabilité du réseau électrique n'a été communiqué par ENEDIS suite à ces cartographies.**

##### ❖ *Réseaux gaz*

En cas de crise importante, la démarche Retour d'Expérience de GrDF a permis d'identifier plusieurs enseignements déterminants et de nature à faciliter la gestion et l'anticipation de ces événements singuliers:

- Intégrer systématiquement GrDF dans le système d'alerte, et ce, le plus en amont possible: messages d'alertes crues routés vers les Bureaux d'Exploitation de GrDF et vers la permanence de Direction (téléphoniques et des mails), mise à disposition des données prévisionnelles et ce le plus précisément possibles (zones probables impactées (rue, place ...), hauteurs d'eau prévisibles afin de déterminer l'emprise de l'événement, etc.).
- Organiser des contacts fréquents entre les services préfectoraux, les collectivités

concernées et GrDF. Un référent technique de GrDF pourra prendre place, autant que de besoin, au sein de PC de crise en préfecture.

- Renforcer l'information mutuelle et la coordination des interventions entre les SDIS et nos techniciens (exemple: en cas de pose de barrages préventifs (sable, dispositif gonflable à l'eau, etc.) prévenir nos services pour mise en sécurité préalable des ouvrages gaz concernés). Les coffrets et regards gaz situés sur le domaine public doivent impérativement et de façon permanente rester libre d'accès, afin de garantir la sécurité de tous.
- Organiser conjointement l'information des populations (nécessité d'interrompre le flux gazeux, y compris dans des zones non directement impactées, sur une période potentiellement relativement longue). Des contacts sont organisés par GrDF avec la collectivité et un nouveau service (Info-Coupure) est désormais disponible pour informer chaque client en temps réel sur les interventions en cours et les renseigner sur les dates et heures prévisibles de réalimentation : <http://www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/coupure-gaz-que-faire>
- En aucun cas, les clients desservis en gaz ne doivent tenter de rétablir leur fourniture de gaz sans accord de GrDF.

**Des mesures d'adaptation des réseaux : mise hors d'eau des parties sensibles et étanchéité des conduites peuvent notamment être préconisées.**

#### ❖ Réseaux routes et transports en commun

La ville d'Angers a établi un « Plan inondations » recensant les routes inondées en fonction de différentes cotes de Maine. Les réseaux de transports mettront en place les déviations en fonction de ce plan.

La commune des Ponts-de-Cé a établi un « plan d'intervention crue » détaillant l'ensemble des rues impactées par la montée des eaux et les actions à mettre en œuvre en fonction des cotes atteintes ou prévues.

Le conseil départemental de Maine-et-Loire a établi des cartes localisant les routes principales coupées et les cotes correspondant à ces premières coupures.

#### ❖ Réseaux téléphonie Orange

L'opérateur de téléphonie Orange a réalisé un diagnostic de ses sites situés en zone inondable pour une crue centennale (PPRi) et évalué la vulnérabilité de son réseau fixe et mobile à l'échelle du département de Maine-et-Loire. Cette vulnérabilité a été établie en lien avec les dysfonctionnements du réseau électrique.

Aucun plan spécifique de réduction de la vulnérabilité du réseau de téléphonie n'a été communiqué par Orange suite à ce premier diagnostic.

#### ❖ Réseaux eau potable et assainissement

Les travaux réalisés sur les réseaux améliorent l'étanchéité de ceux-ci.

Aucun plan spécifique de réduction de la vulnérabilité des réseaux eau potable et assainissement n'a été communiqué.

❖ *Réduction de la vulnérabilité du patrimoine remarquable*

L'Établissement public Loire porte une démarche visant à mettre en œuvre des diagnostics de vulnérabilité aux inondations des monuments historiques et autres biens patrimoniaux sur le bassin de la Loire.

Cette démarche se fait en deux temps :

- Proposition d'une méthode d'inventaire et de suivi du patrimoine exposé au risque inondation
- Proposition d'une méthode de diagnostic de vulnérabilité aux inondations des biens patrimoniaux permettant aux gestionnaires d'évaluer les risques et d'identifier les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre.

Déclinaison de la démarche sur le sous bassin « Vals de Maine et Louet »

Un certain nombre de monuments ont été recensés en zone inondable dans le cadre du présent diagnostic. La méthode de diagnostic réalisée dans le cadre de la démarche portée par l'EP Loire a été testée sur trois sites situés sur Angers et gérés par Angers Loire Métropole :

- La tour de haute chaîne,
- L'église de la trinité
- Le musée Jean Lurçat.

Ce test a permis de valider le principe de la grille de diagnostic (elle pourra faire l'objet d'améliorations suite à cette phase de test), et d'évaluer le niveau d'implication et de connaissance nécessaire pour réaliser un diagnostic (binôme agent culture et agent risque).

*II.5.7 Ouvrages de protection existants*

*II.5.7.1 Secteurs endigués*

A ce jour, il n'existe **aucun ouvrage de lutte contre les inondations** classé sur le secteur de la SLGRI Maine Louet.

Le val de Saint-Jean-de-la-Croix est entouré de levées destinées à protéger des terres agricoles des crues de printemps. Cette levée n'est pas classée et n'a pas fait l'objet d'étude de dangers.

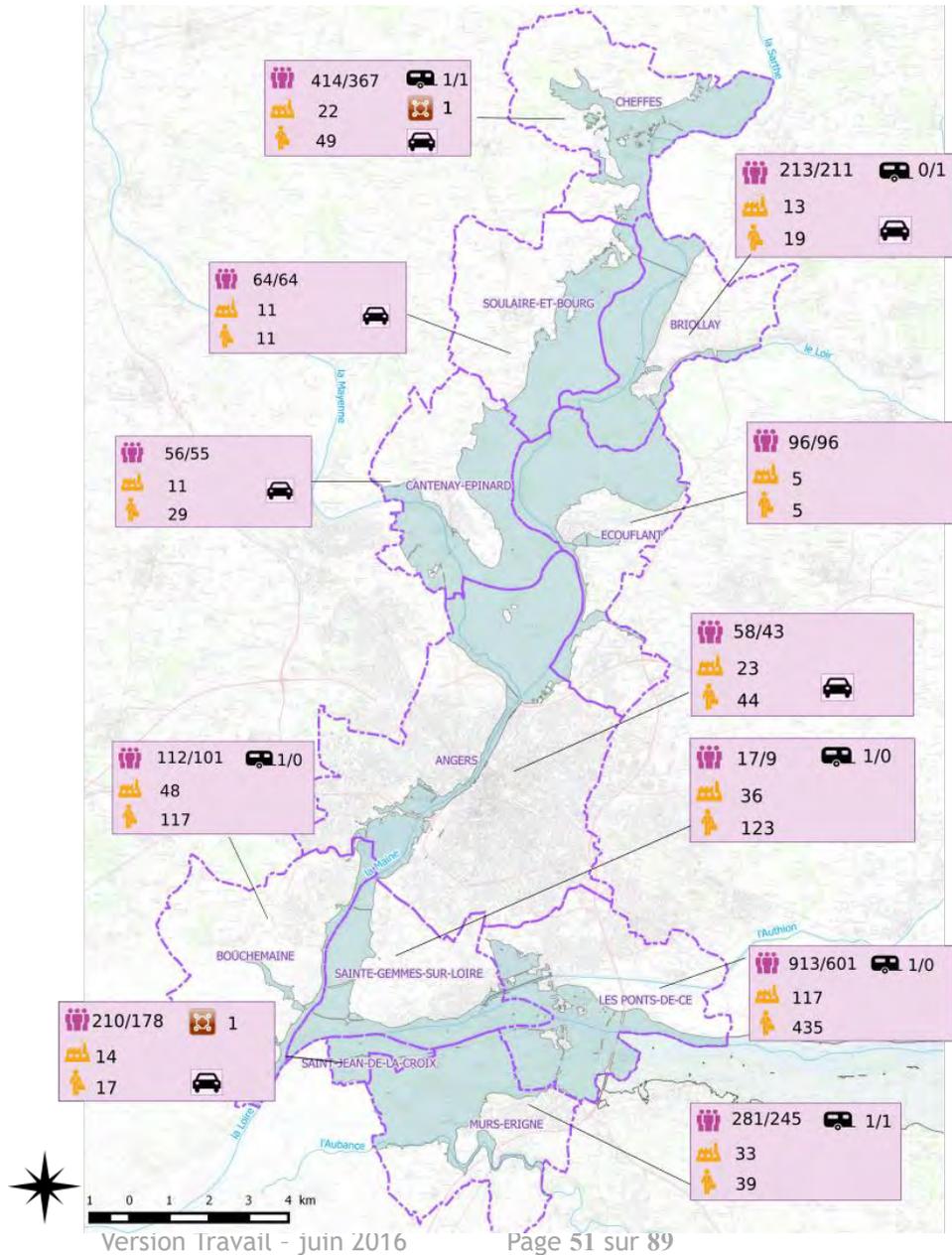
Le Val de Pouillé, situé entre les Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes-sur-Loire, est protégé par une levée en rive droite de l'Authion canalisé qui commence à Sorges jusqu'à la confluence entre l'Authion et la Loire. Cette levée n'est pas classée et n'a pas fait l'objet d'étude de dangers. Ce val est à cheval sur les deux sous-secteurs « Vals de Maine et de Louet » et « Vals d'Authion et de Loire » ; il fera l'objet d'une étude fine du risque inondation et de l'impact des différents remblais secondaires présents sur ce territoire. Cette étude portée par Angers Loire Métropole a été lancée mi-2016. Cette étude devra permettre au futur gestionnaire de faire classer ou non ces différents ouvrages. Elle s'inscrit dans le programme d'action de la partie Authion Loire.

#### II.5.7.2 Maîtrise des écoulements en crue dans les Vals

Cette partie traite des dispositifs existants dans le val endigué, permettant un cheminement de l'eau lorsque celle-ci a pénétré dans le val en période de crue.

Sur le secteur des « Vals de Maine et de Louet » étudié ici, il n'existe aucun dispositif spécifique permettant le cheminement de l'eau en crue dans les vals.

Concernant le territoire de la commune des Ponts-de-Cé protégé par une digue cette question sera traitée plus globalement à l'échelle de l'ensemble de la commune, dans la partie du rapport consacrée aux Vals de Loire et d'Authion.



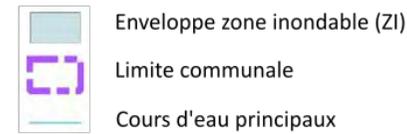
## SYNTHESE DES RISQUES

Scénario de crue fréquente

Période de retour 10 - 30 ans

Echelle de Basse Chaîne sur la Maine : 6,12 m

Echelle du Pont Dumnacus sur la Loire : 5,35 m



### Enjeux impactés

- Habitants en ZI / inondables
- Activités économiques en ZI
- Salariés en ZI

- Mairie
- Gendarmerie / police
- 18 Pompiers
- Hôpital
- Etabl. personnes âgées
- Etabl. scolaire
- Camping / accueil gens du voyage
- Installation classée pour l'environnement
- Patrimoine remarquable

### Réseaux impactés

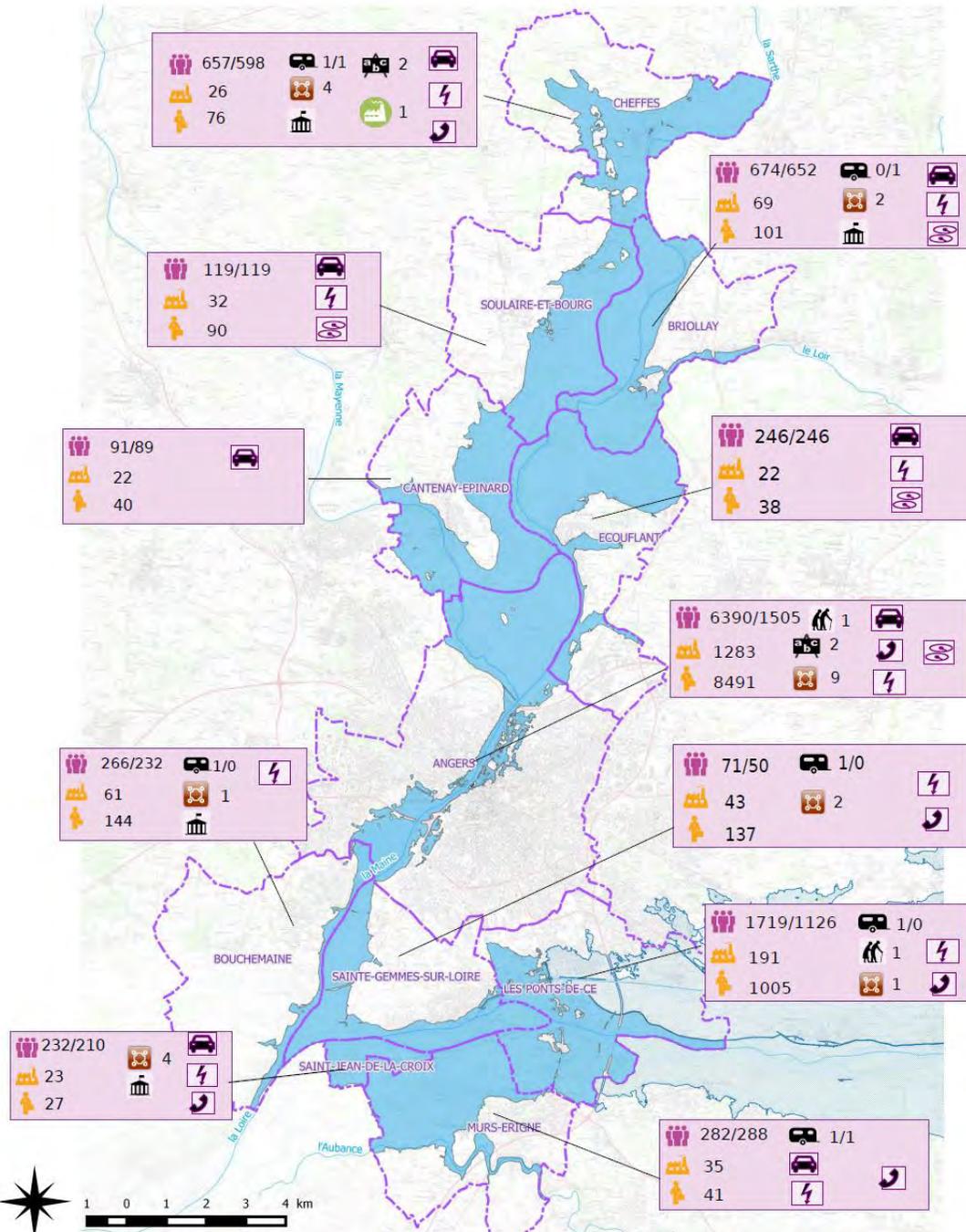
- Electricité
- Eau potable
- Assainissement
- Voirie principale
- Téléphonie

# SYNTHESE DES RISQUES

Scénario de crue moyenne

Période de retour 100 - 300 ans

Echelle de Basse Chaîne sur la Maine : 6,66 m  
 Echelle du Pont Dumnacus sur la Loire : 5,68 m



- Enveloppe zone inondable (ZI)
- Limite communale
- Cours d'eau principaux

## Enjeux impactés

- Habitants en ZI / inondables
- Activités économiques en ZI
- Salariés en ZI
- Mairie
- Gendarmerie / police
- 18 Pompiers
- Hôpital
- Etabl. personnes âgées
- Etabl. scolaire
- Camping / accueil gens du voyage
- Installation classée pour l'environnement
- Patrimoine remarquable

## Réseaux impactés

- Electricité
- Eau potable
- Assainissement
- Voirie principale
- Téléphonie

## SYNTHESE DES RISQUES

Scénario de crue exceptionnelle  
Période de retour > 500 ans

Echelle de Basse Chaîne sur la Maine : 7,67 m  
Echelle du Pont Dumnacus sur la Loire : 7,45 m

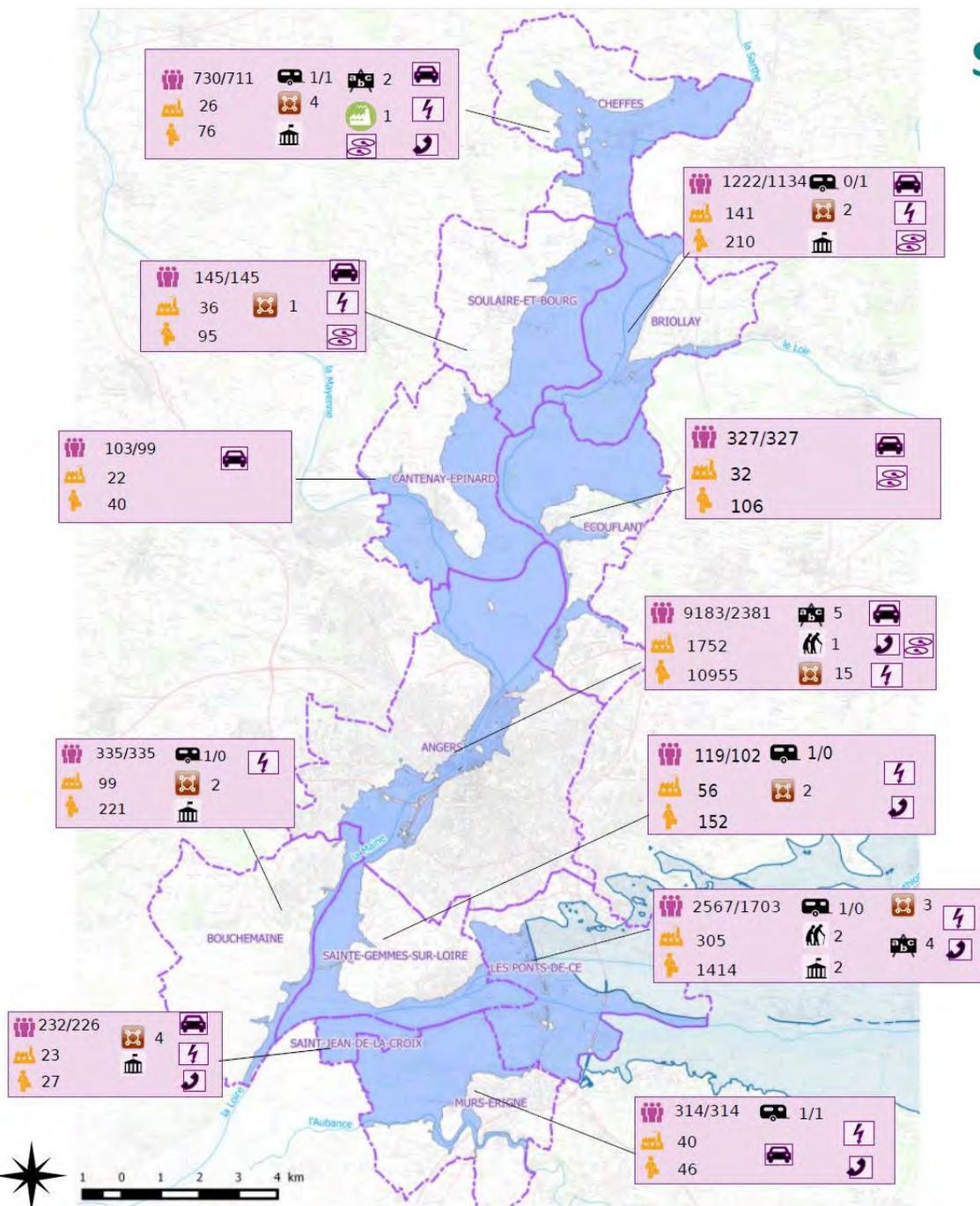
-  Enveloppe zone inondable (ZI)
-  Limite communale
-  Cours d'eau principaux

### Enjeux impactés

-  Habitants en ZI / inondables
-  Activités économiques en ZI
-  Salariés en ZI
-  Mairie
-  Gendarmerie / police
-  18 Pompiers
-  H Hôpital
-  Etabl. personnes âgées
-  Etabl. scolaire
-  Camping / accueil gens du voyage
-  Installation classée pour l'environnement
-  Patrimoine remarquable

### Réseaux impactés

-  Electricité
-  Eau potable
-  Assainissement
-  Voirie principale
-  Téléphonie



## Mise en relief des points forts et points d'amélioration dans la gestion du risque inondation

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessous concernent le scénario de crue moyenne.

Enjeu	Axe de gestion du risque inondation	Constat allant vers une prise en compte du risque	Constat nécessitant une amélioration de la prise en compte du risque
POPULATION	Information préventive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisé par 9 communes ;</li> <li>- Des repères de crue existent sur les communes les plus touchées ;</li> <li>- Un DDRM actualisé récemment.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la seule diffusion du DICRIM peut ne pas être suffisante pour sensibiliser les personnes</li> </ul>
	Gestion de crise : avant, pendant, après	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les 11 communes du territoire, 9 Plans communaux de Sauvegarde ont été réalisés et 2 sont en cours.</li> <li>- Dispositif de direction et de coordination de l'action communale (schéma d'alerte de la CCM et répercussions auprès des populations) globalement bien traité</li> <li>- Recensement des populations et niveau d'exposition (cote de submersion à l'échelle locale, voire hauteur d'eau dans les logements) traitée par Soulaire-et-Bourg, Briollay, Cantenay-Épinard, Saint-Jean-de-la-Croix et Mûrs-Erigné</li> <li>- Existence de plans de gestion très complets sur la commune d'Angers et des Ponts de Cé en complément du PCS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les 2 communes les plus touchées par le nombre de personnes en ZI : Angers et Les Ponts-de-Cé, ne semblent pas avoir réalisé le recensement des familles et l'évaluation du niveau de risque de leur population.</li> <li>- La préparation et la planification des évacuations et de l'hébergement reste à écrire pour la plupart des PCS réalisés</li> <li>- Les exercices PCS (cadre et terrain) doivent être généralisés pour améliorer le volet opérationnel de ce document</li> </ul>

Enjeu	Axe de gestion du risque inondation	Constat allant vers une prise en compte du risque	Constat nécessitant une amélioration de la prise en compte du risque
LOGEMENT	Réduction de la vulnérabilité de l'habitat	<p>Près de 6 000 logements sont en zone inondable, 2 700 sont potentiellement inondés.  <b>Parmi eux près de 1 900 sont concernés par des mesures de réduction de la vulnérabilité</b></p>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La rénovation urbaine de la ville d'Angers, depuis les années 1990 dans le périmètre de la zone inondable, a permis de réduire la vulnérabilité des logements en mettant le premier niveau habitable au-dessus des Plus Hautes Eaux.</li> <li>- 1 560 logements sur le secteur ont un niveau refuge</li> <li>- 1330 logements ont un réseau électrique adapté</li> <li>- 880 logements ont un dispositif anti-refoulement d'eaux usées (ou non concernés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Près de 10 500 personnes habitent en zone inondable (ZI) pour un scénario moyen.</li> <li>- Une population à évacuer de l'ordre de 6 500 personnes</li> <li>- 100% des logements en ZI impactés par une coupure électrique (83% coupure totale et 17% coupure temporaire)</li> <li>- 14 200 logements en dehors ZI sont impactés par des coupures électriques (8 200 coupures totales, 6 000 coupures temporaires)</li> <li>- 320 logements sans niveau refuge</li> <li>- 550 logements sans réseau électrique adapté</li> <li>- 1 000 logements sans dispositif anti-refoulement d'eaux usées</li> </ul>

Enjeu	Axe de gestion du risque inondation	Constat allant vers une prise en compte du risque	Constat nécessitant une amélioration de la prise en compte du risque
ACTIVITES ECONOMIQUES	Bilan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une activité industrielle peu implantée en ZI seulement 13 activités de ce type implantés</li> <li>- Peu d'installations classées pour l'environnement (ICPE) installées en ZI (1 sur Cheffes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Près de 400 commerces de proximité, essentiellement de centre ville situé au rez de chaussé des immeubles</li> <li>- Une soixantaine d'activités du BTP</li> <li>- 1 300 activités de service</li> <li>- Près de 10 000 emplois en zone inondable</li> </ul>
	Information préventive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Première phase de la Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité des activités économiques face aux inondations sur le bassin de la Loire et de ses affluents pilotée par l'EP Loire : important travail de sensibilisation par téléphone, envoi de plaquettes et encart dans la presse locale</li> </ul>	
	Réduction de la vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité des activités économiques face aux inondations sur le bassin de la Loire et de ses affluents pilotée par l'EP Loire : appui à la réalisation de diagnostics (68 diagnostics sur ce sous secteur) au sein des activités économiques et accompagnement financier via le FEDER et la Région Pays de la Loire pour la mise en œuvre de mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des activités économiques en ZI impactées par une coupure électrique (80% coupure totale et 20% coupure temporaire)</li> <li>- Près de 5 000 activités économiques hors ZI impactées par des coupures électriques (2 000 coupure totale, 3 000 coupures temporaires)</li> <li>- Assez peu de mesures mises en œuvre</li> </ul>

Enjeu	Axe de gestion du risque inondation	Constat allant vers une prise en compte du risque	Constat nécessitant une amélioration de la prise en compte du risque
ERP SENSIBLES	Information préventive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction du Gouvernement du 6 octobre 2014 Relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de camping et de caravanage situés dans les zones de submersion rapide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très peu de connaissance sur la façon dont les ERP sensibles en zone inondable communiquent sur ce risque</li> </ul>
	Gestion de crise : avant, pendant, après	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'EHPAD Grégoire Bordillon à Angers est identifié dans le plan inondation de la ville d'Angers, la cote d'alerte est connue (5,37m à Basse Chaîne)</li> <li>- Existence de Plans Bleu et Blanc dans les ERP sensibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très peu de connaissance sur le contenu des plans existant au sein des ERP sensibles en cas d'inondation</li> <li>- Intégrer les données relatives à la défaillance des réseaux (électricité, eau potable et assainissement)</li> <li>- Un nombre important de mairies recensées en zone inondable : 4 en scénario moyen, 5 en scénario exceptionnel.</li> </ul>
	Réduction de la vulnérabilité	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune connaissance sur les actions potentielles de réduction de la vulnérabilité (organisation, travaux, autres...) mises en œuvre dans ces ERP sensibles</li> </ul>

Enjeu	Axe de gestion du risque inondation	Constat allant vers une prise en compte du risque	Constat nécessitant une amélioration de la prise en compte du risque
RESEAUX	Électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de cartographie de l'impact de l'inondation sur la distribution d'électricité sur le Maine-et-Loire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés pour obtenir l'impact d'un autre scénario d'inondation sur le réseau électrique</li> </ul>
	Eau potable		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Station des eaux des Ponts-de-Cé impactée par une crue exceptionnelle</li> </ul>
	Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de station d'épuration en zone inondable</li> <li>- Travaux sur le réseau permettant d'améliorer son étanchéité</li> </ul>	
	Télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une étude d'impact des coupures d'électricité sur le réseau de téléphonie fixe et mobile Orange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés pour obtenir et exploiter les données produites pour cette étude d'impact</li> <li>- Difficultés pour mobiliser les gestionnaires de réseau de télécommunication</li> </ul>
	Transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un plan de déviation et de continuité de service pour les transports en commun sur Angers</li> <li>- Connaissance des routes départementales coupées en cas de crue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance des côtes de première submersion sur les routes départementales</li> </ul>

### III. Cadre de la concertation

#### III.1 Initiation

L'initiation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Vals de la Maine et du Louet a été marquée par les dates suivantes :

- **09/04/2013 – 1ère conférence des acteurs** : Présentation de la cartographie ;
- **18/12/2013** : Arrêté du préfet coordonnateur de bassin d'approbation de la cartographie ;
- **16/06/2014 – 2ème conférence des acteurs** : Présentation des objectifs et du calendrier de la Stratégie
- **24/09/2014 – 1ère réunion du comité de pilotage** : Désignation du porteur de projet
- **26/08/2015 : Arrêté conjoint des préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire fixant la gouvernance de la SLGRI**

La phase de rédaction du diagnostic du territoire a ensuite commencé.

Les comptes rendus de ces réunions sont en annexe 2 à 4.

Les arrêtés en annexes 5 et 6

#### III.2 Autour du diagnostic

Suite à la phase d'élaboration du diagnostic, une première étape de validation par les Communes concernées a débuté. Elle s'est traduite en premier lieu par deux réunions de présentation des enjeux de la Stratégie Locale les **31 Mars (CR en Annexe 7) et 19 Avril 2016** aux 11 Communes concernées. Puis l'ensemble des Communes ont été invité **le 23 Mai 2016** à une réunion de présentation du diagnostic à l'issue de laquelle un bilan des données centré sur leur Commune leur a été remis (10 communes représentées). De ce fait, des retours sur ces éléments ont été communiqués aux porteurs de la SLGRI. Ceux-ci sont résumés dans le tableau ci-après. Le diagnostic a été modifié en conséquence.

Le **Comité de Pilotage du 13 Juin 2016 (CR en Annexe 8)** a approuvé ce diagnostic et la démarche de concertation à venir (questionnaire et groupes de travail). Le Comité de Pilotage a aussi entériné la composition du Comité technique soit : Angers Loire Métropole ; Etablissement Public Loire ; Direction Départementales des Territoires de Maine et Loire ; Service Interdépartemental de Défense et de Protection Civiles ; Service Départemental d'Incendie et de Secours.

*Retours des Communes sur le diagnostic*

	Retour	Population / Logements	Activités économiques		PCS	DICRIM	Observations
			Identification	Taux d'erreur en %			
ANGERS	X				X		
BOUCHEMAINE	X		X	6			
BRIOLLAY	X		X	10			
CANTENAY EPINARD	X	3 personnes à retirer					
CHEFFES	En cours						
ECOUFLANT	X	X	X	22			
LES PONTS DE CE	X		Délai trop court, sera réalisé ultérieurement		X		Questions sur la problématique des évacuations (décision, moyens, sécurisation des zones)
MURS ERIGNE	X	Estimation des populations surestimée, (sans retour du listing modifié)	+ de 50% d'erreurs ( sans retour du listing modifié)	>50			Délai trop court en particulier logements
SAINT JEAN DE LA CROIX	X	X	X	30	X	Depuis 2007	Comment améliorer la coordination avec la commune des Ponts de Cé
SAINTE GEMMES SUR LOIRE	X		X	6			
SOULAIRE ET BOURG	X		X	27			

### III.3 Le Questionnaire

En amont des groupes de travail et dans le but de les alimenter, il est apparu important de faire ressortir **les attentes, les idées et les priorités de la SLGRI** par le biais d'un questionnaire adressé aux acteurs de l'élaboration de la Stratégie. En effet, cette forme de concertation permet aux personnes consultées de poser les enjeux et de nous faire part de leur ressenti ;

Le questionnaire se composait de différentes parties :

- Rappel du **contexte** ;
- Diverses **questions ouvertes** en déclinaison des thèmes du Plan de Gestion du Risque Inondation (Partie A) ;
- **Degré de priorisation** des axes du PGRI sur lesquelles le programme d'actions de la SLGRI doit se montrer ambitieux (Partie B) ;
- Commentaires divers – **libre communication** (Partie C).

Il a été envoyé aux membres de la Conférence des acteurs par courrier électronique le 14 Juin 2016 et la date limite de retour était fixée au 31 Juillet 2016. Au total, **29 questionnaires** ont été envoyés, **13 réponses** ont été reçues (modèle en annexe 9), **14 organismes n'ont pas répondu et 2 ont fait**

**par de leur souhait de ne pas répondre** jugeant le questionnaire trop technique pour l'un et ne concernant que les élus pour l'autre.

Les principales idées issues des questionnaires ont été intégrées à la réflexion des groupes de travail. Un traitement spécifique du tableau de priorisation des axes du PGRI a été réalisé. Les nombres de « + » associés à chaque axe ont été additionnés puis les axes ont été classés en ordre décroissant pour établir les priorités. Le tableau ci-dessous indique le résultat obtenu.

*Priorisation des axes du PGRI issue du questionnaire*

Priorité	Axes du Plan de Gestion du Rigue Inondation
1	Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.
2	Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque inondation
3	Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation.
3	Préserver les capacités d'écoulement des crues et les zones d'expansion des crues.
5	Réduire les dommages aux biens et aux personnes implantés en zone inondable
6	Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale.

### III.4 Les groupes de travail

Les groupes de travail ont été le coeur de la concertation et du débat autour de l'élaboration du programme d'actions de la SLGRI.

Les objectifs étaient de partager le diagnostic, d'identifier les objectifs à atteindre et les attentes ainsi que d'élaborer le programmes d'actions et de partager les priorités.

La concertation et le débat se sont installés autour de 4 groupes de travail thématiques d'une durée de 3h30 chacun :

- 1- Conscience et Culture du risque (20.09.16);
- 2- Gestion de crise (27.09.16);
- 3- Planification et Aménagement (11.10.16);
- 4- Réseaux (4.10.16).

L'ensemble des membres de la conférence des acteurs a été invité aux trois premiers groupes tandis que pour le groupe « Réseaux », seul le comité technique et les gestionnaires de réseau ont été conviés au vu de la sensibilité du sujet identifiée dans le diagnostic.

Une fiche des attendus a été rédigée par le Comité technique et transmise aux participants avant chaque groupe de travail. Elle contenait les principaux éléments du diagnostic et des questionnaires ainsi qu'un tableau listant les actions proposées par le Comité technique.

Les groupes de travail ont été réalisés en plusieurs temps :

- 1) Contexte de la concertation
- 2) Eléments du diagnostic en lien avec le thème
- 3) Retour du questionnaire
- 4) Les thèmes écartés par le Comité technique
- 5) Discussion autour des actions proposées par le Comité technique
- 6) Discussion autour de nouvelles actions potentielles
- 7) Priorisation des actions de 1 (plus prioritaire) à 3

Suite aux groupes de travail, les modifications, suppressions ou ajouts d'actions, ont été intégrés aux tableaux.

La phase « Groupe de travail » s'est terminée par une restitution auprès des membres de la conférence des acteurs le 29 Novembre 2016. Cette réunion avait pour objectif de valider la bonne prise en compte des remarques émises lors de groupes de travail et d'acter la liste des actions retenues.

Le tableau ci-dessous précise la participation aux groupes de travail des acteurs. Il est à noter l'invitation au total de 37 structures. Parmi ces dernières, 32 structures soit 56 personnes ont participés à au moins un groupe de travail.

*Synthèse de la participation aux groupes de travail*

Thème	Nombre de participants	Nombre d'organismes représentés
Conscience et culture du risque	19	14
Gestion de crise	22	15
Planification et Aménagement	21	15
Réseaux	15	9
Restitution	35	26

La concertation s'est terminée par une consultation du **Comité de Pilotage le 13 Décembre 2016** ainsi que de la **conférence des acteurs le 24 Janvier 2017**. Cette dernière était commune aux deux Stratégies du territoire Angers Authion Saumur. Les modifications ont été apportées aux documents le cas échéant.

Les comptes rendus de ces réunions sont en annexe 10 et 11.

## IV. Programmes d'actions

Ce programme élaboré en concertation avec les membres de la conférence des acteurs se veut être un ensemble cohérent, hiérarchisé et argumenté de solutions envisageables permettant de réduire le risque inondation sur le bassin de la Maine et du Louet.

Il doit être souligné qu'il n'y a pas de solution unique pour réduire le risque et que les actions proposées sont complémentaires et non exclusives les unes des autres.

Pour rappel l'objectif principal de cette Stratégie est de réduire les conséquences négatives des inondations. Sur le territoire Maine et Louet, cela passe principalement par des actions de sensibilisation, de préparation et de prévention. De ce fait, le contexte local et le diagnostic amène à accentuer la démarche selon **5 thèmes et 42 actions** :

- **Animation et coordination de la SLGRI Maine Louet– 1 action**
- **Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale – 9 actions**
- **Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire – 15 actions**
- **Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité – 7 actions**
- **Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation – 10 actions**

Les actions sont contextualisées et décrites ci-dessous dans des chapitres correspondants aux 5 thèmes mentionnés. Les actions sont synthétisées dans un tableau à la fin de chaque chapitre puis reprises et détaillées dans un tableau de synthèse générale en fin de rapport.

Un degré de priorité des actions allant de 1 à 3 a été validé au cours de la concertation selon le principe suivant :

- ✓ **Priorité 1** : Actions à réaliser dans les 3 premières années d'animation
- ✓ **Priorité 2** : Actions à réaliser dans les 3 dernières années d'animation
- ✓ **Priorité 3** : Actions à engager en fin de cycle voire à repousser au cycle suivant.

Ces priorités sont indiquées dans le tableau de synthèse à la fin de chaque thème. Ces informations ont permis de bâtir le calendrier d'action présenté à la fin de ce rapport.

Chaque action identifiée est détaillée sous forme de fiches en annexe de ce document (annexe 12).

La fiche de présentation précise :

- L'intitulé de la mesure
- Le délai de mise en œuvre prévisionnel
- Le secteur concerné
- Le contexte et le principe de l'action
- Le porteur de l'action

- Les partenaires techniques et les financements potentiels
- Le coût prévisionnel
- Les indicateurs de suivi de réalisation
- Si l'action est portée à l'échelle de l'ensemble du Territoire à Risque Important d'Inondation « Angers-Authion-Saumur », c'est à dire en commun entre la SLGRI Maine Louet et Vals d'Authion et de Loire.

#### IV.1 Animation et coordination de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Maine Louet

##### IV.1.1 Description de l'action

L'ensemble du programme d'actions décrit ci-avant nécessite une animation forte permettant la mobilisation des acteurs identifiés. Certaines de ces actions seront portées conjointement à l'échelle du TRI « Angers-Authion-Saumur ». Dans les fiches actions (annexe 12) elles se distinguent par l'intitulé « action commune SLGRI Authion Loire »

#### **A1. Animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Maine/Louet**

L'animation et le pilotage de la SLGRI vise à mobiliser, inciter, coordonner les acteurs identifiés pour l'accomplissement des mesures. Elle a aussi pour objectif d'aider ces acteurs d'un point de vue technique et administratif notamment (demande de subvention, rédaction de cahier des charges...). Elle vise aussi à animer certaines études structurantes portées par la structure en charge. Cette animation permet de rassembler les informations sur l'activité du territoire sur cette thématique et ainsi d'obtenir des perspectives d'amélioration.

##### IV.1.2 Tableau de synthèse de l'action « Animation et coordination de la SLGRI Maine

Action	Intitulé	Maître d'ouvrage potentiel	Priorité de 1 à 3
A1	Animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Maine/Louet	Structure SLGRI	1

Louet »

##### IV.1.3 Coût de l'action « Animation et coordination de la SLGRI Maine Louet »

Le coût de l'action proposée pour l'animation est évalué à 360 000€ TTC.

**Des financements potentiels sont mobilisables dans le cadre d'un PAPI**

## IV.2 Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation stable

Ce thème et les actions liées correspondent à l'ensemble des facettes de la gestion de crise soit les différentes phases de préparation en amont (plans et coordination, mobilisation citoyenne, cas thématiques) ainsi que les retours d'expériences après crise.

### IV.2.1 Description des actions du thème « Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation stable »

Au cours de la concertation, il a principalement été souligné :

- le manque de coordination, de mutualisation et de retours d'expérience dans la gestion de crise ;
- le cas précis de la gestion des animaux d'élevages.

L'analyse du diagnostic précédent et la concertation, ont conduits à élaborer **9 propositions d'actions**.

A l'échelle communale, la gestion de crise se prévoit à travers le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) directement piloté par le maire. Dans le cas de situation de crise plus large (ex : inondation), l'organisation des secours peut être confrontée à un manque de cohérence entre ces plans. Des exercices réguliers permettent le maintien d'une connaissance des procédures et de la fluidité.

#### **G 1. Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise**

Cette action, issue d'un groupe de travail entre les services de l'Etat (SIDPC et DDT) et le SDIS de Maine-et-Loire, vise à proposer une trame harmonisée et simplifiée du fonctionnement du poste de commandement communal en réduisant le nombre de cellules opérationnelles et en replaçant le maire au centre du dispositif.

#### **G 2. Mettre en cohérence l'accès aux moyens des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**

L'action vise à améliorer la gestion de crise en facilitant la communication entre les communes concernées, avant, pendant et après un évènement majeur. Cela passe par une analyse comparée des PCS de chaque commune à l'intérieur des EPCI. Cette comparaison serait le moment pour appréhender les possibilités de mutualisation de moyens entre communes et mettre à jour les PCS.

#### **G 3. Mettre en place des exercices Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) réguliers**

L'objectif de cette action est de promouvoir et faciliter la réalisation d'exercice de gestion de crise sur le territoire à différentes échelles : cadre, terrain, intercommunal, interdépartemental...

Afin d'améliorer la réactivité et l'organisation des communes face à une inondation, différents dispositifs ou organisations doivent être déployés en amont de l'évènement. Ceux-ci doivent aussi être mis en cohérence avec le document central que représente le PCS.

#### **G4. Favoriser les Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC)**

Les RCSC n'ont pas vocation à remplacer les services de secours, mais plutôt à faciliter leur intervention et à canaliser la participation citoyenne en cas de crise. Hors période de crise, elles peuvent également participer à l'information et la sensibilisation des habitants. L'action vise à sensibiliser les communes à cet outil et à les informer sur les tenants et les aboutissants d'une telle démarche. Les communes pourraient se faire accompagner notamment sur le plan juridique.

#### **G5. Mise à jour des Plans bleus (établissements médicaux sociaux), Plans Blancs (établissements hospitaliers) et Plans Particuliers de Mise en Sûreté (établissements scolaires)**

Tous ces plans s'adressent à des publics spécifiques. Leur mise en oeuvre, leur actualisation ainsi que la cohérence entre eux et avec les PCS et plan ORSEC sont des éléments clefs dans l'organisation des secours en cas de crise. La première étape de cette action consistera en un recensement et une analyse de l'existant.

#### **G 6. Etablir des Plans de Continuité d'Activité Inondation**

Ces plans s'adressent aussi bien aux collectivités qu'aux entreprises, ils ont pour vocation d'anticiper une situation, de crise et d'imaginer les organisations en mode dégradé : moyens humains ou matériels diminués par l'aléa. La priorité ici est de sensibiliser les collectivités concernées sur l'importance de la réalisation d'un PCA Inondation. Puis que ces collectivités les réalisent.

La thématique des animaux d'élevage a été souligné à plusieurs reprises comme une réflexion importante à mener.

#### **G 7. Mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation**

Les retours d'expérience montrent la difficulté d'information voire d'obligation liée à ce thème et la problématique de la mobilisation des services de secours pour cet enjeu. L'action vise au recensement des troupeaux situés en zone inondable, au développement d'un moyen d'information des éleveurs et à l'étude de la création d'un dispositif pour influencer le retrait des animaux en cas de risque d'inondation.

Suite à une crise, les retours d'expérience sont rares et souvent incomplets. Un outil simple reste à développer pour uniformiser et favoriser les retours.

#### **G8 . Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise**

L'objectif de cette mesure est de rendre systématique la réalisation de retours d'expérience (RETEX) après une inondation. Ce RETEX permettra de référencer l'évènement (photos, cotes atteintes, enjeux touchés) et d'améliorer la gestion de la crise (forces / faiblesses du PCS, disponibilité des agents, du matériel, comportement des administrés, ...)

Il s'agit de travailler en concertation à la formalisation d'une fiche pour un échange entre les acteurs de terrain ainsi qu'à la mise en place d'une organisation avec l'ensemble des acteurs (Collectivités, Etat...).

Au vu des évènements récents (crue de Juin 2016), il a été souligné le manque de communication entre les acteurs. En effet, en dehors des déclenchements de seuil, la communication entre communes notamment se fait difficilement. Une organisation simple de contacts devrait alors pouvoir se mettre en place.

#### **G9. Mettre en place une plateforme de communication et d'alerte**

Une telle plateforme permettrait de mobiliser les services concernés bien avant d'atteindre les seuils d'alerte des plans ORSEC qui sont déclenchés par le préfet. Cette action permettrait d'avoir un niveau de vigilance commun et de mettre en relation les différentes communes concernées. Elle pourrait aussi avoir pour objectif de diffuser les informations (bases de données à monter) aux collectivités, activités économiques voire à la population.

IV.2.2 Tableau de synthèse des actions « Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation stable »

Action	Intitulé	Maître d'ouvrage potentiel	Priorité de 1 à 3
G1	Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise	Préfecture	1
G2	Mettre en cohérence l'accès aux moyens des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)	EPCI	1
G3	Mettre en place des exercices PCS réguliers	Communes, EPCI, Préfecture, SDIS	1
G4	Favoriser les réserves communales de sécurité civile	Communes, EPCI	3
G5	Mise à jour des Plans bleus, Plans Blancs et Plans Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Préfecture, Collectivités, Etablissements concernés	2
G6	Etablir des Plans de Continuité d'Activité Inondation (PCA)	Collectivités, services de l'Etat utiles à la gestion de crise	2
G7	Mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation	Chambre d'agriculture	2
G8	Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise	Structure en charge de la SLGRI	1
G9	Mettre en place une plateforme de communication et d'alerte	Structure en charge de la SLGRI	3

Synthèse des mesures Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale (Priorité 1 = plus important)

#### IV.2.3 Coût du programme d'action « Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation stable »

Le coût de l'ensemble des actions proposées pour la gestion de crise est évalué à environ **318 100€ TTC**.

**Des financements potentiels sont mobilisables dans le cadre d'un PAPI**

### IV.3 Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire

L'analyse du diagnostic précédent et la concertation, ont conduit à élaborer **15 propositions d'actions** réparties en deux sous-thèmes :

- Orientation 1 : Amélioration et partage de la connaissance ⇒ 6 actions,
- Orientation 2 : Réduction de la vulnérabilité ⇒ 5 actions,
- Orientation 3 : Prise en compte de l'inondation dans les projets d'aménagements ⇒ 2 actions,
- Orientation 4 : Harmoniser les documents ⇒ 2 actions,

#### IV.3.1 Orientation 1 : Amélioration et Partage de la connaissance

Le territoire de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Maine Louet se situe en terre de confluence : confluence de trois rivières formant in fine la Maine ; confluence de la Maine, de la Loire et du Louet. Il s'avère donc vital de maintenir la communication entre les structures opérants à l'échelle de ces bassins.

#### **P1. Création d'une InterCLE à l'échelle des bassins versants Maine, Louet**

Le territoire de la SLGRI est concerné par 6 Commissions Locales de l'Eau (CLE) : Sarthe amont, Sarthe Aval, Huisne, Mayenne, Loir, Layon Aubance Louet. Les orientations prises par ces instances peuvent avoir des incidences sur les projets d'aménagements d'où la nécessité d'organiser une rencontre annuelle afin d'avoir une vision sur la cohérence des actions amont/aval.

Le partage des connaissances et des attendus est une étape clé dans la prise en compte de l'inondation au sein des documents d'urbanisme.

#### **P2. Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme.**

L'objectif de cette mesure est de faciliter le travail des services des collectivités en charge des documents de planification et d'urbanisme en échangeant avec les services de l'Etat en amont de l'intégration des documents liés aux risques. Des réunions préparatoires entre collectivités et l'Etat et une formalisation partagée sont attendues. L'annexion du PPRI révisé au document d'urbanisme est aussi souhaité.

Certains thèmes ont été peu développés et méritent de s'y attarder pour mieux appréhender les enjeux attendus.

### **P3. Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité du patrimoine culturel**

En se basant sur le diagnostic et la méthodologie issus de la démarche portée par l'Etablissement public Loire sur le bassin de la Loire et de ses affluents. Le porteur identifié met en œuvre un plan d'actions (diagnostic, priorisation, actions, communication, sensibilisation).

### **P4. Améliorer la connaissance sur les risques de pollution**

En lien avec les actions qui peuvent être préconisées pour réduire la vulnérabilité du territoire et donc faciliter le retour des populations suite à la décrue, la connaissance sur les activités polluantes (localisation, nombre, type de pollution, effets induits,...) est essentielle pour pouvoir proposer des mesures adaptées. L'action a pour objectif d'inventorier des pollutions potentielles d'activités économiques puis de préconiser des actions ciblées.

Comme évoqué précédemment, le territoire de la SLGRI Maine Louet est concerné par plusieurs bassins versants disposant de SAGE ou non. L'amélioration de la connaissance du bassin versant est une étape clé de la réduction des conséquences négatives des inondations. En effet cette connaissance permettra, notamment, de cibler des secteurs à enjeux pour le ralentissement des écoulements dès l'amont par des techniques d'hydrauliques douces (haies, zones tampon...). La connaissance de l'occupation du sol à l'échelle des zones à enjeux du territoire de la SLGRI Maine/Louet semble importante pour la gestion de cas défavorables au risque inondation.

### **P5. Opportunité de création d'un observatoire de l'évolution de l'occupation et de l'utilisation du sol.**

L'objectif de cet observatoire serait de suivre l'imperméabilisation et l'occupation des sols notamment ceux non maîtrisés (terrains de loisirs) ou défavorables (populiculture). L'animation du plan boisement a aussi été évoqué comme étant une partie de la réponse ainsi que la nécessité de trouver des solutions au stockage, hors zones inondables, des peupliers exploités.

### **P6. Amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant (Zones d'expansion des crues, fossés et Zones humides)**

L'action repose sur la connaissance d'un ensemble de paramètres (zones d'expansion des crues, zones humides, réseau de fossés, surfaces imperméabilisées, haies...) qui concourent au fonctionnement de l'hydrosystème. L'objectif de cette action est de mieux connaître les bassins versants sur le territoire afin de promouvoir des actions ciblées de ralentissement des écoulements mais également connaître les zones d'expansion des crues et faire des préconisations en terme de préservation et reconquête. Cette mesure permet de décliner ce qui se fait sur les SAGE pour le risque inondation.

#### IV.3.2 Orientation 2 : Réduction de la vulnérabilité

La réduction de la vulnérabilité consiste à limiter les effets des inondations sur les populations, les activités humaines et les constructions, à réduire le délais de retour à la normale et à limiter les effets domino. Cela nécessite dans un premier temps de sensibiliser par secteur d'activité les porteurs de projet potentiels qui pourront dans un second temps animer les mesures de réduction.

##### **P7. Promouvoir la réduction de la vulnérabilité**

Cette action consiste à identifier les porteurs potentiels de mesures de réduction de la vulnérabilité, les sensibiliser et les informer pour que des actions puissent être mises en œuvre concrètement dans un second temps (mesures P8 à P10).

##### **P8. Réduire la vulnérabilité des logements**

Le porteur identifié met en œuvre un plan d'actions (diagnostic, priorisation, actions, communication, sensibilisation, mise en œuvre des préconisations du PPR à minima)

##### **P9. Réduire la vulnérabilité des activités économiques**

En se basant sur le diagnostic et la méthodologie de l'Établissement Public Loire. Le porteur identifié met en œuvre un plan d'actions (diagnostic, priorisation, actions, communication, sensibilisation)

##### **P10. Réduire la vulnérabilité des ERP hors établissements publics**

Le porteur identifié met en œuvre un plan d'actions (diagnostic, priorisation, actions, communication, sensibilisation)

De plus, il s'avère important de réduire la vulnérabilité de l'activité publique, essentielle au retour à la normale notamment. Une priorité pourra être instaurée sur les bâtiments utiles à la gestion de crise.

##### **P11. Réduire la vulnérabilité dans les bâtiments, services publics et utiles à la gestion de crise**

Il s'agit de diagnostiquer, prescrire et mettre en place la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics et des services utiles à la gestion de crise en priorité.

#### IV.3.3 Orientation 3 : Prise en compte de l'inondation dans les projets d'aménagements

La prise en compte de l'inondation dans les projets d'aménagements n'est pas toujours satisfaisante à différentes échelles. La communication entre les acteurs et la formation aux bonnes pratiques paraissent être des clés pour remédier à ce problème.

##### **P12. Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements, de construction ou de réhabilitation dans les zones inondables constructibles**

Le caractère inondable d'une zone ne la rend pas forcément inconstructible néanmoins l'objectif du PGRI Loire Bretagne est de ne pas augmenter le nombre d'enjeux en zone inondable et de réduire les conséquences négatives des inondations. Il est rappelé que le principe de cette action n'est pas d'ajouter de nouvelles constructions en zone inondable. Cette mesure vise donc à engager une réflexion sur la manière d'aménager et construire en zone inondable pour atteindre ces objectifs.

Un guide des bonnes pratiques (technique, communication, concertation des acteurs) à destination des acteurs serait élaboré ensuite.

**P13. Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque d'inondation**

En parallèle de la mesure précédente l'objectif est de créer un réseau d'acteurs notamment par le biais de formation pour prendre en compte le risque inondation dans les projets, connaître les techniques de construction, les matériaux, les adaptations...L'objectif ici est le partage d'expériences. Il est rappelé que le principe de cette action n'est pas d'ajouter de nouvelles constructions en zone inondable.

*IV.3.4 Orientation 4 : Harmoniser les documents*

L'objectif de ce sous-thème est de rendre les documents liés aux inondations plus lisibles et cohérents entre eux ainsi que de les réviser le cas échéant.

**P14. Affiner les cartes du TRI en fonction de la connaissance**

Cette mesure vise à répondre à plusieurs demandes du territoire : l'intégration des données issues d'études d'amélioration de la connaissance sur l'aléa et les ouvrages actuellement en cours (études de dangers des digues, étude inondation portée par Angers Loire Métropole) et comprendre les hypothèses prises pour le calcul de la crue exceptionnelle qui ont suscitées quelques incompréhensions au stade du diagnostic de territoire.

**P15. Harmoniser les découpages TRI/PPRI**

Cette mesure vise à clarifier la compréhension des cartes d'aléa des collectivités qui se trouvent à cheval sur plusieurs TRI et/ou sur plusieurs stratégies locales. De plus les PPRI prescrits et ceux en cours de révision (ex : PPRI Val du Louet) devront prendre en compte les dispositions du PGRI.

IV.3.5 Tableau de synthèse des actions « Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire »

Orientation	Action	Intitulé	Maître d'ouvrage potentiel	Priorité de 1 à 3
Amélioration et partage de la connaissance	P1	Création d'une InterCLE à l'échelle des bassins versants Maine, Louet	Structure SLGRI	2
	P2	Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme.	EPCI, Communes, Préfecture	1
	P3	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité du patrimoine culturel	Structure SLGRI	3
	P4	Améliorer la connaissance sur les risques de pollution	Structure SLGRI	1
	P5	Opportunité de création d'un observatoire de l'évolution de l'occupation et de l'utilisation du sol	Structure SLGRI	3
	P6	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant (Zones d'expansion de crues, cours d'eau, fossés et Zones humides)	Structure porteuse SAGE, SLGRI (hors SAGE)	2
Réduction de la vulnérabilité	P7	Promouvoir la réduction de la vulnérabilité	Structure SLGRI	1
	P8	Réduire la vulnérabilité des logements	Porteurs identifiés par la mesure P7	1
	P9	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	Porteurs identifiés par la mesure P7	1
	P10	Réduire la vulnérabilité des ERP hors établissements publics	Porteurs identifiés par la mesure P7	1
	P11	Réduire la vulnérabilité dans les bâtiments, services publics et utiles à la gestion de crise	EPCI, Communes	2
Prise en compte de l'inondation dans les projets d'aménagement	P12	Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements ou de construction, de réhabilitation dans les zones inondables constructibles	EPCI, Communes, Agence d'urbanisme, Aménageurs	3
	P13	Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque d'inondation	INSET, CNFPT, Agence d'urbanisme, Structure SLGRI	1
Harmoniser les documents	P14	Affiner des cartes du TRI en fonction de la connaissance	Préfecture	2
	P15	Harmoniser les découpages TRI/PPRI	Préfecture	2

Synthèse des mesures Améliorer et développer la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire (Priorité 1 = plus important)

#### IV.3.6 Coût du programme d'action « Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire »

Le coût de l'ensemble des actions proposées pour la conscience et la culture du risque est évalué à environ **387 500 € TTC**, répartis de la façon suivante :

- Sous-thème 1 : Amélioration et partage de la connaissance 95 000 € TTC,
- Sous-thème 2 : Réduction de la vulnérabilité 212 500 € TTC,
- Sous-thème 3 : Prise en compte de l'inondation dans les projets d'aménagements 80 000 € TTC,
- Sous-thème 4 : Harmoniser les documents assurés dans le cadre des missions courantes,

### **Des financements potentiels sont mobilisables dans le cadre d'un PAPI**

#### IV.4 Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité

Ce thème inclus l'ensemble des réseaux de télécommunications (téléphonie, internet..), d'eau (potable, usées, pluviale), de transports (routes, tramway, bus..), d'énergie (gaz, électricité...). La sensibilité de ces réseaux et le manque de connaissance ont été fortement soulignés dans le diagnostic. Cette thématique est importante notamment pour la gestion de crise et le retour à la normale, cela peut permettre de réduire significativement les coûts et les enjeux liés.

L'amélioration de la connaissance participe à la réduction de la vulnérabilité. Pour les gestionnaires de réseaux, cela passe notamment par une acculturation commune de l'aléa inondation. A l'aide des outils numériques actuels et des bases de données, les 3 scénarios de crue identifiés doivent permettre à chaque gestionnaire de pouvoir évaluer le niveau de vulnérabilité de leur réseau. Cette information doit pouvoir ensuite être accessible par les communes afin de vérifier la pertinence de leur PCS.

L'analyse du diagnostic précédent et la concertation, ont conduits à élaborer **7 propositions d'actions** réparties en deux sous-thèmes :

- Orientation 1 : Améliorer la connaissance ⇨ 3 actions,
- Orientation 2 : Réduire la vulnérabilité et mettre en oeuvre des actions préventives ⇨ 4 actions,

#### IV.4.1 Orientation 1 : Améliorer la connaissance

La première phase consiste en l'amélioration de la connaissance afin de consolider l'existant et de mieux appréhender les enjeux du territoire. Les impacts liés aux interactions entre réseaux permettent ensuite d'évaluer la réalité d'un scénario d'inondation.

##### **R1. Amélioration la connaissance sur le vulnérabilité des réseaux existants.**

Les données spécifiques à chaque réseau doivent être superposés aux couches des différents scénarios d'inondation afin d'avoir une visibilité de leur vulnérabilité et de l'impact de ces aléas. Pour cela, tous les gestionnaires de réseaux doivent disposer d'un système d'information géographique pour localiser en x,y,z le matériel.

##### **R2. Améliorer la connaissance sur les interactions des impacts entre réseaux**

En complément de la mesure R1, il s'agit de mettre en évidence le niveau de dépendance des différents réseaux entre eux et d'évaluer les conséquences d'un « effet domino ».

Il s'agit ici de traiter le cas spécial du réseau pluvial qui est concerné par des crues liées au débordement des rivières mais aussi par les crues liées au débordement de ce réseau.

##### **R3. Améliorer la connaissance des réseaux d'eaux pluviales**

La connaissance du réseau d'eau pluvial est faible. L'amélioration des connaissances porte à la fois sur l'existant, sur son fonctionnement en lien avec des inondations de rivière ou du réseau lui-même (orages violents). Il apparaît important de prendre ici en compte le changement climatique et notamment l'intensification des orages.

#### IV.4.2 Orientation 2 : Réduire la vulnérabilité et mettre en oeuvre des actions préventives

Suite à l'amélioration de la connaissance des réseaux en place, l'objectif suivant est de prendre en compte ces aléas dans le cadre de nouvelle installation mais aussi de programmer un plan de réduction de la vulnérabilité de l'existant.

##### **R4. Prendre en compte l'aléa inondation lors d'installation de nouveaux réseaux ou de renouvellement**

La réduction de la vulnérabilité des différents réseaux passe par une meilleure prise en compte de l'aléa inondation lors de l'implantation de nouveaux linéaires ou lors de renouvellement. L'action vise à l'établissement de protocoles internes spécifiques à chaque gestionnaire. Une réflexion devra être menée sur la communication des données d'inondation aux gestionnaires.

##### **R5. Améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux**

Cette mesure fait suite à l'inventaire réalisé (R1) et consiste en la réalisation d'un diagnostic du réseau et de l'élaboration d'un plan d'actions précis de réduction de la vulnérabilité. Chaque gestionnaire définit le plan d'actions qu'il pourra mettre en oeuvre dans ce premier cycle de stratégie.

La réduction de la vulnérabilité peut également être facilitée par la mise en oeuvre d'actions variées sur des situations ponctuelles et à forts enjeux ou encore la communication entre gestionnaires de réseaux et acteurs du territoire par différents moyens.

#### **R6. Organiser la communication entre gestionnaires de réseaux et les collectivités**

Les communes sont amenées à réaliser différents exercices de simulation de crise afin de tester l'efficacité de leur PCS. Les gestionnaires pourraient y participer à l'image de leur participation aux exercices organisés par la préfecture. Il apparaît important que les gestionnaires de réseaux participent à ces exercices mais aussi qu'ils en réalisent en interne.

De part leur PCS, les collectivités doivent anticiper et gérer les situations de crise. Leur connaissance sur le fonctionnement des réseaux et leur vulnérabilité est souvent incomplète ce qui rend parfois certaines parties du PCS inopérantes. Il s'agit ici de développer une communication des informations acquises par les gestionnaires de réseaux vers les communes notamment afin qu'elles puissent prendre en compte ces données. Ces informations devront être transmises mais aussi expliquées pour une meilleure intégration. En complément, il s'agirait de créer un moment d'échange entre les gestionnaires de réseaux, l'état et les collectivités afin de mettre à jour et partager les connaissances de chacun.

#### **R7. Etudier les scénarios possibles de réaction pour la station d'eau potable des Pont de Cé face au scénario extrême**

Le fonctionnement de la station d'eau potable est garantie jusqu'au scénario moyen, en revanche des incertitudes existent pour le scénario extrême. Les conséquences de ce nouveau scénario, issu de la Directive Inondation, doivent être évaluées afin de mettre en place des protocoles durant la crise et pour faciliter le retour à la normale de cet outil vital au territoire.

IV.4.3 Tableau de synthèse des actions « Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité »

Orientation	Action	Intitulé	Maître d'ouvrage potentiel	Priorité de 1 à 3
Améliorer la connaissance	R1	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants	Gestionnaires de réseaux	1
	R2	Améliorer la connaissance sur les interactions des impacts entre réseaux	Structure SLGRI	1
	R3	Améliorer la connaissance sur les réseaux d'Eaux pluviales urbaines	Collectivités	3
Réduire la vulnérabilité et mettre en oeuvre des actions préventives	R4	Prendre en compte l'aléa inondation lors de l'installation de nouveaux réseaux ou de renouvellement	Gestionnaires de réseaux	1
	R5	Améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux	Gestionnaires de réseaux	2
	R6	Organiser la communication entre gestionnaires de réseaux et collectivités	Structure SLGRI	2
	R7	Etudier les scénarios possibles de réaction pour la station d'eau potable des Ponts de Cé face au scénario extrême	Angers Loire Métropole	2

Synthèse des mesures « Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité » (Priorité 1 = plus important)

*IV.4.4 Coût du programme d'action « Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité »*

Le coût de l'ensemble des actions proposées pour le thème « Réseaux » est évalué à environ **290 000 € TTC**, répartis de la façon suivante :

- Orientation 1 : Améliorer la connaissance : environ 270 000 € TTC
- Orientation 2 : Réduire la vulnérabilité et mettre en oeuvre des actions préventives : environ 20 000 € TTC

**Des financements potentiels sont mobilisables dans le cadre d'un PAPI**

IV.5 Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation

La conscience et la culture du risque comprennent l'ensemble des documents et actions de communication, d'information et de sensibilisation au risque inondation auprès de différents publics : familles, habitants en zone inondable, acteurs de la vie économique...

Les propositions d'actions de cet axe visent à conforter la culture du risque sur le territoire et à améliorer la diffusion et la compréhension des documents. Elles s'appuient sur les échanges réalisés en phase de concertation avec les membres de la conférence des acteurs (questionnaire, groupes de travail).

Au cours de la phase de concertation, il a régulièrement été souligné que la conscience du risque est vive et qu'elle existe du fait d'inondations régulières liées à l'absence d'ouvrage de protection. Cependant, les mouvements de populations dûs aux déménagements nécessitent de maintenir une culture du risque pour l'ensemble de la population.

Le diagnostic et la concertation ont **identifiés deux problèmes majeurs** :

- L'information est complexe , multiple et souvent peu attractive
- La sensibilisation n'est pas toujours adaptée (régularité, cibles, moyens utilisés)

L'analyse du diagnostic précédent et la concertation, ont conduits à élaborer **10 propositions d'actions** réparties en deux sous-thèmes :

- Orientation 1 : Maintenir la conscience du risque ⇨ 8 actions,
- Orientation 2 : Améliorer la diffusion et la compréhension de l'information par des outils innovants ⇨ 2 actions,

*IV.5.1 Orientation 1 : maintenir la conscience du risque*

Ces actions visent à conserver voire à améliorer la conscience du risque du territoire en lien avec les objectifs réglementaires ou non. Il s'agit ici de toucher plusieurs cibles et de mettre en cohérence les actions de sensibilisation à diverses échelles.

Le premier constat est qu'une partie des obligations réglementaires doivent être remplies et mise en cohérence avec les actions des territoires voisins. Cependant l'application pure de la réglementation peut s'avérer insuffisante et diverses propositions sont ici faites pour améliorer ces moyens de communication.

#### **C1. Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication**

Cette action vise à faire réaliser par les communes leur DICRIM mais aussi à les appuyer au travers de la mise à disposition d'une trame uniforme et attractive pour le territoire. Dans un souci d'amélioration continue cet appui pour la réalisation d'un document attractif serait accompagné d'une enquête permettant de réaliser un retour d'expérience sur la diffusion de ce document, son impact et son appropriation par la population.

#### **C2. Planter des repères de crues et compléter l'existant**

Cette action consiste à compléter, au niveau des communes, les inventaires de repères de crue existants et pouvoir ainsi les intégrer dans les DICRIM. Il s'agit aussi de mettre en valeur les repères existants notamment par le biais de panneaux pédagogiques ou d'échelle de hauteur d'eau et d'implanter de nouveaux repères dans des zones à enjeux.

#### **C3. Faire de la communication régulière auprès de la population**

Un certain nombre de supports existe déjà. Un recensement est à réaliser afin de ne pas les multiplier inutilement. Selon les résultats de ce recensement, des supports de communication seraient à créer pour les communes, ainsi que des fiches conseil sur les matériaux à utiliser en zones inondables. L'information de la population, par une réunion publique, est obligatoire tous les 2 ans. Différents vecteurs et supports pourraient être envisagés. Afin d'encadrer cette démarche un plan de communication devrait être mis en place.

Au delà des obligations réglementaires d'information pour le grand public, il existe d'autres dispositifs qui peuvent être mis en oeuvre afin de sensibiliser ou informer des publics plus spécifiques. Il sera toujours important de veiller au recensement des documents existants.

#### **C4. Promotion des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS)**

Cette action consiste à communiquer sur l'existence et le contenu des PFMS notamment au travers des DICRIM, l'objectif étant de rendre ces plans accessibles au plus grand nombre. Pour mener à bien cette action une trame harmonisée et simplifiée de PFMS pourrait être proposée sur le territoire.

#### **C5. Communiquer auprès des acteurs du logement**

L'objectif de cette action est d'apporter des éléments de connaissance relatifs au risque inondation (aléa, enjeux, vulnérabilité, gestion de crise, documents réglementaires, acteurs incontournables, ...) auprès des bailleurs sociaux, agences immobilières, notaires, chambres consulaires, services instructeur des collectivités, des entreprises (techniciens, maintenance) .

### **C6. Communiquer auprès des Etablissements scolaires**

Cette action vise à communiquer au sein des établissements scolaires du territoire sur le risque inondation de façon ludique. Cette communication pourra être accompagnée de jeux, de sorties en milieu naturel, ... et permettra de faire prendre conscience du caractère inondable du territoire, des atouts que cela représente mais aussi des bons comportements à adopter face à ce risque.

### **C7. Créer des évènements sur le thème des inondations**

Ces évènements peuvent être :

- intégrés à des journées thématiques type Journée Mondiale des Zones Humides (2 Février) ou la Journée internationale de la prévention des catastrophes
- et/ou adaptés à des manifestations locales

Ils peuvent se dérouler par des moyens variés (expositions, balades...) et à des échelles diverses : à l'échelle du TRI, de la SLGRI ou d'une ou plusieurs Communes.

### **C8. Organiser des journées de sensibilisation et de formation aux élus et fonctionnaires**

Les élus locaux sont en première ligne pour gérer les situations de crise mais également dans l'organisation de la prévention et l'aménagement de leur commune. La complexité des différents dispositifs nécessite un accompagnement. L'objectif de cette action est de leur proposer des supports adaptés à leurs besoins : formation, retour d'expérience, documents techniques... De plus, un document synthétique reprenant le contexte technique, administratif et réglementaire à destination des élus serait produit pour faciliter la compréhension des enjeux.

#### *IV.5.2 Orientation 2 : Améliorer la diffusion et la compréhension de l'information par des outils innovants*

Les moyens de communication actuels (ex : internet, applications) sont de plus en plus utilisés par la population pour s'approprier différentes thématiques. Le risque inondation ne semble cependant pas prendre en compte cette évolution de la communication et des modes de sensibilisation. Il s'agit de cibler une catégorie de la population importante et parfois difficilement atteignable par des moyens de communication habituels.

### **C9. Réaliser un outil de visualisation 3D des inondations historiques sur un site pilote**

Cette action consiste à réaliser un support multimédia qui permet de visualiser un secteur géographique proche des habitants et emblématique en période d'inondation. Afin de prendre conscience de la vulnérabilité de leur lieu de vie, la simulation devra reprendre différentes crues historiques d'ampleur variable. Cet outil pourrait aussi servir pour la communication au grand public et aux scolaires notamment.

**C10. Développer les outils numériques (applications) dans la culture du risque**

Le développement des outils numériques et des réseaux sociaux font penser que ces outils sont incontournables dans les actions de sensibilisation notamment pour les jeunes générations et par les évolutions technologiques rapides qu'elles représentent. L'une des idées marquantes serait la création d'une application autorisant l'accès à une information locale (zone inondable, conditions) et un document plus pédagogique (historique, vigicrues...). Une réflexion sur l'utilisation des réseaux sociaux pourrait être menée.

IV.5.3 Tableau de synthèse des actions « Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation »

Orientation	Action	Intitulé	Maître d'ouvrage potentiel	Priorité de 1 à 3
Maintenir la conscience du risque	C1	Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication	Communes	1
	C2	Implanter des repères de crues et compléter l'existant	Communes	1
	C3	Faire de la communication régulière auprès de la population	Communes	1
	C4	Promotion des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS)	Communes	3
	C5	Communiquer auprès des acteurs du logement	EPCI, Structure SLGRI	2
	C6	Communiquer auprès des Etablissements scolaires	Collectivités	2
	C7	Créer des évènements sur le thème des inondations	Communes, EPCI, Structure SLGRI, Structure porteuse de SAGE, Etablissement Public Loire, Associations	2
	C8	Organiser des journées de sensibilisation et de formation aux élus et fonctionnaires	EPCI, Structure SLGRI, Préfecture, Structure porteuse de SAGE, CNFPT, SDIS	1
Améliorer la diffusion et la compréhension de l'information par des outils innovants	C9	Réaliser un outil de visualisation 3D des inondations historiques sur un site pilote	Structure SLGRI, Etablissement Public Loire	2
	C10	Développer les outils numériques (applications) dans la culture du risque	Structure SLGRI	3

Synthèse des mesures Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation (Priorité 1 = plus important)

IV.5.4 Coût du programme d'actions pour le thème « Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation »

Pour les 6 ans du programme, le coût de l'ensemble des actions proposées pour la conscience et la culture du risque est évalué à environ **215 000 € TTC**, répartis de la façon suivante :

- Orientation 1 : Maintenir la conscience du risque: environ 155 000 € TTC
- Orientation 2 : Améliorer la diffusion et la compréhension de l'information par des outils innovants: environ 60 000 € TTC

**Des financements potentiels sont mobilisables dans le cadre d'un PAPI**

IV.6 Les chiffres clés du programme d'actions

Le programme d'actions de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Maine Louet comprend 42 actions selon 5 thèmes. Différents porteurs sont ciblés : Structure en charge de la SLGRI, Communes, EPCI, autres collectivités, Etat, Structure porteuse de SAGE... Il comprend 19 mesures de priorité 1, 15 de priorité 2 et 8 de priorité 3.

Le coût global du programme est évalué à 1 570 600 Euros avec des possibilités de financements dans le cadre d'un PAPI. Le tableau ci-dessous récapitule ces chiffres.

*Les principaux chiffres du programme d'actions de la SLGRI Maine/Louet*

Thèmes	Nombre d'actions par priorité			Estimation financière (€)
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Coût
Animation et coordination de la SLGRI (1 action)	1			360 000
Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale (9 actions)	4	3	2	318 100
Améliorer et développer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire (15 actions)	7	5	3	387 500
Améliorer la connaissance de l'exposition au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité (7 actions)	3	3	1	290 000
Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation (10 actions)	4	4	2	215 000
<b>Total (42 actions)</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>1 570 600</b>

IV.7 Calendrier prévisionnel

N°	priorité	Actions	N	N+1	N+2	N+3	N+4
A1		Animation de la SLGRI Maine Louet					
C1		Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication					
C2		Implanter des repères de crues et compléter l'existant					
C3		Faire de la communication régulière auprès de la population					
C8		Organiser des journées de sensibilisation et de formation aux élus et fonctionnaires					
G1		Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise					
G2		Mettre en cohérence l'accès aux moyens des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)					
G3		Mettre en place des exercices PCS réguliers					
G8		Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise		Selon évènement			
P2	1	Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme.					
P4		Améliorer la connaissance sur les risques de pollution					
P7		Promouvoir la réduction de la vulnérabilité					
P8		Réduire la vulnérabilité des logements					
P9		Réduire la vulnérabilité des activités économiques					
P10		Réduire la vulnérabilité des ERP hors établissements publics					
P13		Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque d'inondation					
R1		Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants					
R2		Améliorer la connaissance sur les interactions des impacts entre réseaux					
R4		Prendre en compte l'enjeu inondation lors de l'installation de nouveaux réseaux ou de renouvellement					
C5		Communiquer auprès des acteurs du logement					
C6		Communiquer auprès des Etablissements scolaires					
C7		Créer des événements sur le thème des inondations					
C9		Réaliser un outil de visualisation 3D des inondations historiques sur un site pilote					
G5		Mise à jour des Plans bleus, Plans Blancs et Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS)					
G6		Etablir des Plans de Continuité d'Activité Inondation					
G7		Mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation					
P1	2	Création du InterCLE à l'échelle du bassin versant de Maine/Louet					
P6		Amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant (drainage, fossés et Zones humides)					
P11		Réduire la vulnérabilité dans les bâtiments, services publics et utiles à la gestion de crise					
P14		Affiner des cartes du TRI en fonction de la connaissance					
P15		Harmoniser les découpages TRI/PPRI					
R5		Améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux					
R6		Organiser la communication entre gestionnaires réseaux et collectivités					
R7		Etudier les scénarios possibles de réaction pour la station d'eau potable des Ponts de Cé face au scénario extrême					
C4		Promotion des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS)					
C10		Développer les outils numériques (applications) dans la culture du risque					
G4		Favoriser les réserves communales de sécurité civile					
G9		Mettre en place une plateforme de communication et d'alerte					
P3	3	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité du patrimoine culturel					
P5		Opportunité de création d'un observatoire de l'évolution de l'occupation et de l'utilisation du sol					
P12		Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements ou de construction, de réhabilitation dans les zones inondables constructibles					
R3		Améliorer la connaissance sur les réseaux d'Eaux pluviales urbaines					

Animation
Conscience et Culture du risque
Gestion de crise
Réseaux
Planification et aménagements

Ce calendrier fixe les échéances pour le premier cycle de la SLGRI (2016-2021). Les actions sont amenées à se poursuivre voire à évoluer dans le cadre d'un second cycle de 6 ans.

IV.8 Tableau de synthèse

Thèmes	Orientations	N°	Action	Porteurs identifiés ou potentiels	Mise en œuvre	Priorité	Coût (€tc)
Animation		A1	Animation et coordination du programme d'actions	Structure SLGRI	L'animation et le pilotage de la SLGRI vise à mobiliser, inciter, coordonner les acteurs identifiés pour la réalisation des mesures. Cette animation permet de rassembler les informations sur l'activité du territoire sur cette thématique et ainsi obtenir des perspectives d'amélioration.	1	360 000
	Aménagement du territoire et Planification	Améliorer et partager la connaissance	P1	Création d'une InterCLE à l'échelle du bassin versant Maine/Louet	Structure SLGRI	Réunion de l'InterCLE regroupant les représentants des 6 CLE concernés (Sarthe amont, Sarthe aval, Huisne, Mayenne, Loir, Layon Aubance Louet) au minimum 1 fois par an. Objet : partage des travaux et des bonnes pratiques ; Coordination et veille à la cohérence des travaux sur l'ensemble du bassin versant et à la non aggravation de l'aléa (horloge des crues).	2
P2			Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme.	EPCI, Communes, Préfecture	Réunion en amont entre collectivités et services de l'Etat pour comprendre et définir les attendus en matière d'intégration des documents liés aux risques d'inondation dans les documents d'urbanisme. Aboutir à une formalisation partagée. Annexion du PPRI révisé au document d'urbanisme.	1	/
P3			Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité du patrimoine culturel	Structure SLGRI	En se basant sur la méthodologie élaborée par l'Etablissement Public Loire, réaliser l'inventaire puis le diagnostic de vulnérabilité du patrimoine culturel pour faire ressortir les préconisations d'actions et la priorisation de celles-ci.	3	20 000
P4			Améliorer la connaissance sur les risques de pollution	Structure SLGRI	Inventaire des pollutions potentielles des activités économiques hors (ICPE déjà connus) sur le territoire en lien avec une inondation et préconisations d'actions. Ces éléments alimenteront la réduction de la vulnérabilité des activités économiques (mesure P9)	1	70 000
P5			Opportunité de création d'un observatoire de l'évolution de l'occupation et de l'utilisation du sol	Structure SLGRI	Evaluer l'opportunité de création d'un observatoire de l'évolution de l'occupation et de l'utilisation du sol (échelle, porteurs...) Objet : suivi de l'imperméabilisation et des occupations des sols notamment ceux non maîtrisés (terrains de loisirs) ou défavorables (populiculture). Animation du plan boisement. Solutionner les problèmes de stockage hors zone inondable pour l'exploitation des peupleraies.	3	5 000
P6			Amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant	Structure porteuse SAGE, SLGRI (hors SAGE)	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant afin de promouvoir des actions ciblées et cohérentes avec la lutte contre les inondations (haies, fossés, zones humides...). Objectif de ralentissement des écoulements de l'amont vers l'aval. Synthèse des données et priorisation. Inventaire des Zones d'Expansion des Crues et des modes de gestion. Préconisations d'actions de préservation et de reconquête	2	/
P7			Promouvoir la réduction de la vulnérabilité	Structure SLGRI	Faire émerger des porteurs pour chaque cible : logements, activités économiques, ERP (sensibiliser, inciter)	1	/
Réduction de la vulnérabilité		P8	Réduire la vulnérabilité des logements	Porteurs identifiés par la mesure P7	Le porteur identifié met en œuvre un plan d'actions (diagnostic, priorisation, actions, communication, sensibilisation, mise en œuvre des préconisations du PPR à minima)	1	50 000
		P9	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	Porteurs identifiés par la mesure P7	En se basant sur le diagnostic et la méthodologie de l'EP Loire. Le porteur identifié met en œuvre un plan d'actions (diagnostic, priorisation, actions, communication, sensibilisation, mise en œuvre des préconisations du PPR à minima)	1	92 500
		P10	Réduire la vulnérabilité des ERP hors établissements publics	Porteurs identifiés par la mesure P7	Le porteur identifié met en œuvre un plan d'actions (diagnostic, priorisation, actions, communication, sensibilisation, mise en œuvre des préconisations du PPR à minima)	1	20 000
		P11	Réduire la vulnérabilité dans les bâtiments, services publics et utiles à la gestion de crise	EPCI, Communes	Diagnostiquer, Prescrire et mettre en place la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics. Animation, sensibilisation par la structure en charge de la SLGRI	2	50 000

Thèmes	Orientations	N°	Action	Porteurs identifiés ou potentiels	Mise en œuvre	Priorité	Coût (€tc)		
	Prendre en compte de l'inondation dans les projets d'aménagements	<b>P12</b>	Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements ou de construction, de réhabilitation dans les zones inondables constructibles	EPCI, Communes, Agence d'urbanisme, Aménageurs	"Faire un atelier sur un site pilote regroupant l'ensemble des acteurs sous forme d'Appel à projets recherche/actions Elaborer un guide des bonnes pratiques à partir des enseignements de ce site pilote."	3	50 000		
		<b>P13</b>	Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque d'inondation	INSET, CNFPT, Agence d'urbanisme, Structure SLGRI	"Cibles : Maitres d'ouvrage, Maitres d'œuvre, aménageurs, architectes, entreprises comment construire en ZI, collectivités, services de l'Etat. Créer des formations et des événements dédiés à ces thématiques et en lien avec ""P6"" pour mieux prendre en compte le risque inondation et améliorer la résilience du territoire. Favoriser les retours d'expériences de construction et de vie (adaptation au quotidien, ex : Behuard). Différents thèmes possibles : aménagement, techniques de construction..."	1	30 000		
	Harmonisation des documents	<b>P14</b>	Affiner des cartes du TRI en fonction de la connaissance	Préfecture	Préciser les cartes du TRI (donc PPRI) : zones à enjeux ; ZDE, ZEP..., en fonction des connaissances (topographies, études, modélisations), revoir les hypothèses des aléas	2	/		
		<b>P15</b>	Harmoniser les découpages TRI/PPRI	Préfecture	Harmoniser les secteurs de PPRI et de TRI (ex : Communes des Ponts de Cé dont les secteurs SLGRI ne sont pas en accord avec les délimitations des PPRI et le fonctionnement hydraulique). Révision des PPRI	2	/		
	<b>Réseaux</b>	Amélioration de la connaissance	<b>R1</b>	Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants	Gestionnaires de réseaux	Inventaire des réseaux pour les 3 scénarios d'aléas et évaluation de la zone concernée par des perturbations, (côte matériel, impacts induits...)	1	60 000	
Inventaire des points de vulnérabilités connus et des conditions de remise en service									
Préciser toutes les altitudes des postes de distribution									
Amélioration de la connaissance		<b>R2</b>	Améliorer la connaissance sur les interactions des impacts entre réseaux	Structure SLGRI	Suite à la réalisation des diagnostics de l'ensemble des réseaux, une étude pourra permettre d'évaluer les interactions des impacts sur les réseaux (pour chaque réseau) et de faire la synthèse des éléments. Participation active des collectivités. La structure porteuse de la SLGRI centralise et synthétise les données fournies par les gestionnaires.	1	60 000		
					Améliorer la connaissance sur les réseaux d'eaux pluviales urbaines	Collectivités	Amélioration de la connaissance du réseau d'eaux pluviales.	3	150 000
							Amélioration de la connaissance sur le risque inondation lié aux orages (eaux pluviales, augmentation des intensités de pluies...)		
							Amélioration de la connaissance sur la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans la lutte contre les inondations (crues liées aux rivières)		
Améliorer les connaissances du réseau pluvial en tenant compte des effets du changement climatique (intensité et fréquence des orages)									
Réduction de la vulnérabilité et actions préventives	<b>R4</b>	Prendre en compte l'enjeu inondation lors de l'installation de nouveaux réseaux ou de renouvellement	Gestionnaires de réseaux	Fournir les éléments au gestionnaire lors d'un dépôt de permis de construire pour les postes de distribution. Mise en place d'un protocole en interne afin de réaliser les préconisations spéciales d'installations sur la zone concernée par le scénario moyen (hauteur, type d'installation, matériaux...). Formation des techniciens des gestionnaires en interne.	1	/			
				Améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux	Gestionnaires de réseaux	Suite à l'inventaire (mesure R1), réaliser un diagnostic complet du réseau dressant et localisant l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité (adaptation de réseau, relevage à la côte...).	2	/	
Mise en place d'un plan d'actions de réduction de la vulnérabilité et retour à la normale suite au diagnostic et priorisation des actions à mettre en œuvre selon l'impact, le scénario concerné... Concertation importante à avoir avec la collectivité et les services de l'Etat.									

Thèmes	Orientations	N°	Action	Porteurs identifiés ou potentiels	Mise en œuvre	Priorité	Coût (€tc)
		R6	Organiser la communication entre gestionnaires de réseaux et collectivités	Structure SLGRI	Organiser la communication entre gestionnaires de réseaux et collectivités. Retour d'information, points réguliers.	2	/
		R7	Etudier les scénarios possibles de réaction pour la station d'eau potable des Ponts de Cé face au scénario extrême	Angers Loire Métropole	Etudier les possibilités de réaction et établir un protocole pour la station d'eau potable des Ponts de Cé en réaction à la nouvelle donnée de la crue extrême. Déterminer à partir de quelle cote, la station ne peut plus fonctionner et le moyen de réaction (protection de l'outil et suite).	2	20 000
Gestion de crise		G1	Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise	Préfectures	Proposer une trame harmonisée du Poste de Commandement Communal (Cellule de crise communale), à partir de la méthodologie SIDPC 49 /SDIS 49	1	5 500
					Accompagner la prise en compte de cette trame dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)		
		G2	Mettre en cohérence l'accès aux moyens des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)	EPCI	Coordonner les PCS afin de mieux anticiper la crise (mobilisation de moyens matériels et humains...).	1	60 000
					Faciliter les échanges entre responsables PCS avant, pendant et après la crise		
					Organiser une rencontre annuelle des référents PCS.		
					Si besoin, mise en cohérence des PCS avec les plans ORSEC.		
		G3	Mettre en place des exercices de gestion de crise réguliers	Communes, EPCI, Préfectures, SDIS	Organiser des exercices réguliers à des échelles différentes (communes/EPCI /ORSEC/ interdépartemental) et différents niveaux de sollicitation (PCC, terrain ...)	1	6 600
					Accompagner les communes pour organiser les exercices (Préfectures, SDIS,) notamment en proposant des trames		
					Associer les gestionnaires de réseaux dans l'organisation des exercices		
		G4	Favoriser les réserves communales de sécurité civile	Communes, EPCI	Mettre en place des réserves communales de sécurité civile mobilisables pour la gestion de crise, mais aussi pour la sensibilisation de la population (lien C3) et le retour à la normale.	3	17 500
G5	Elaboration et mise à jour des Plans Bleus, Plans Blancs et Plans Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)	Préfectures, Collectivités, Etablissements concernés	Réaliser l'inventaire des plans existants prenant en compte le risque inondation	2	8 500		
			Relayer l'information sur le risque inondation aux directeurs / chefs d'établissement				
			Mettre à jour en prenant en compte le scénario exceptionnel de la cartographie				
			Mise en cohérence de ces plans avec les PCS et le plan ORSEC				
G6	Etablir des Plans de Continuité d'Activité Inondation	Collectivités, services de l'Etat utiles à la gestion de crise	Mettre en place des PCA inondation sur le territoire en lien avec les activités des collectivités. Ces plans permettent le fonctionnement de la collectivité (centré sur les services vitaux à la population) même en cas d'inondation majeure.	2	180 000		
G7	Mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation	Chambre d'Agriculture 49	Améliorer la connaissance sur les cheptels ou élevages en zone inondable concernés par une évacuation préventive pour des crues courantes	2	30 000		
			Diagnostic des exploitations concernées et recherche de solutions (CA49 - parcelles concernées et accès)				
			Etablir une méthodologie pour l'évacuation des animaux (y compris le besoin d'arrêté pour obliger l'évacuation), organiser un réseau d'alerte.				
G8	Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de	Structure SLGRI	Formaliser après chaque gestion de crise un document synthétique précisant les modalités d'organisation et les impacts (photos, description...).	1	/		

Thèmes	Orientations	N°	Action	Porteurs identifiés ou potentiels	Mise en œuvre	Priorité	Coût (€tc)
			crise		Organiser des campagnes photos ou en récupérer auprès de la population pour illustrer ce retour d'expérience.		
		G9	Mettre en place une plateforme de communication et d'alerte	Structure SLGRI	Base de données à créer. Utiliser des moyens de communication (existant ou à développer) permettant d'alerter les communes. A destination de divers types d'acteurs/enjeux (entreprises, collectivités...)	3	10 000
Conscience et Culture du risque	Maintenir la culture du risque	C1	Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication	Communes	Réaliser tous les DICRIM	1	10 000
					Mettre en ligne sur les sites internet		
					Uniformiser les documents sous une trame unique pour le territoire et le rendre attractif		
		C2	Implanter de nouveaux repères de crue et mettre en valeur les existants	Communes	Compléter l'inventaire des repères de crues et les intégrer aux DICRIM.	1	30 000
					Poser de repères officiels et entretenir l'existant		
					Niveler les repères (hors macarons officiels) existant si nécessaire.		
					Autocollant sur compteur des maisons inondées : information pour maintenance et travaux		
		C3	Faire de la communication régulière	Communes	La communication tous les 2 ans par les communes doit être faite sous forme de réunions publiques, L'objectif est d'accompagner ce mode de communication par une communication grand public sur des thèmes tels que la gestion de crise, la réduction de la vulnérabilité ou l'aménagement du territoire sous forme de plaquettes, journaux annuels, fiches conseils inondation	1	20 000
					Recenser les supports existants et pertinents (aussi photos et témoignages)		
		C4	Promouvoir des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS)	Communes	Promouvoir les Plans Familiaux de Mise en Sécurité dans les DICRIM, par des réunions publiques, les bulletins communaux ou les sites internet en les rendant accessibles au plus grand nombre.	3	10 000
Recueillir des témoignages d'inondés pour sensibiliser les habitants. Besoin d'une synthèse pour communication							
C5	Communiquer auprès des acteurs du logement	Structure SLGRI, EPCI	Communiquer sur le risque inondation auprès des bailleurs, agences immobilières, notaires (notamment sur l'Information Acquéreurs Locataires), chambre consulaire, services instructeurs des collectivités.	2	20 000		
C6	Communiquer auprès des Etablissements scolaires	Collectivités	Communication ludique auprès des établissements scolaires dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) et en lien avec programmes scolaires	2	10 000		
			Voir la possibilité d'adapter le programme d'éducation au territoire BVA (ex : inondation et habitat)				
C7	Créer des événements sur le thème des inondations	Communes, EPCI, structure SLGRI, structures porteuses de SAGE, Etablissement Public Loire, associations	Créer des événements (expositions, balades thématiques, exercices...) éventuellement en lien avec la Journée Mondiale des Zones Humides (2 Février) ou la Journée internationale de la prévention des catastrophes (13 Octobre). Promouvoir à ces occasions les documents d'information existants (sites internet, DICRIM...).	2	40 000		
C8	Organiser des journées de sensibilisation et de formation aux élus et fonctionnaires	EPCI, structure SLGRI, Structure porteuse de SAGE, CNFPT, SDIS	Sensibilisation aux thématiques "Gestion de crise" et "Aménagement du territoire" Cible : communes et intercommunalités, élus en charge de l'urbanisme et de la gestion de crise. Objet : présentation du cadre des outils existant et des possibilités d'actions.	1	15 000		
			Monter un programme de formation avec le CNFPT pour les élus, dans l'année après l'élection				

Thèmes	Orientations	N°	Action	Porteurs identifiés ou potentiels	Mise en œuvre	Priorité	Coût (€tc)
					Monter un programme de formation avec le CNFPT pour les fonctionnaires afin d'avoir une culture "inondation sur la commune" et l'inscrire dans la continuité.		
	Améliorer la diffusion et la compréhension de l'information par des outils innovants	<b>C9</b>	Réaliser un outil de visualisation 3D des inondations historiques sur un site pilote	structure SLGRI, Etablissement public Loire	Créer un outil de visualisation informatique 3D de crues historiques permettant de se promener virtuellement dans un site pilote. Accès via internet pour tous publics. Utilisation possible dans les écoles ou sur des événements spéciaux.	2	30 000
Développer les outils au plus proche des habitants pour une meilleure appropriation et plusieurs crues							
		C10	Développer les outils numériques (applications) dans la culture du risque	Structure SLGRI	Permettre une meilleure conscience du risque à travers la création d'outil numérique (ex : application permettant de connaître la zone inondable selon les scénarios, ou la hauteur d'eau approximative, QRcode). Lien avec la cité de l'objet connecté. Valable aussi pour la gestion de crise (G1)	3	30 000

**En gras** : action communes aux SLGRI Maine-Louet et Authion Loire

# ANNEXES

# ANNEXE 1

## Articulation avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Le territoire de la Stratégie comprend 5 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : Mayenne, Sarthe aval, Loir, Authion, Layon Aubance Louet. Afin d'assurer l'articulation des documents une comparaison des actions a été réalisée. Il est à noter que le SAGE Layon Aubance Louet est en cours de révision, le document de projet a ainsi été pris en compte pour la comparaison. Concernant le SAGE Sarthe Aval, les éléments disponibles à ce stade de la concertation (présentation faite à la CLE du 13.12.2016) ont été pris en compte. Le tableau ci-dessous présente les points convergents des documents établis.

### *Synthèse des convergences SLGRI Maine Louet / SAGE*

Thèmes / SAGE	Authion	Loir	Mayenne	Sarthe Aval (en élaboration)	Layon Aubance Louet (en révision)
Conscience et culture du risque		C1 / IN.5		C1 / Mesure 36	C1 / Dispo 47
	C2 / 11.A.1	C2 / IN.5		C2 / Mesure 36	
	C3 / 11.A.1	C3 / IN.5	C3 / 6A2	C3 / Mesure 35	C3 / Dispo 47
Gestion de crise		G2 / IN.6			
		G3 / IN.6			
		G5 / IN.5			
		G6 / IN.12			
Planification et aménagement	P5 / 4.B.3	P8 / IN.12			
	P9 / 11.A.2	P9 / IN.12	P1 / 6A1	P2 / Mesure 38	P2 / Dispo 48
	P11 / 11.A.2		P4 / 6A3		P12 / Dispo 48
	P6/4.B.3, 7A et 11.B.2 et 11.C.1	P6 / IN.8, 13 et 15 et ZH	P6 / 6B1 et obj 2 et moyen 8B	P6 / Mesures 27, 28, 37, 42	P6 / Dispo 22 et 36
Réseaux		R1 / IN.5			
	R3 / 11.B.1 et 11.C.2 (et toutes mesures réseaux)	R3 / IN.9, 10 et 11	R3 / 6B2	R3 / Mesure 49	R3 / Dispo 49

#### Légende :

N° SLGRI/ N° SAGE

Mesures similaires à 2 SAGE

Mesures similaires à 3 SAGE

Mesures similaires aux 5 SAGE

La Stratégie en phase d'élaboration a été transmise aux structures porteuses de SAGE. Les principaux retours ont permis d'indiquer les mesures convergentes du projet du SAGE Layon Aubance Louet et de souligner un projet de sensibilisation porté par l'Etablissement Public Loire sur le bassin du Loir et permettant de répondre en partie aux mesures C6, C7 et C8 du programme d'actions de la Stratégie Locale. De plus, un inventaire des Zones d'Expansion de Crues (lien mesure P6) devrait être mené en 2018 par l'EP Loire sur le bassin du Loir.

Comme le montre le tableau, les convergences sont importantes, il s'agira ainsi, dans le cadre de l'animation d'entretenir des liens réguliers. L'action P1 « Création d'une InterCLE à l'échelle du bassin versant Maine Louet » va dans ce sens. Les structures porteuses de SAGE ont souligné l'intérêt de cette mesure tout en souhaitant éviter qu'elle ne soit trop lourde à mettre en place. Enfin, il s'agira aussi de veiller à l'harmonisation des actions et des objectifs à l'échelle du territoire de la SLGRI.

# ANNEXE 2



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Direction départementale  
des territoires*

*Service Urbanisme Aménagement et Risques*

Angers, le **25 AVR. 2013**

## **Directive Inondations Comité de suivi pour la cartographie des Basses Vallées Angevines**

**Compte rendu de la réunion du 9 avril 2013  
Présidée par F. BURDEYRON, Préfet de Maine-et-Loire**

Dans la première partie de la réunion, a été exposé l'état d'avancement des travaux des services de l'Etat :

- Projection d'un film de l'institut national de l'audiovisuel sur les actualités relatant les inondations à Angers et dans les Basses vallées Angevines
- Présentation des objectifs de la directive inondation et de sa mise en oeuvre en 4 étapes :
  - l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)
  - la sélection des territoires à risque important (TRI)
  - la cartographie des scénarios d'inondation
  - le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)
- Présentation des hypothèses de crue fréquente, moyenne et exceptionnelle et des cartes des surfaces potentiellement inondables du bassin de la Maine

Suite à cette présentation, les participants ont évoqué les questions suivantes :

Le plan de gestion des inondations, qui fera l'objet en 2014 d'une concertation avec les acteurs locaux, comprendra de l'organisation de la gestion de crise, de la réglementation (révision du PPRI du val de Louet) et des actions sur la résilience des territoires.

Les obligations de réduction de vulnérabilité de l'habitat et des entreprises qui figurent dans les plans de prévention les plus récents (Confluence Maine, Sarthe, Loir, Oudon) sont très rarement respectées. Malgré de nombreuses réunions publiques d'information, de diagnostics gratuits dans le cadre d'opérations d'amélioration de l'habitat (6 conventions signées), ou du Plan Loire Grandeur Nature (pour les entreprises), **le bilan des réalisations reste très faible.**

A Cheffes sur Sarthe, 26 diagnostics n'ont été concrétisés que sur 3 habitations. De même, pour la réduction de vulnérabilité industrielle et malgré des subventions du FEDER et de la Région des Pays de la Loire, pouvant atteindre 80 %, seuls 3 commerces ont engagés des travaux sur les 150 diagnostics réalisés dans les entreprises de Maine-et-Loire par l'Etablissement Public de la Loire (EP Loire).

Néanmoins, cette action contribue à la sensibilisation des acteurs économiques. La plupart des mesures préconisées dans les diagnostics relèvent plus de l'organisation de l'entreprise et de sa gestion individuelle des risques. Ces mesures peuvent être mises en oeuvre sans beaucoup de frais ni d'aides de la collectivité. Nous disposerons cette année d'un bilan plus précis de cette action après la remise du rapport d'évaluation conduite à l'échelle du bassin de la Loire.

La Région propose que la DDT 49 et EP LOIRE mettent en commun leur retour d'expérience et leurs informations pour rendre plus efficace cette démarche à l'échelle du TRI Angers val d'Authion Saumur.

Sur ce constat, M. le Préfet demande que les compagnies d'assurance, qui sont associées aux travaux préparatoires des plans ORSEC d'évacuation des zones inondables, soient responsabilisées sur ces actions de résilience. Des événements récents (éboulements) montrent qu'elles privilégient la reconnaissance de catastrophe naturelle par l'Etat pour indemniser les dommages en dehors de leurs fonds propres. Ces sujets seront donc inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion Préfecture / Fédération des assurances.

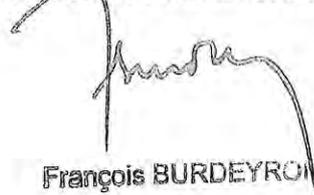
Le projet de modification de l'imprimé d'Information Acquéreur Locataire, envisage de mentionner l'obligation de travaux sur l'habitat existant et de déclaration de non réalisation par le propriétaire vendeur ou loueur.

Il conviendra de vérifier la cohérence des informations relatives aux enjeux touchés par les inondations suivant les différents scénarios de crue, en particulier pour les établissements sensibles comme le CHU ou la maison de retraite évacuée en 1995.

La DDT va rédiger un rapport d'accompagnement et finalisera les cartes présentées en séance. Après validation des services régionaux (DREAL de bassin, et des pays de la Loire), ces documents seront communiqués aux acteurs locaux pour recevoir leurs avis. Ils doivent être approuvés par le Préfet de bassin avant la fin de l'année 2013.

En 2014, l'établissement du plan de gestion fera l'objet d'un arrêté préfectoral qui indiquera les parties prenantes de la concertation. Les concessionnaires de réseaux devront être associés à cette démarche.

Le Préfet de Maine et Loire,



FRANÇOIS BURDEYRON

P.J. : Présentation faite en séance  
Liste des participants

Liste des participants

Mesdames et Messieurs :

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| - BAULU Alain             | Maire de Soulaire et Bourg                               |
| - BELY Florence           | Association Sauvegarde de l'Anjou                        |
| - HEULIN Monique          | Préfecture SIDPC   |
| - Cdt VIOT Pierrick       | SDIS 49  |
| - LEMASLE L.              | Direction Environnement Ville d'Angers et ALM            |
| - GARREAU Emmanuel        | Chambre d'Agriculture 49                                 |
| - DELAUNAY Alexandre      | Etablissement Public Loire                               |
| - CORMIER Marie-Françoise | Mairie de Cantenay-Epinard                               |
| - LAMOUR Philippe         | Chambre des Métiers et de l'Artisanat 49                 |
| - MARCHAND André          | Conseiller Général                                       |
| - GETARD Jullien          | Mairie de Bouchemaine                                    |
| - URVOY Channig           | Région Pays de la Loire / DEN                            |
| - LUTZLER Jean-Michel     | Conseil Général Direction Environnement                  |
| - BAILLOU Michel          | Ville des Ponts de Cé Directeur Aménagement et Urbanisme |
| - PASSEBON Michel         | Ville des Ponts de Cé Direction Aménagement et Urbanisme |
| - BESSIN Pierre           | DDT 49 – Directeur                                       |
| - MALGAT Jean-Luc         | DDT 49 – SUAR  |
| - BOUJARD Olivier         | DDT 49 – SRGC/PC   |
| - HIPPOLYTE Jean-Claude   | DDT 49 – SUAR/PRNT                                       |

Personnes excusées :

- |                    |  |
|--------------------|--|
| - MICHEL Annabelle | CCI Maine-et-Loire                                   |
| - HARDY J.C.       | Mairie de Murs-Erigné, directeur Services Techniques |

# ANNEXE 3

**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**Direction départementale  
des Territoires**

Angers, le 17 juin 2014

*Service Urbanisme, Aménagement et Risques  
Unité « Prévention des Risques Naturels et Technologiques »*

**Directive Inondations  
Stratégie locale des Basses Vallées Angevines  
Conférence des acteurs**

**Présidée par F. BURDEYRON Préfet de Maine-et-Loire**

**Compte rendu de la réunion du 16 juin 2014**

M. Burdeyron, préfet de Maine-et-Loire, ouvre la réunion en rappelant toute l'importance qu'il convient d'apporter à la prévention des inondations sur le territoire à risques d'Angers et des Basses Vallées angevines. Après le recueil des avis des collectivités locales au cours de l'été dernier, la cartographie des zones inondables a été approuvée par le Préfet coordonnateur du bassin à la fin de l'année 2013.

Mme Schaller, directrice-adjointe de la Direction Départementale des Territoires, présente ensuite la stratégie locale, ses objectifs, son périmètre étendu à la commune de Cheffes, sa gouvernance, son calendrier. Au-delà des actions de protection par des ouvrages et de prise en compte du risque inondation dans l'aménagement, les actions de réduction des risques doivent être multiples et impliquer l'ensemble des acteurs locaux. Elles visent à renforcer la culture du risque par l'information préventive, la préparation à la gestion de crise, la réduction de vulnérabilité de l'habitat et des entreprises.

M. Hippolyte de l'unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques (PRNT) du Service Urbanisme Aménagement et Risques (SUAR) aborde la question de la résilience du territoire qui traduit sa capacité à s'adapter aux inondations. Le choix d'un certain nombre d'indicateurs sur l'anticipation et la préparation aux inondations, permet de qualifier la capacité du territoire à réduire les dommages et à rétablir rapidement un fonctionnement normal. Une évolution à la hausse de ces indicateurs après la mise en œuvre du plan d'actions traduirait une meilleure adaptation du territoire.

Le plan de prévention du risque inondation du val de Louet et de la confluence Maine date de 2002, Mme Schaller justifie sa révision par la nécessité d'une mise en conformité avec le SDAGE Loire-Bretagne et par une harmonisation avec les PPRi plus récents. Sa prescription est envisagée à la fin de cette année.

La réduction de la vulnérabilité de l'habitat existant est une action essentielle de la prévention. M. Durand de l'unité PRNT du SUAR illustre ce sujet par quelques chiffres sur les logements situés en zone inondable et donne l'exemple d'opérations menées dans le Maine-et-Loire. 6 opérations d'amélioration de l'habitat, du Conseil Général, ont un volet inondation. Le diagnostic est gratuit et les travaux peuvent bénéficier d'une subvention du fonds Barnier.

M. Eude, directeur de l'Etablissement Public de la Loire, présente son organisme, son périmètre et ses principales missions avant de rappeler l'important travail réalisé sur le bassin de la Maine, dans le cadre du PAPI. Il expose ensuite la démarche de réduction de vulnérabilité du bâti industriel et souligne plus particulièrement la forte mobilisation sur l'agglomération Saumuroise. Il insiste notamment sur l'intérêt économique que peut présenter ce type de démarche pour une entreprise (diminution forte des conséquences d'une inondation avec la mise en œuvre de mesures parfois modestes et peu onéreuses).

M. Marchand, maire de Briollay, expose les actions d'information préventive (accueil des nouveaux habitants, nombreux repères de crue) et de préparation à la gestion de crise (lien sur Vigicrue, voies de désenclavement) conduites sur sa commune. Il rappelle la nécessité d'une actualisation régulière des plans communaux de sauvegarde. Mme Schaller indique qu'organiser des exercices constitue le meilleur moyen de vérifier la validité d'un plan de secours. A ce sujet, Mme Heulin informe les participants que la préfecture prévoit des exercices ORSEC inondation dont l'un pourrait être organisé d'ici la fin de l'année. Les habitants et les exploitants agricoles, situés en zone inondable, doivent être responsabilisés. En particulier, l'évacuation du bétail doit être anticipée, compte tenu des délais et des risques qu'elle occasionne. M. Marchand sollicite un appui préfectoral pour imposer ces évacuations.

M. Grazélie, président de l'association des inondés des Trois Rivières, fait part de son retour d'expérience des inondations sur la commune de Cheffes, et plus particulièrement celle de 1995 (cf note jointe). L'évacuation de tous les habitants qui n'avait pas été anticipée en moyen et en délai, a été traumatisante. On peut penser que la prévision des crues, assurée par le service de la DREAL et mise en place dans le cadre du PAPI Maine, permettrait aujourd'hui une gestion de la crise plus adaptée. Il estime, qu'à Cheffes, la culture du risque existe et qu'elle doit être entretenue par le réseau de voisinage pour les nouveaux arrivants. Il soulève la question de la méconnaissance de certains services ou entreprises dont les installations ne restent pas fonctionnelles à partir d'un certain niveau de crue, ce qui peut avoir pour conséquences une évacuation de la population alors même qu'elle n'est pas inondée. Il cite en exemple l'alimentation électrique.

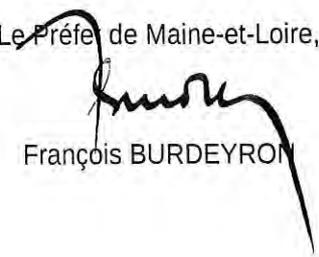
Selon M. Zeimert, président de l'association Sauvegarde Loire Angevine, les obligations et les moyens mis en oeuvre pour l'évacuation des populations doivent être adaptés à leur autonomie et à leur culture du risque. Il confirme les risques et les difficultés provoqués par l'évacuation des animaux.

M. le Préfet fait part de son grand intérêt pour le témoignage présenté par M. Grazélie. Par ailleurs, il sollicite le représentant de la chambre d'agriculture pour que soit menée une concertation avec les exploitants sur cette question.

En janvier 2015, il y aura juste 20 ans, la ville d'Angers et le bassin de la Maine ont connu une des plus hautes crues de leur histoire. L'Établissement Public Loire suggère de commémorer cet événement par des manifestations et des expositions. M. Burdeyron en fera la proposition au maire d'Angers à l'occasion de leur prochaine rencontre.

M. le Préfet conclut cette réunion en rappelant que la stratégie locale fera l'objet d'un arrêté préfectoral attendu fin septembre. Il définira la gouvernance et le périmètre retenus pour sa mise en œuvre. Outre la conférence réunissant tous les acteurs locaux, un comité de pilotage sera constitué et présidé par Mme Degiovanni, secrétaire générale de la Préfecture. Il sera réuni une première fois début septembre. Le courrier d'accompagnement du présent compte rendu invitera les acteurs locaux les plus impliqués à faire part de leur intention d'y être associés.

Le Préfet de Maine-et-Loire,



François BURDEYRON

P.J. : Liste des participants  
Note sur l'inondation de 1995 à Cheffes (Association des inondés des 3 rivières)

*Diffusion à l'ensemble des collectivités et organismes conviés à la conférence*

## Liste des participants

### Mesdames et Messieurs

- BURDEYRON François      Préfet de Maine-et-Loire
- DEGIOVANNI Elodie      Secrétaire Générale de la Préfecture
- DAMOUR Laurent      Vice-Président de la Communauté d'Agglomération ALM  
Maire de Ste Gemmes/Loire
- GOBIN Christian      Communauté d'Agglomération ALM – DGA et Ville d'Angers
- MARCHAND André      Maire de Briollay
- PASSEBON Michel      Mairie des Ponts de Cé
- ROCHAIS Philippe      Mairie des Ponts de Cé
- LAPLACE Alain      Mairie de Murs-Erigné
- MARSAULT Josette      Mairie de Ste Gemmes/Loire
- TOREAU Vincent      Commission Locale de l'Eau SAGE Sarthe Aval
- EUDE Jean-C.      Etablissement Public Loire
- GASPARI Virginie      Etablissement Public Loire
- MONNET Allain      Association Sauvegarde de l'Anjou
- GRAZELIE André      Association des inondés des Trois Rivières
- Cdt VIOT Pierrick      SDIS 49
- BLONDET J.      Mairie de Cheffes sur Sarthe
- COLIN A.      Mairie de Cheffes sur Sarthe
- ZEIMERT Jacques      Association Sauvegarde Loire Angevine
- GARREAU Emmanuel      Chambre d'Agriculture 49
- HEULIN Monique      Préfecture SIDPC
- SCHALLER Isabelle      DDT 49 – Directrice-Adjointe
- VALLAGE Thierry      DDT 49 – SUAR
- DURAND Alain      DDT 49 – SUAR
- HIPPOLYTE Jean-Claude      DDT 49 – SUAR

### Personnes excusées :

- RAIMBAULT Jean-François      Maire de Soulaire-et-Bourg
- LAMOUR Philippe      Chambre des Métiers et de l'Artisanat 49
- MICHEL Annabelle      Chambre de Commerce et d'Industrie
- REMOND Agathe      Commission Locale de l'Eau SAGE Sarthe Aval
- Colonel FERLAY      SDIS 49
- FAVREL Gaëlle      DREAL
- CANTIN Jeannick      Chambre d'Agriculture 49
- RIGUIDEL Philippe      Comité de Bassin Loire-Bretagne

A. I. T. R.

*L'ASSOCIATION DES INONDES DES TROIS RIVIERES :*

*Créée en 2000, Madame ANGEBAULT en fut la présidente et fondatrice, encouragée par Madame BACHELOT.*

*Elle a pour but de représenter et défendre les riverains inondés des rivières Loir, Sarthe et Mayenne, avec une localisation qui correspond aux Basses Vallées Angevines.*

*Le contact est établi avec les associations voisines, CADVIL sur le Loir, ADSPQI sur la Sarthe au Mans et ADIPS à Sablé sur Sarthe.*

*Elle a été amenée à participer à de nombreuses assemblées et réunions de travail, auprès de l'Etablissement Public Loire, des Commissions locales de l'eau et a été régulièrement consultée dans les études et les projets d'aménagement.*

*Monsieur André MARCHAND a pris la suite comme président et à sa demande je l'ai remplacé l'an dernier.*

Pour cette réunion en Préfecture de Maine et Loire, on m'a demandé d'intervenir en précisant qu'il pourrait être intéressant d'avoir un « ressenti » en qualité d'habitant d'un village inondable ; Cheffes est à 20km au nord d'Angers, sur le bord de la Sarthe l'été, mais l'hiver au cœur de cette grande plaine inondée des Basses Vallées Angevines. Soixante mètres de large au beau temps, trois kilomètres en temps humide.

C'est une zone de montée lente des eaux, souvent de 2 à 3 cm par heure, sans courant violent. L'inondation dure de quelques jours à une bonne semaine.

Les crues ordinaires qui reviennent tous les trois ou quatre ans inondent une dizaine de maisons, les grandes crues trentenales ou centenales la quasi totalité du bourg.

La crue est inscrite dans la vie du village ; on y vit avec la crue.

Nos grands parents disaient : « On a eu l'eau grande en 1910 ».

C'était un temps difficile, une gêne et une source d'inconfort.

Jusqu'en 1995 on a pas parlé de « catastrophe ». Parce que la crue jusqu'alors avait été vivable, c'était un moment à part, que les gens savaient gérer à leur façon.

En temps d'eau grande..

Dans la mesure du possible, la vie continue, les commerces sont actifs ; on se marie, on vote, on se retrouve en bottes, en barque. Le temps se déroule autrement, les artisans s'arrêtent et participent à l'entraide qui se développe spontanément.

Des générations se sont succédées en gardant le souvenir de moments conviviaux, partagés dans un événement exceptionnel et au bout du compte fédérateur de la vie du village.

La crue de 1977 amena un élément de discorde : on avait pensé les inondations terminées avec les travaux et des aménagements de la Loire...

De nouveaux habitants se sont sentis trompés parce qu'on les avait laissés bâtir des pavillons qui se retrouvaient inondés à peine aménagés.

L'application plus stricte des cotes de construction a ramené par la suite les niveaux au dessus des plus hautes eaux connues alors (1910) . Les habitations récemment bâties n'ont pas été inondées en 1982.

Cependant les temps avaient changé et on a ressenti les nouvelles contraintes dues au changement de mode de vie : la difficulté des déplacements, du stationnement des voitures, comment les rejoindre dans l'inondation, alors que l'on perd la pratique de la barque ou l'usage des cuissardes ; une dépendance croissante aussi à l'alimentation en électricité, au téléphone ou au chauffage.

La crue de 1995, imprévisible, a dépassé les capacités des bénévoles du village. Les pompiers volontaires s'y sont épuisés. Pour la première fois des aides extérieures sont intervenues, souvent ressenties comme inadaptées par leur méconnaissance des habitudes et la démesure des moyens mis en œuvre : évacuation non préparée, déménagements abandonnés, survol abrutissant d'un hélicoptère, présence de militaires et de gendarmes interdisant tout accès et déplacement dans le village. Les aides financières elles-mêmes ont fait naître des sentiments d'inégalité.

De telles mesures, si elles sont nécessaires peuvent et doivent être préparées, communiquées pour ne pas être ressenties comme brutales et choquantes. Le retour d'expérience a permis en 1999-2000 de retrouver une ambiance plus humaine.

Pour préparer la prochaine ...

Il faut réussir à informer correctement les nouveaux arrivants, propriétaires et locataires, ceux qui n'ont pas déjà vécu ce phénomène.

En général les acquéreurs sont prévenus, mais sans insister, et il est quelquefois délicat de fournir les photos, les niveaux de référence, les pratiques nécessaires pour s'installer sans faire d'erreur technique et pour garantir une durabilité du matériel. Beaucoup de jeunes travaillent par eux mêmes à l'aménagement de leur maison.

Les proverbes étaient clairs autrefois :

« Si tu achètes une maison à Cheffes, achète aussi un bateau... »

« Quand la future mariée prépare son trousseau, elle peut prévoir une paire de draps en moins, mais une paire de bottes en plus ! »

C'est moins simple aujourd'hui.

Le contact est à privilégier, le bain associatif du village amène souvent des échanges et des rencontres amicales qui évoquent en souriant les futures inondations.

Etudes, projections, simulations ne donnent que peu d'espoir de voir diminuer le risque : réduire la vulnérabilité est un objectif prioritaire. Les aides proposées ne suscitent que peu de candidatures pour de nouveaux aménagements ; l'habitat ancien est déjà partiellement adapté.

Jusqu'ici, on a insisté sur la responsabilisation des particuliers dans leurs travaux de rénovation ou les projets de construction.

Mais il reste à trouver un moyen efficace pour que les services et les entreprises qui travaillent en zone inondable soient en permanence informés des niveaux à respecter et d'une exigence qui leur échappe totalement : la population a l'intention de vivre sur place malgré l'inondation. Une véritable incompréhension se manifeste : les techniciens assurent que leur matériel installé ne craint pas l'inondation, ils ne se préoccupent pas de savoir s'il reste fonctionnel à des niveaux où il est encore acceptable de vivre dans le village.

Faute de prise en compte de cette exigence, de nombreux habitants seront privés très tôt d'électricité et devront quitter leur habitation. Or, il est fondamental pour limiter les dégâts de conserver sur place les personnes valides et physiquement aptes à déménager et à prendre les précautions nécessaires en temps d'inondation. Les conséquences matérielles, les pollutions et les oublis de sécurisation vont se multiplier en absence des habitants qui seront amenés à quitter leur domicile de plus en plus tôt, et à revenir de plus en plus tard, retardant ainsi le retour à la vie normale.

Un nouveau risque se profile, dû à un manque de compréhension et de vigilance dans les réalisations nouvelles, parce qu'on semble préférer l'évacuation des populations à une vie sur place qui jusqu'ici n'a fait aucune victime mais a toujours amené les habitants à se prendre en charge plutôt que de se poser en victimes.

Entre services administratifs, municipalité et habitants, un cahier des charges doit être défini, adapté aux contraintes locales, définissant un niveau considéré comme habitable sans danger, mais qui assure l'alimentation en énergie et en communications (téléphone, internet...)

Un affichage permanent est à prévoir dans les locaux techniques et les boîtiers, avec des informations nécessaires aux travaux (niveaux, contraintes techniques..)

Si nos grands parents ne demandaient de compte à personne et ne recherchaient pas d'autres responsables que les caprices de la nature, aujourd'hui les contraintes d'assurances, de financements bancaires, de responsabilités réglementaires amèneront des réactions plus complexes et vraisemblablement plus douloureuses pour tous.

André Grazélie  
Président A. I. T. R.

# ANNEXE 4



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Direction départementale  
des Territoires*

Angers le 27 OCT. 2014

*Service Urbanisme, Aménagement et Risques  
Unité « Prévention des Risques Naturels et Technologiques »  
SUAR/PRINT -2014-64- JCH*

# Directive Inondations

## Stratégie locale des vals de la Maine et du Louet

Présidée par Madame E. DEGIOVANNI,  
Secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire

**Compte rendu du comité de pilotage du 24 septembre 2014**

En introduction de ce premier comité de pilotage, Madame la Présidente rappelle les objectifs et les obligations de prévention des risques d'inondation, en se référant notamment aux événements récents.

Mme Schaller, adjointe au directeur départemental des territoires, expose ensuite les grandes étapes de la mise en œuvre de la Directive Inondation, l'évaluation préliminaire, le choix des territoires à risque, la cartographie. Après le rappel des modalités d'association des acteurs locaux, la présentation de la cartographie le 9 avril 2013 et la conférence des acteurs le 16 juin dernier, elle présente le calendrier de la Stratégie locale.

Deux arrêtés préfectoraux doivent être pris en concertation avec les parties prenantes. Le premier, sur les modalités d'association, objet de la présente réunion, est attendu pour la fin de cette année. Le second, sur le plan des actions de prévention et les délais de leur réalisation, doit être arrêté avant la fin de l'année 2016.

Le plan d'actions devra répondre aux orientations fixées par la Stratégie nationale et s'inscrire dans les objectifs du plan de gestion du risque inondation (PGRI) à l'échelle du bassin Loire-Bretagne (arrêté du préfet coordonnateur de bassin attendu fin 2015).

Le projet d'arrêté est examiné en séance, notamment sur les points suivants :

- la dénomination à retenir pour le bassin visé par cette stratégie locale et provisoirement appelé « basses vallées angevines » fait l'objet d'un débat animé. L'appellation « stratégie locale des vals de la Maine et du Louet » est finalement retenue comme la plus représentative du territoire concerné,
- l'article 3 traite de la gouvernance, et identifie 3 instances ; la conférence des acteurs qui réunira annuellement l'ensemble des parties prenantes, le comité de pilotage sera réuni au moins deux fois par an et des comités techniques seront organisés en fonction des actions de prévention,
- Mme Degiovanni précise que le pilotage de la stratégie locale doit être partagé entre les services de l'Etat et un acteur local. M. Verchère (adjoint au maire d'Angers) pense que l'agglomération Angers Loire Métropole a vocation à assurer ce rôle. MM. Demois (Vice-président d'ALM) et Marchand (Maire de Briollay) déclarent que cette décision nécessite une approbation de l'assemblée communautaire. M. Blondet exprime l'accord de la commune de Chefes sur cette proposition. M. Eude, directeur de

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Tél. : 02 41 86 65 00 – fax : 02 41 86 82 76

Cité administrative - 15 bis rue Dupetit-Thouars - 49047 Angers cedex 01

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>

L'Etablissement Public de la Loire, est à la disposition des collectivités si elles estiment que l'établissement doit s'impliquer dans cette animation.

- l'article 4 liste les parties prenantes. Les participants proposent d'ajouter à la liste initiale les représentants du SICALA (syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents) de Maine-et-Loire, du Conseil général de la Mayenne (porteur du SAGE Mayenne) et des concessionnaires de réseaux (ErdF, France Télécom et le SIEMEL).

La discussion porte ensuite sur les actions de prévention qu'il conviendra de mettre en œuvre pour réduire les risques sur le territoire d'Angers et des Basses Vallées Angevines.

Mme Heulin (responsable du SIDPC) rappelle la nécessité d'actualiser les plans communaux de sauvegarde suite au changement des équipes municipales et envisage l'établissement d'un plan ORSEC BVA.

Mme Degiovanni souhaite qu'un exercice soit organisé rapidement pour servir de point zéro et évaluer le niveau de réponse actuelle aux situations de crise. Après mise en œuvre de la stratégie locale, un nouvel exercice permettra d'identifier les progrès.

Mme Schaller rappelle l'obligation d'information préventive des populations dans les communes couvertes par un plan de prévention (1).

M. Marchand réclame la rédaction d'un plan d'évacuation préventive des animaux et d'un projet d'arrêté préfectoral obligeant les agriculteurs à anticiper la montée des eaux.

Prenant exemple sur le drame de la Vendée et citant l'article OF du 16 septembre dernier, Mme Degiovanni rappelle l'importance de la mémoire des inondations passées et invite les communes à communiquer en janvier prochain sur les conséquences de la crue de la Maine en 1995 qui a inondé et bloqué Angers et les communes des BVA. Pour contribuer à cette information, le Préfet tiendra une conférence de presse et une lettre de l'Etat y sera consacrée.

Mme Schaller fait part également des actions prévues par la direction départementale des territoires à l'intention des agents des services de l'Etat. En particulier, le 29 janvier (pic de la crue), les principaux acteurs de l'époque (DDE et voirie d'Angers) seront invités à faire part de leur expérience.

Mme Rémond (animatrice du SAGE Sarthe aval) présente le projet d'exposition itinérante sur le bassin de la Sarthe aval.

Les communes de Cheffes et de Briollay confirment aussi leur intention d'organiser des actions d'information.

M. Eude met à disposition la plate-forme du Plan Loire comme support à la diffusion des informations.

Mme Degiovanni propose que des projets éducatifs soient organisés, comme activités péri-scolaires, dans des établissements en zone inondable.

Une réunion est fixée au **21 octobre, à 10H00 en mairie de Briollay** pour mettre au point le programme des actions d'information et échanger les supports de communication.

La secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire,



Elodie DEGIOVANNI

Post réunion : M. Marchand, maire de Briollay, a fait part du projet de sa commune en janvier 2015. Une exposition de photos et d'articles de journaux, la projection d'un film personnel et un projet d'activités péri-scolaires sont en cours d'élaboration. L'inauguration officielle de l'exposition en mairie est fixée au jeudi 29 janvier, en fin d'après-midi.

(1) Article L.125-2 du code de l'environnement : Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans.

P.J. : le projet d'arrêté sur les modalités d'association des acteurs locaux  
l'article OF du 16 septembre 2014

Diffusion aux participants

<i>ORGANISMES</i>	<i>REPRESENTANTS</i>	<i>FONCTIONS</i>
Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	DEMOIS Jean Louis	Vice-président ALM
	JERUSALEMY Capucine	Service aménagement
Commune d'Angers	VERCHERE Jean Marc	Adjoint au Maire
	LEMASLE Laurent	Service Environnement
Commune de Briollay	MARCHAND André	Maire
Commune de Bouchemaine	RIVAL R	Adjoint au Maire
Commune de Cheffes	BLONDET J	1 <sup>er</sup> adjoint
Commune des Ponts de Cé	ROLLET Alain	Directeur des services techniques
Chambre d'Agriculture	GARREAU Emmanuel	Chargé de mission aménagement
Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe	REMOND Agathe	Animatrice SAGE Sarthe aval
Établissement Public Loire	EUDE Jean-Claude	Directeur
	GASPARI Virginie	Chargée d'études
Association Sauvegarde de l'Anjou	BELY Florence	Membre de l'association
Association des inondés des Trois Rivières	GRAZELIE André	Président de l'association
Service Départemental d'Incendie et de Secours	Cdt VIOT Pierrick	Chef groupement prévisions
Préfecture de Maine-et-Loire	DEGIOVANNI Elodie	Secrétaire générale
	HEULIN Monique	Chef SIDPC
Direction des Territoires de Maine-et-Loire	SCHALLER Isabelle VALLAGE Thierry HIPPOLYTE Jean-Claude DURAND Alain	Directrice adjointe Chef service urbanisme et risques Chef prévention des risques Chargé d'études risques

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction Départementale des Territoires  
SUAR/PRNT  
PRÉVENTION DES RISQUES  
NATURELS MAJEURS

ETAT

Arrêté n° 14 - XX SIDPC/DDT portant sur la  
**Stratégie locale de gestion des risques  
d'inondation** des vals de la Maine et du Louet

PROJET

ARRETÉ

**Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8 et R.566-14 à R.566-17 relatifs à l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre des stratégies locales ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n° 12-255 du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires à risque important pour le bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n° 13-280 du 18 décembre 2013 approuvant les cartes des surfaces inondables et des risques du territoire à risque important du secteur d'Angers-Authion-Saumur ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 octobre 2014 approuvant la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et sa déclinaison à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n° 14- YYY du XX novembre 2014 fixant le périmètre, les délais d'élaboration et les objectifs aux stratégies locales du bassin Loire-Bretagne ;

Considérant, que l'association des parties intéressées lors de la conférence réunie le 16 avril 2014 et du comité de pilotage réuni le 24 septembre 2014 a permis l'élaboration conjointe du présent arrêté ;

Sur la proposition de madame la secrétaire générale de la Préfecture.

# PROJET

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> : Communes concernées par la Stratégie locale**

**les vals de la Maine et du Louet** sont une partie du territoire, située à la confluence entre la Loire et la Maine et identifiée comme présentant des risques importants d'inondation (TRI) au sens de la Directive européenne de 2007. Par arrêté du préfet coordonnateur, ce territoire doit faire l'objet d'une stratégie locale, telle que définie à l'article R566-14 du code de l'environnement,

Sont concernées les communes de : Les Ponts de Cé, Mur Erigné, St Jean de la Croix St Gemmes sur Loire, Bouchemaine, Angers, Ecoflant, Cantenay- Epinard, Briollay, Soulaire et Bourg et Cheffes

### **Article 2 : Service de l'Etat chargé de coordonner la Stratégie locale**

La Direction départementale des territoires de Maine-et-Loire coordonne cette stratégie locale. Elle assure son élaboration, sa révision et le suivi de sa mise en œuvre, sous l'autorité du Préfet de Maine et Loire.

### **Article 3 : Les modalités d'association des acteurs locaux et d'animation de la Stratégie locale**

La mise en œuvre de la stratégie locale **des vals de la Maine et du Louet** comporte trois instances:

- **la conférence des acteurs**, présidée par le Préfet de Maine et Loire, réunit annuellement l'ensemble des parties prenantes, pour valider et suivre le calendrier de mise en œuvre des actions de prévention
- **le comité de pilotage**, présidé par la Secrétaire Générale de Maine et Loire, réunit, au moins deux fois par an, les collectivités et les organismes engagés dans des actions de prévention répondant aux objectifs du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne. Il propose l'ordre du jour des conférences des acteurs et approuve les documents de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie locale
- **les comités techniques** sont composés des services en charge d'un projet de prévention et proposent au comité de pilotage les actions et le calendrier de mise en œuvre.

Le pilotage de la Stratégie locale est assurée conjointement par la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, identifiée comme le porteur du projet, et les services de l'Etat.

### **Article 4 : Les parties prenantes concernées par la Stratégie locale**

**Participent aux conférences des acteurs**, les présidents les maires ou leurs représentants des collectivités associations ou organismes suivants :

- les communes identifiées à l'article 1<sup>er</sup>
- le Conseil Régional des Pays de la Loire
- le Conseil Général de Maine-et-Loire
- le Conseil Général de la Mayenne
- la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole
- l'Etablissement Public de la Loire
- le syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents de Maine et Loire
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)
- la Chambre des Métiers
- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- la Chambre d'Agriculture
- l'Institution inter-départementale du bassin de la Sarthe
- l'Association Sauvegarde de l'Anjou
- l'Association des inondés des trois rivières
- le service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- le secrétariat général et le cabinet de la Préfecture de Maine-et-Loire
- la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- la direction départementale de Maine et Loire
- ErdF , France Télécom, Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire.

# PROJET

## **Article 5 : Composition du comité de pilotage**

Les collectivités et les organismes ayant fait acte de candidature et s'engageant dans des actions de prévention des risques d'inondation :

- la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole
- les communes de Angers, Bouchemaine, Briollay, Cheffes, Les Ponts de Cé,
- l'Etablissement Public Loire
- l'Institution inter-départementale du bassin de la Sarthe
- le service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- la Chambre d'Agriculture
- l'association Sauvegarde de l'Anjou
- l'association des inondés des trois rivières
- les services de l'Etat (Préfecture et Direction départementale des Territoires)

Les parties prenantes identifiées à l'article précédent, pourront être associées aux réunions du comité de pilotage en fonction des sujets évoqués et fixés à leur ordre du jour.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes concernées et aux présidents des collectivités et organismes associés.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

**Article 7 :** La Secrétaire Générale de la préfecture, le Directeur départemental des territoires, les maires et les présidents visés à l'article 4 sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ANGERS, le

## **Xynthia : La dilution de la mémoire Article OF du 16 septembre 2014**

Cité par l'Avif, l'association des victimes, l'historien et universitaire Thierry Sauzeau a livré mardi matin au procès Xynthia un brillant exposé sur la culture du risque dans la commune de La Faute-sur-Mer. Auteur d'un ouvrage intitulé « **Xynthia ou la mémoire réveillée** », co-écrit avec son confrère Jacques Péret, Thierry Sauzeau a évoqué l'histoire de cette commune, depuis l'installation des premiers habitants en 1794, jusqu'à cette terrible nuit du 28 février 2010.

Comment ce territoire, dont les plus anciens connaissaient le danger que représentaient les assauts de la mer et des tempêtes, notamment dans sa partie inférieure au niveau de la mer, a-t-il pu attirer des résidents en masse ? « **Il s'est construit plus de 450 maisons entre 1990 et 2000** », a rappelé l'expert.

### **Les anciens savaient...**

Pourquoi les décideurs, au fil des décennies, n'ont-ils pas entendu les témoignages de ceux qui avaient vécu les submersions de 1928, 1937 et 1940 ? « **Ces gens là, ou leurs familles, des gens issus pour la plupart issus du milieu de la pêche, connaissaient le danger et ne se mettaient pas en situation de vulnérabilité. Il ne vivaient pas au rez-de-chaussée, par exemple** », témoigne Thierry Sauzeau. Un constat vient corroborer cette réalité : « **Aucune personne n'est décédée dans les maisons construites avant 1960** ».

Pourquoi les travaux des universitaires, basés sur la mémoire, les témoignages et les archives et qui pointaient des risques majeurs, n'ont-ils pas influencé les décisions de ces décideurs ?

A ces questions, posées par le tribunal, Thierry Sauzeau répond par une « **dilution de la mémoire** » favorisée par un presque demi-siècle, entre 1957 et 2010, sans aucune submersion. « **Au point que l'on a construit des maisons dans des zones où la mer devait forcément revenir un jour...** »

# ANNEXE 5

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

**Arrêté**

**Portant sur cartes de surfaces inondables et des risques des territoires à risque important d'inondation des secteurs d'Angers-Authion-Saumur, Bourges, Le-Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Nevers, Orléans, Quimper-Sud-Finistère, Tours, Vichy**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE  
PREFET DU LOIRET  
PREFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-6, et R.566-6 à R.566-9 relatifs à l'élaboration des cartes de surfaces inondables et des risques des territoires à risque important d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n° 12-255 du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires à risque important pour le bassin Loire-Bretagne ;

Vu la consultation écrite des préfets de région et de département et des membres de la commission administrative du bassin Loire-Bretagne en date du 25 octobre 2013 ;

Vu les avis favorables émis par les préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne ;

Vu les avis favorables émis par les membres de la commission administrative du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'avis favorable du Comité de bassin Loire-Bretagne rendu le 12 décembre 2013 ;

Sur la proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre, délégué de bassin Loire-Bretagne,

## ARRÊTE

### Article 1

Les cartes de surfaces inondables et des risques des territoires à risque important d'inondation des secteurs d'Angers-Authion-Saumur, Bourges, Le-Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Nevers, Orléans, Quimper-Sud-Finistère, Tours, Vichy sont arrêtées.

### Article 2

Les documents sont consultables au siège de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre : 5 avenue de Buffon, 45 064 Orléans cedex 1, et sur le site internet: [www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr)

### Article 3

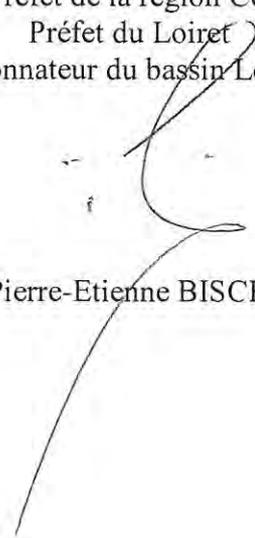
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre.

### Article 4

Les préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre, délégué de bassin, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Orléans, le **1.8.DEC. 2013**

Le Préfet de la région Centre  
Préfet du Loiret  
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne

  
Pierre-Etienne BISCH

# ANNEXE 6



PRÉFET de MAINE-ET-LOIRE  
PRÉFET d'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires  
de Maine-et-Loire  
SUAR/PRNT – 042- 2015  
PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

**ETAT**

DDT/SUAR-PRNT Arrêté n° 2015 – 002

**Stratégie locale de gestion des risques d'inondation**  
du territoire à risque important  
**ANGERS–AUTHION-SAUMUR**

**ARRETÉ PREFERCTORAL**  
**RELATIF A LA GOUVERNANCE DE LA STRATEGIE LOCALE INONDATION**  
**DU TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT ANGERS-AUTHION-SAUMUR**

**Le Préfet de Maine-et-Loire,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le Préfet d'Indre-et-Loire,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8 et R.566-14 à R.566-17 relatifs à l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre des stratégies locales ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n° 12-255 du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires sur lesquels existe un risque important d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne, pris en application de l'article L.566-5 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n° 13-280 du 18 décembre 2013 approuvant les cartes des surfaces inondables et des risques du territoire à risque important du secteur d'Angers-Authion-Saumur ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 octobre 2014 approuvant la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et sa déclinaison à l'échelle du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin n° 15-026 du 20 février 2015 établissant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires sur lesquels il a été identifié un risque important d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne ;

Considérant la mise en œuvre de la stratégie locale du territoire à risques importants d'inondation ANGERS-AUTHION-SAUMUR menée conjointement sur les départements du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire sous l'autorité du Préfet de Maine-et-Loire, désigné comme Préfet Coordonnateur par l'arrêté n°15-026 du Préfet de bassin, le 22 février 2015 ;

Considérant que ce territoire se compose de deux sous-bassins, celui des vals d'Authion et de la Loire sur ses deux rives entre St Michel-sur-Loire (37) et les Ponts-de-Cé (49) et celui des vals de la Maine et du Louet, des Ponts-de-Cé à Cheffes sur la Sarthe ;

Considérant que, sur ces deux sous-bassins, des concertations distinctes sont préférables pour mieux répondre aux préoccupations des acteurs de ces territoires et aux objectifs de gestion des risques d'inondation, il est préférable d'organiser des concertations distinctes ;

Considérant que les conférences des acteurs du 16 avril 2014 et du 10 juillet 2014 et les comités de pilotage du 24 septembre 2014 et du 23 octobre 2014 ont permis d'informer toutes les parties prenantes et d'élaborer conjointement la gouvernance pour la stratégie locale de gestion ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de Maine-et-Loire par intérim, du Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, des Sous-Préfets de Saumur et de Chinon et des Directeurs départementaux des Territoires de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire,

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> : Communes concernées par la Stratégie locale du sous-bassin des vals d'Authion et de la Loire**

Le sous-bassin des vals d'Authion et de la Loire correspond à une partie du territoire à risques importants d'inondations, au sens de la Directive européenne de 2007. Il est délimité, sur la rive droite, par Saint-Michel-sur-Loire (37) en amont et Les Ponts-de-Cé (49) en aval et, sur la rive gauche de la Loire par Rigny-Ussé (37) en amont et Mûrs-Erigné en aval.

Il est composé des communes suivantes :

INDRE-ET-LOIRE	MAINE-ET-LOIRE		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• AVOINE</li> <li>• BOURGUEIL</li> <li>• CANDÉS-SAINT-MARTIN</li> <li>• LA CHAPELLE-SUR-LOIRE</li> <li>• CHOUZÉ-SUR-LOIRE</li> <li>• HUISMES</li> <li>• INGRANDES-DE-TOURAINES</li> <li>• RESTIGNÉ</li> <li>• RIGNY-USSÉ</li> <li>• SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE</li> <li>• SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL</li> <li>• SAINT-PATRICE</li> <li>• SAVIGNY-EN-VERON</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ALLONNES</li> <li>• ANDARD</li> <li>• BEAUFORT-EN-VALLÉE</li> <li>• BLAISON-GOHIER</li> <li>• BLOU</li> <li>• LA BOHALLE</li> <li>• BRAIN-SUR-ALLONNES</li> <li>• BRAIN-SUR-L'AUTHION</li> <li>• BRION</li> <li>• CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT</li> <li>• CORNÉ</li> <li>• CORNILLÉ-LES-CAVES</li> <li>• LA DAGUENIÈRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GÉE</li> <li>• GENNES</li> <li>• JUIGNÉ-SUR-LOIRE</li> <li>• LONGUÉ-JUMELLES</li> <li>• MAZÉ</li> <li>• LA MÉNITRÉ</li> <li>• MONTSOREAU</li> <li>• NEUILLÉ</li> <li>• PARNAY</li> <li>• LES PONTS-DE-CÉ</li> <li>• LES ROSIERS-SUR-LOIRE</li> <li>• SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES</li> <li>• SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE</li> <li>• SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE</li> <li>• SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE</li> <li>• SAINT-RÉMY-LA-VARENNE</li> <li>• SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE</li> <li>• SAINT-SULPICE</li> <li>• SAUMUR</li> <li>• SOUZAY-CHAMPIGNY</li> <li>• LE THOUREIL</li> <li>• TRÉLAZÉ</li> <li>• TURQUANT</li> <li>• VARENNES-SUR-LOIRE</li> <li>• VILLEBERNIER</li> <li>• VIVY</li> </ul>

### **Article 2 : Les modalités d'association des acteurs locaux et d'animation de la Stratégie locale**

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale **des vals d'Authion et de la Loire** sont organisées selon trois instances :

- **la conférence des acteurs**, co-présidée par les Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, qui réunit annuellement l'ensemble des parties prenantes, pour valider et suivre le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre des actions inscrites dans la stratégie locale ;

- **le comité de pilotage**, co-présidé par les Sous-Préfets de Saumur et de Chinon, réunit, au moins deux fois par an, les collectivités et les organismes engagés dans des actions de prévention répondant aux objectifs du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne. Il propose l'ordre du jour des conférences des acteurs et approuve les documents d'élaboration et de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie locale ;

- **le comité technique** est composé des services en charge d'actions de prévention et de représentants d'élus. Ils proposent au comité de pilotage les actions et le calendrier de mise en œuvre.

Le pilotage de la Stratégie locale est assuré conjointement par l'Établissement Public Loire, dont la candidature, comme porteur de projet, a été acceptée par le comité de pilotage du 23 octobre 2014 et a été confirmée par le Conseil syndical de l'Établissement, le 11 décembre 2014, et par le Préfet de Maine-et-Loire avec l'appui technique de la Direction départementale des Territoires de Maine-et-Loire.

### **Article 3 : Les parties prenantes concernées par la Stratégie locale**

**Participent aux conférences des acteurs**, les présidents, les maires ou leurs représentants des collectivités, associations ou organismes suivants :

- les communes identifiées à l'article 1<sup>er</sup>
- les Conseils Régionaux des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire
- les Conseils Départementaux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire
- la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole
- les Communautés de Communes concernées en Maine-et-Loire et en Indre-et-Loire
- l'Agglomération de Saumur Loire Développement
- l'Association de défense des communes du val d'Authion
- l'Association des communes riveraines de la Loire d'Indre-et-Loire
- l'Établissement Public de la Loire
- l'Entente interdépartementale d'aménagement de la vallée de l'Authion
- le Syndicat à vocation unique (SIVU) du val du petit Louet
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)
- le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine
- les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, de Commerce et d'Industrie et d'Agriculture de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire
- la société Cofiroute
- le Centre nucléaire de production d'électricité de Chinon
- les directions régionales et territoriales de la SNCF des régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire
- les Associations Sauvegarde de l'Anjou, Sauvegarde de la Loire angevine, SEPANT, ASPIE
- l'observatoire économique de Touraine
- les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire
- les sous-préfectures et les services interministériels de Défense et de Protection civile (SIDPC) des préfectures de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire
- les directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire
- les directions départementales des Territoires de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire
- ErdF, France-Télécom, les syndicats intercommunaux d'Énergies de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire

### **Article 4 : Composition du comité de pilotage**

Le comité de pilotage est composé des collectivités et organismes suivants ayant fait acte de candidature :

- les Communes de Saumur, Turquant, Villebernier, Allonnes, Saint-Clément-des-Levées, Les Ponts-de-Cé, La Chapelle-sur-Loire et Chouzé
- la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole
- l'Agglomération de Saumur Loire Développement
- l'Établissement Public Loire
- l'Entente interdépartementale d'aménagement de la vallée de l'Authion
- les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire
- les Chambres d'Agriculture de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire
- l'Association Sauvegarde de la Loire angevine
- les Directions Régionales et Territoriales de la SNCF et de RFF des Régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire
- les services de l'État (préfectures et directions départementales des Territoires) de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, la DREAL Pays-de-la-Loire.

Les parties prenantes identifiées à l'article précédent, pourront être associées aux réunions du comité de pilotage en fonction des sujets évoqués et fixés à leur ordre du jour.

Le comité de pilotage établira la composition du comité technique.

## **Article 5 : Communes concernées par la Stratégie locale du sous-bassin des vals de la Maine et du Louet**

Le sous-bassin des vals de la Maine et du Louet correspond à une partie du territoire à risque important d'inondations, au sens de la Directive européenne de 2007. Il est délimité par la confluence entre la Loire et la Maine et les Basses Vallées Angevines jusqu'à Cheffes sur la Sarthe.

Sont concernées les communes de : Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Erigné, Saint-Jean-de-la-Croix, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Bouchemaine, Angers, Écouflant, Cantenay-Épinard, Briollay, Soulaire-et-Bourg et Cheffes.

## **Article 6 : Les modalités d'association des acteurs locaux et d'animation de la Stratégie locale**

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale **des vals de la Maine et du Louet** sont organisées selon trois instances :

- **la conférence des acteurs**, présidée par le Préfet de Maine-et-Loire, réunit annuellement l'ensemble des parties prenantes, pour valider et suivre le calendrier de mise en œuvre des actions de prévention ;

- **le comité de pilotage**, présidé par le Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire, réunit, au moins deux fois par an, les collectivités et les organismes engagés dans des actions de prévention répondant aux objectifs du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne. Il propose l'ordre du jour des conférences des acteurs et approuve les documents d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie locale ;

- **le comité technique** est composé des services en charge d'actions de prévention et de représentants d'élus. Il propose au comité de pilotage les actions et le calendrier de mise en œuvre.

Le pilotage de la Stratégie locale est assuré conjointement par la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, dont la candidature comme le porteur du projet a été validée par le comité de pilotage du 24 septembre 2014 et confirmée par les services de l'agglomération le 29 octobre 2014, et par le Préfet de Maine-et-Loire avec l'appui technique de la direction départementale des Territoires de Maine-et-Loire.

## **Article 7 : Les parties prenantes concernées par la Stratégie locale**

**Participent aux conférences des acteurs**, les présidents, les maires ou leurs représentants des collectivités, associations ou organismes suivants :

- les communes identifiées à l'article 1<sup>er</sup>
- le Conseil Régional des Pays de la Loire
- le Conseil Départemental de Maine-et-Loire
- le Conseil Départemental de la Mayenne
- la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole
- l'Établissement Public de la Loire
- le syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents de Maine-et-Loire
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- la Chambre d'Agriculture
- l'Institution inter-départementale du bassin de la Sarthe
- l'Association Sauvegarde de l'Anjou
- l'Association des inondés des trois rivières
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- le Secrétariat Général et le service interministériel de Défense et de Protection civile (SIDPC) de la préfecture de Maine-et-Loire
- la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- la direction départementale des Territoires de Maine-et-Loire
- ErdF, France-Télécom, le syndicat intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire.

### **Article 8 : Composition du comité de pilotage**

Le comité de pilotage est composé des collectivités et organismes suivants ayant fait acte de candidature :

- la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole
- les Communes de Angers, Bouchemaine, Briollay, Cheffes, Les Ponts-de-Cé,
- l'Établissement Public de la Loire
- l'Institution inter-départementale du bassin de la Sarthe
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- la Chambre d'Agriculture
- l'Association Sauvegarde de l'Anjou
- l'Association des inondés des trois rivières
- les services de l'État (préfecture et direction départementale des Territoires) de Maine-et-Loire et la DREAL des Pays de la Loire.

Les parties prenantes, identifiées à l'article précédent, pourront être associées aux réunions du comité de pilotage en fonction des sujets évoqués et fixés à leur ordre du jour.

Le comité de pilotage établira la composition du comité technique.

**Article 9** : Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes concernées et aux présidents des collectivités et organismes associés.

Il sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.

**Article 10** : Les sous-préfets de Saumur et de Chinon, les secrétaires généraux des préfectures de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, les directeurs départementaux des Territoires, les maires et les présidents visés aux articles 4 et 8 sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

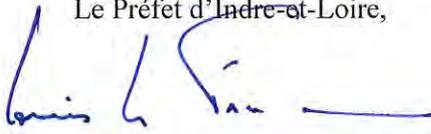
À ANGERS, le 07 AOÛT 2015

Le Préfet de Maine-et-Loire,

  
François BURDEYRON

À TOURS, le 26 AOÛT 2015

Le Préfet d'Indre-et-Loire,

  
Louis LE FRANC

# ANNEXE 7



## Ordre du jour : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Vals de Maine et du Louet

Jeudi 31 Mars 2016

Jean ROUSSELOT

DATE DE DIFFUSION

11.04.16

### Diffusion

#### Participants

1. M Jean Louis DEMOIS (VP Angers Loire Métropole)
2. M Jean François PASQUIER (2<sup>ème</sup> Adjoint Saint Jean de la Croix)
3. M Alain COLIN (3<sup>ème</sup> Adjoint Cheffes)
4. M Alain PANNEAU (Conseiller Municipal Cheffes)
5. M Thierry VALLAGE (Direction Départementale des Territoires du Maine et Loire)
6. Mme Virginie GASPARI (Etablissement Public Loire)
7. M Sylvain CHOLLET (Service Milieux Aquatiques Inondation, ALM)
8. M Jean ROUSSELOT (Service Milieux Aquatiques Inondation, ALM)

#### Copie

1. M Cyrille BADER (Directeur, ALM)

### Pièces Jointes

Diaporama

### Relevé de décisions

M DEMOIS accueille les participants. Il rappelle le contexte de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Angers Loire Métropole et la Préfecture assurent conjointement le pilotage de l'animation, l'Etablissement Public Loire intervient en assistance technique à la Collectivité. Le territoire concerné est couvert par 11 Communes dont 9 appartiennent au territoire d'Angers Loire Métropole (ALM). Les deux autres Communes étant Saint Jean de la Croix et Cheffes. Au vu de l'avancée de la SLGRI, il s'avérait souhaitable de faire un point d'étape avec ces deux communes pleinement concernées par le risque inondation.

M ROUSSELOT présente le contexte réglementaire de la SLGRI, notamment le fait que le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Angers-Val d'Authion - Saumur ait été divisé en deux Stratégies au vu de la différence des caractéristiques des inondations. La première concerne le Val d'Authion et est portée par l'EP Loire. La seconde, qui nous concerne aujourd'hui, inclue les Vals de la Maine et du Louet. Les critères principaux du territoire de la stratégie sont présentés (type de crue, récurrence)

Mme GASPARI fait le point sur la partie diagnostic de la stratégie. Elle indique les principaux points inventoriés tels que les enjeux (la population, les réseaux, les ERP, les établissements utiles à la gestion de crise, les activités économiques ...), les dispositifs de gestion du risque inondation (digues et ouvrages, outils de prévision et d'information préventive des crues...). L'objectif est de faire ressortir les forces et

les faiblesses du territoire vis à vis de son exposition et de sa gestion du risque inondation puis de définir les objectifs et axes à développer dans le futur programme d'actions.

M COLIN demande quel est la différence entre « logement en zone inondable » et « logement potentiellement inondable ».

Mme GASPARI explique que les premiers constituent l'ensemble des logements dans la zone inondée (aussi les logements à l'étage) et les seconds uniquement ceux qui seront impactés directement par la crue (souvent les rez de chaussée des immeubles). Les deux informations sont utiles soit pour la gestion de crise (nombre de personne à évacuer) soit pour l'évaluation des dommages notamment.

M PASQUIER demande si le cas des levées sur le territoire de Saint Jean de la Croix sera étudié dans ce cadre, en effet celles-ci sont en assez mauvais état puisque des arbres ont poussés et des blaireaux ont creusés des galeries ces dernières années. Ces levées permettent notamment l'évacuation des habitants des Jubeaux en cas de crues. Il pose aussi la question de l'absence de la Commune de Denée du territoire de la Stratégie.

M VALLAGE répond que les TRI et donc les SLGRI concernent les zones présentant les enjeux les plus importants en terme de population notamment. Cependant il remarque l'intérêt de cette concertation et analysera la manière la plus pertinente d'associer cette commune. Concernant la levée de Saint Jean de La Croix, elle n'est pas classée actuellement digue, cet état de fait pourra être mentionnée dans la stratégie ainsi qu'une réflexion sur son devenir.

M ROUSSELOT ajoute que cette question devra se poser en lien avec la réforme GEMAPI.

M ROUSSELOT expose ensuite les principales étapes à venir de la SLGRI :

- 1- Mai 2016 : Echanges sur le diagnostic avec les Communes : Apports et modifications du diagnostic
- 2- Juin 2016 : Comité de Pilotage : Choix des membres du comité technique / Présentation et validation du diagnostic et de la démarche de concertation
- 3- Septembre 2016 : Comité technique : Détail de la démarche de concertation / Priorisation des thèmes / Contenu et composition des groupes de travail
- 4- Automne 2016 : Groupes de travail thématiques et définition de la stratégie
- 5- Décembre 2016 : Validation par le Comité technique, Comité de Pilotage et Conférence des acteurs

Modification le cas échéant

En vue de la phase d'échange avec les Communes, il demande ensuite si des éléments pourraient être ajoutés par les Communes ici présentes. Le but serait d'avoir ces éléments pour compléter le diagnostic (localisation des locaux techniques ou utiles à la gestion de crise, PCS, DICRIM, Plan de circulation, repères de crues...)

M PANNEAU demande si le PCS a bien été transmis.

Mme GASPARI répond que les services de l'Etat ne l'ont pas reçu.

M COLIN et M PANNEAU transmettront, aux services d'ALM, les éléments en leur possession et notamment le PCS rapidement. LE DICRIM est téléchargeable sur le site internet de la commune.

M PASQUIER regardera si des éléments peuvent être transmis sur ce thème aux services d'ALM.

# ANNEXE 8

## PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Direction départementale  
des Territoires*

Angers le

*Service Urbanisme, Aménagement et Risques  
Unité « Prévention des Risques Naturels et Technologiques »  
SUAR/PRNT -2014-64- JCH*

# **Directive Inondation**

## **Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation des vals de la Maine et du Louet**

**Présidée par Monsieur Pascal GAUCI,  
Secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire**

**Compte rendu du comité de pilotage du 13 juin 2016**

En introduction, Monsieur le secrétaire général rappelle les obligations de prévention des risques inondations et de l'importance de la mise en œuvre des objectifs de la directive inondation.

**1** / Mme Schaller, directrice adjointe de la direction départemental des territoires, rappelle les étapes de la mise en œuvre de la directive : L'Évaluation Préliminaire des Risques d'inondation (EPRI), le choix des Territoires à Risque Important (TRI), la cartographie des risques pour trois scénarios de crue et l'élaboration d'un Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRi) sur le district Loire-Bretagne; celui-ci décline les objectifs de la Stratégie Nationale.

Elle rappelle les modalités d'association des acteurs locaux, ainsi que les premières phases de concertation en 2013 et 2014 , deux conférences des acteurs et un comité de pilotage; et en 2016, les premières concertations avec les collectivités, par la présentation du projet de diagnostic territorial.

**2** / Virginie Gaspari de l'Établissement public Loire, et Alain Durand de la DDT, présentent le projet de diagnostic territorial. La validation de ce document est la première étape de la stratégie; il doit être partagé par les collectivités.

Il se compose de 5 chapitres :

- Les caractéristiques du territoire : dégager les spécificités et affiner la connaissance du fonctionnement hydrologique et hydraulique du territoire
- La caractérisation de l'aléa : issue de la phase cartographique de la directive,
- Un état des lieux des enjeux potentiels à l'échelle de la zone inondable, et leur vulnérabilité,
- Un état des lieux des enjeux hors zone inondable, impactés directement : impacts liés aux dysfonctionnements des réseaux,
- Un état des lieux des dispositifs existants : prévision des crues, prévention des inondations et protection des enjeux.

### 3 / Questions et observations des participants, premiers retours des collectivités sur le diagnostic:

#### ➤ Monsieur Bigot, Maire des Ponts de Cé :

– Les études en cours ou à venir seront-elles prises en comptes pour compléter les connaissances apportées par le diagnostic, et en particulier sur la caractérisation des aléas. La crue de début juin a montré que les choses ne se passent pas toujours de la même façon d'une crue à l'autre ; les aménagements réalisés par les hommes ont des impacts sur les écoulements et donc les crues à venir.

Réponse de madame Schaller : Effectivement les scénarios proposés par la directive inondation pourront évoluer pendant ce premier cycle de mise en œuvre de la stratégie.

– Qui a le pouvoir d'évacuer les populations, le Maire ou le Préfet ?, et dans quelles conditions (à quelle cote, moyens mis à disposition, surveillance des zones)

Réponse de Madame Heulin, responsable du service interdépartemental de défense et de protection civiles : Dès lors que les évacuations dépassent les capacités de gestion locale, l'organisation des évacuations est du ressort du Préfet dans le cadre de la mise en œuvre du plan ORSEC, et sa déclinaison par sous- bassin, cohérent par type d'inondation et fonctionnement hydrologique. Après la validation du plan ORSEC inondation du val de l'Authion, les services travaillent actuellement sur l'ORSEC inondation bassin de la Maine.

#### ➤ Monsieur André Marchand, Maire de Briollay:

– Comment aider les Maires à obliger les propriétaires, qui tardent à évacuer leurs cheptels de bovins, à ne pas attendre que les prairies soient inondées, alors qu'il devient difficile, voire dangereux, pour les personnes qui interviennent de les évacuer.

Réponse : C'est un problème récurrent pour lequel des propositions devront être faites au titre de la stratégie. Monsieur Emmanuel Garreau, représentant de la chambre d'agriculture précise que les Basses Vallées Angevines concentrent les 3/4 du cheptel de bovins de ce territoire et que la réponse ne pourra se faire sans concertation avec ces éleveurs.

➤ Monsieur Jacques Zeimert, représentant de l'association "Sauvegarde de l'Anjou", fait observer que l'usine d'eau potable des Ponts de Cé, qui alimente 300 000 angevins, serait impactée par le scénario exceptionnel.

Madame Schaller et Monsieur Demois, élu ALM, conviennent que le sujet sera à traiter dans le plan d'action de la stratégie.

Post réunion, Jean Rousselot précise que l'inondation du val d'Authion impactera aussi le fonctionnement des usines de traitement et de pompage, implantées derrière la digue de Belle Poule ; le problème du fonctionnement de l'usine d'eau potable des Ponts de Cé devra être regardé de façon globale par les stratégies des deux sous bassins.

#### ➤ Retours des communes :

– Le délai de réponse pour traiter les données enjeux est trop court, et certains documents sont impossibles à analyser.

Réponses :

. Les premiers retours souhaités auprès des collectivités, suite à la présentation du diagnostic de territoire, avaient pour objectif d'alimenter les réflexions du comité de pilotage.

. Les services en charge de l'animation de la stratégie sont à la disposition des communes pour les aider à analyser les données enjeux du diagnostic.

. L'amélioration de la connaissance du risque sur le territoire devra être un des axes forts du plan d'action de la stratégie.

**Sur proposition de Monsieur Gauci, et sans réserve des membres du COPIL, le diagnostic de territoire est approuvé.**

4 / Jean Rousselot, responsable du service gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations à Angers Loire Métropole, présente les suites à donner.

- Le comité technique :

Il propose au comité de pilotage les actions et le calendrier de mise en œuvre.

Sur proposition des porteurs de projet et des membres du comité de pilotage, le comité technique sera composé de la Préfecture/DDT, d'Angers Loire Métropole, de l'Établissement public Loire, du Service Interdépartemental de Défense et de Protection Civiles (SIDPC), et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

- Le cadre de la concertation et d'élaboration du programme d'actions :

Suite à la phase de diagnostic, il est proposé :

➤ D'envoyer un questionnaire aux membres de la conférence des acteurs pour faire ressortir les attentes et les priorités. Le délai de réponse est situé entre mi-juin (date d'envoi) et fin juillet. Les membres du comité de pilotage souhaitent un retour des réponses pour fin juillet, si nécessaire une relance sera faite mi-juillet, **le document est validé dans ces conditions.**

Monsieur André Marchand précise qu'il faudra assister les organismes répondant aux questionnaires.

Réponse de M Demois : L'objectif du questionnaire est de faire ressortir les besoins du territoire, mais aussi de recenser les connaissances des acteurs. Il est aussi important de connaître le niveau d'information des acteurs, ce qui peut laisser préjuger d'actions de sensibilisation à inscrire à la Stratégie, l'idée n'est donc pas de répondre de manière parfaite mais en fonction des connaissances. Cependant, les services seront bien sûr disponibles en cas de problème lié à cette concertation.

➤ D'organiser des groupes de travail, qui, à partir des éléments du diagnostic et des retours du questionnaire, devront proposer les actions à mettre en œuvre.

Il est proposé trois groupes de travail thématiques : Conscience et culture du risque, planification et aménagement, et gestion de crise, et un groupe de travail spécifique réseaux (thème défini sensible suite au diagnostic).

Il est programmé de réunir les groupes de travail entre septembre et octobre 2016.

**Sans observation des membres du comité de pilotage ces propositions sont validées.**

- Le calendrier prévisionnel :

Suite à ces propositions le plan d'action pourrait être validé par le comité de pilotage, et présenté à la conférence des acteurs, pour la fin 2016. Madame Schaller fait remarquer que l'avancement au niveau national des stratégies, tout en conservant cet objectif de fin d'année, nous permet d'envisager un dépassement sur 2017.

## 5 / divers

Une aide financière plafonnée à 20 000 € a été attribuée à chaque TRI pour organiser en 2016 une action forte de mobilisation des populations. Cette somme est à répartir sur les deux sous bassins.

Les demandes doivent être transmises à la Direction Générale de la Prévention des Risques avant le 15 juillet.

Compte tenu des délais très contraints la demande pourra être présentée avec une estimation sommaire du coût global de l'opération.

*Proposée à la signature  
par la Directrice-Adjointe  
le*

*Isabelle SCHALLER*

Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,

Pascal GAUCI

P.J. : Document de la présentation faite en séance

Diffusion aux participants

# ANNEXE 9

# Elaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Vals de la Maine et du Louet

## Questionnaire

Ce questionnaire est à compléter selon vos connaissances et à nous renvoyer **avant le 31 juillet 2016** par mail ou par courrier aux adresses suivantes :

Rousselot Jean  
Service GEMAPI  
83, rue du Mail ou [jean.rousselot@angersloiremetropole.fr](mailto:jean.rousselot@angersloiremetropole.fr)  
BP 80011  
49020 ANGERS Cedex 02

Identité de la personne complétant le questionnaire :

*Nom-Prénom :* .....

*Structure :* .....

*Coordonnées :* .....

*Mail :* .....

Le Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Européenne Inondations de 2007 visant à réduire les conséquences dommageables des inondations, 122 territoires à risques importants d'inondations (TRI) ont été identifiés au niveau national. 22 TRI ont été identifiés sur le Bassin Loire Bretagne, dont le TRI Angers-Authion-Saumur. Sur chacun de ces TRI, une Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) déclinant les objectifs du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI), établi par l'État à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, doit être élaborée par les collectivités locales. Les 6 objectifs du PGRI sont les suivants :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues et les zones d'expansion des crues.
- Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque inondation.
- Réduire les dommages aux biens et aux personnes implantés en zone inondable.
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale.
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation.
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Le TRI Angers - Authion - Saumur est découpé en deux sous-bassins hydrauliquement cohérents :

- **Les Vals de la Maine et du Louet des Ponts-de-Cé à Cheffes-sur-Sarthe.**

**Pilotes : Services de l'Etat, Angers Loire Métropole et l'assistance technique de l'Etablissement Public Loire.**

- Les Vals d'Authion et de la Loire sur ses deux rives entre St Michel-sur-Loire (37) et les Ponts-de-Cé (49).

Pilotes : Services de l'Etat et l'Etablissement Public Loire

Chaque secteur doit faire l'objet d'un diagnostic de territoire spécifique pour les vals de la Maine et du Louet vous trouverez ces éléments en téléchargement sur le lien suivant :

<https://www.dropbox.com/sh/fsr4m002phwrawz/AAD6Sc2H5TzmwZHxY2Ld3Wb8a?oref=e>

Cet outil d'aide à la décision doit permettre aux collectivités locales de définir les objectifs de réduction du risque inondation et d'un programme d'actions pour les 6 années à venir permettant d'atteindre ces objectifs ou de s'en rapprocher. Cet ensemble, diagnostic et programme d'actions, constitue la stratégie locale.

Le secteur des Vals de Maine et du Louet, sur lequel porte le présent questionnaire concerne 11 Communes : Angers, Bouchemaine, Briollay, Cantenay Epinard, Cheffes, Ecoflant, Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Erigné, Sainte Gemmes sur Loire, Saint Jean de la Croix, Soulaire-et-Bourg.

Angers Loire Métropole qui représente 9 des 11 communes concernées co-anime avec la Préfecture de Maine-et-Loire la stratégie locale sur ce secteur.

L'objectif de ce questionnaire est de permettre aux parties prenantes de ce secteur d'étude de s'exprimer afin d'orienter les objectifs de réduction du risque inondation et la priorisation des actions qui constitueront cette Stratégie locale 2016-2021.

Le questionnaire ci-dessous est composé de 3 parties. La première (A) traite de questions directement liées aux objectifs du PGRI en lien avec les problématiques du secteur d'étude. La deuxième (B) reprend les 6 objectifs du PGRI que nous vous demandons de prioriser et enfin la troisième partie (C) vous permet de vous exprimer librement sur les actions qui vous semblent importantes de développer dans cette stratégie.

### **A) Questions liées aux objectifs du PGRI**

1) Préserver les capacités d'écoulement des crues et les zones d'expansion des crues.

*Il s'agit de préserver les zones inondables non-urbanisées, de ne pas aggraver le risque par de nouvelles infrastructures, d'entretenir les cours d'eau et les ouvrages de protection existants.*

- Quels sont les outils, mis en œuvre sur le territoire, qui permettent de préserver les capacités d'écoulement et les zones d'expansion des crues (ZEC)?

.....  
.....  
.....  
.....

- Pensez-vous que ces outils soient suffisants pour préserver les capacités d'écoulement et les ZEC ? Si oui, comment pensez-vous qu'ils puissent être optimisés pour atteindre cet objectif ? Sinon avez-vous des propositions à formuler ?

.....  
.....  
.....  
.....

2) Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque inondation.

*Les Plans de Prévention des Risques (PPR) sont définis à partir d'aléas connus ou simulés, selon ces aléas il s'agit d'adapter les nouveaux aménagements au niveau de risque et de prendre en compte les populations et leur évacuation. Pour ce territoire, il est à noter que le PPRi du Val de Louet est en cours de révision.*

- Quels sont les outils qui permettent de prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire sur ce secteur?

.....  
.....  
.....  
.....

- Pour vous, ces outils vont-ils assez loin dans la prise en compte du risque inondation ? Si non, comment les améliorer ?

.....  
.....  
.....  
.....

3) Réduire les dommages aux biens et aux personnes implantés en zone inondable.

*Il s'agit de la réduction de la vulnérabilité des personnes, des constructions fréquemment inondées, des installations polluantes, des services utiles à la gestion de crise...*

- Quels sont les outils/mesures qui permettent de réduire les dommages aux biens et personnes en zone inondable ?

.....  
.....  
.....  
.....

- Savez-vous si ces outils/mesures ont été mis en œuvre sur une partie du secteur d'étude ? (travaux sur le bâti, sur le réseau électrique, arrimage de cuve, mise en place d'une organisation spécifique, implantation de matériel hors zone inondable ou au-dessus des cotes des plus hautes eaux ...)

.....  
.....  
.....  
.....

- Quels sont les acteurs qui peuvent vous appuyer pour mettre en place des mesures spécifiques ?

.....  
.....

.....  
.....

- Avez-vous des propositions à formuler sur cette thématique ?

.....  
.....  
.....

4) Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale.

*Il s'agit d'évaluer la pertinence de tout nouvel ouvrage de régulation de crue, de connaître les limites des systèmes de protection en place et d'unifier leur maîtrise d'ouvrage et leur gestion.*

- Quels sont les ouvrages de protection projetés ou réalisés qui impactent potentiellement le secteur d'étude ?

.....  
.....  
.....

- Connaissez-vous les gestionnaires de ces ouvrages de protection ?

.....  
.....  
.....

- Avez-vous connaissance de projets en lien avec cette problématique ou avez-vous des propositions/ recommandations à formuler ?

.....  
.....  
.....

5) Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation.

*Il s'agit d'améliorer la diffusion des SAGE, SLGRI, PPR, DICRIM...et de faire mieux connaître leur contenu aux populations concernées.*

- Quels documents ou autres éléments permettent d'avoir accès à la connaissance sur le risque inondation?

.....  
.....  
.....

- Comment centraliser les informations disponibles et les rendre accessibles au public ? Trouvez-vous facilement les informations relatives à l'exposition aux risques, notamment inondations ?

.....  
.....  
.....  
.....

- Trouvez-vous que l'information concernant le risque inondation soit facilement compréhensible ?

.....  
.....  
.....  
.....

- Avez-vous des propositions pour améliorer l'accès à l'information, la connaissance et la diffusion de celle-ci ?

.....  
.....  
.....  
.....

6) Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

*Il s'agit d'organiser la prévision des inondations, la mise en sécurité des populations et d'assurer une continuité des services utiles à la gestion de crise et aux besoins des populations, valoriser l'expérience de gestion de crise.*

- Quels sont les différents plans qui permettent de se préparer à la crise ? En particulier le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et ses principaux objectifs.

.....  
.....  
.....  
.....

- Quels sont les acteurs qui interviennent en situation de crise et à quel moment interviennent-ils? (Maire, Préfet, Pompiers, Gendarmes, citoyens, directeur d'établissement ...)

.....  
.....  
.....  
.....

- Comment mutualiser et coordonner les informations et les moyens matériels et humains ? (réserve communal de sécurité civile, convention, réquisition, ...)

.....  
.....  
.....  
.....

- Avez-vous des propositions à formuler sur ce volet ?

.....

.....

.....

.....

**B) Parmi les 6 axes du PGRI pouvez-vous indiquer ceux que vous trouvez prépondérants sur le secteur et sur lesquels la stratégie doit se montrer ambitieuse? (+ : peu important ; ++ : important ; +++ : très important)**

Objectifs du PGRI	Importance
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les capacités d'écoulement des crues et les zones d'expansion des crues.</li> <li>- Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque inondation.</li> <li>- Réduire les dommages aux biens et aux personnes implantés en zone inondable.</li> <li>- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale.</li> <li>- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation.</li> <li>- Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.</li> </ul>	

**C) Autres commentaires :**

.....

.....

.....

.....

.....

# ANNEXE 10

**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

*Direction départementale  
des Territoires*

Angers le 20 JAN. 2017

*Service Urbanisme Aménagement et Risques  
Unité « Prévention des Risques Naturels et Technologiques »  
SUAR/PRNT -*

**Directive Inondation  
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation  
sous bassin « vals Maine et Louet »**

**Compte rendu du comité de pilotage du 13 décembre 2016**

**Co-présidé par Monsieur Pascal GAUCI  
Secrétaire général de la Préfecture  
et Monsieur Jean-Louis DEMOIS  
Vice-président d'Angers-Loire-Métropole**

Introduction par Monsieur le Secrétaire Général qui remercie les personnes présentes.

L'ordre du jour de ce comité de pilotage était le suivant :

- restitution des groupes de travail,
- présentation du programme d'actions,
- calendrier de validation de la stratégie locale.

Mme Schaller, directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires, rappelle le cadre réglementaire :

- les fondements réglementaires,
- la directive inondation,
- le TRI « Angers – Authion – Saumur »,
- la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Ensuite, Jean Rousselot, d'Angers Loire Métropole, présente le projet du programme d'actions de la stratégie locale du sous-bassin « vals Maine et Louet ».

L'Établissement Public Loire et la Direction Départementale des Territoires ont élaboré en 2015-2016 un diagnostic du territoire au regard du risque inondation.

## 1) Restitution de la concertation

- Mai 2016, présentation du diagnostic aux 14 communes qui ont pu exprimer leur avis pour amender le document.
- Juillet 2016, ALM a envoyé un questionnaire aux membres de la conférence des acteurs. 29 organismes et collectivités ont été invités à donner leur avis sur les objectifs du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) et à les prioriser, afin d'orienter et préparer les groupes de travail. 13 avis ont été donnés.

Il ressort de cette enquête les éléments suivants. Les objectifs du PGRI ont été classés suivant cet ordre de priorité :

- 1/ Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale,
- 2/ Planifier l'organisation et l'aménagement des territoires en tenant compte du risque,
- 3/ Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation, et préserver les capacités d'écoulement des crues et les zones d'expansion des crues,
- 4/ Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
- 5/ Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale.

De plus, des actions ont été proposées par certains acteurs ; elles ont été intégrées pour le travail préparatoire avant la mise en place des groupes de travail.

De septembre à novembre 2016, 4 groupes de travail se sont réunis autour de 4 thématiques :

- Le 20 septembre : Groupe « conscience et culture du risque » ; ce groupe a réuni 19 participants, dont 7 collectivités ;
- Le 27 septembre : Groupe « gestion de crise » ; ce groupe a réuni 22 participants, dont 9 collectivités ;
- Le 4 octobre : Groupe « réseaux » ; ce groupe a réuni 15 personnes, dont 7 gestionnaires de réseaux ;
- Le 11 octobre : Groupe « planification et aménagement » ; ce groupe a réuni 21 personnes, dont 5 collectivités.

La réunion de restitution de l'ensemble de ces réflexions, organisée le 29 novembre 2016, a réuni 35 participants, soit 26 structures dont 13 collectivités.

**Ce sont donc au total 56 participants représentant 32 structures, dont 18 élus, qui ont contribué à l'élaboration du programme d'actions.**

Il a également été demandé aux participants des groupes de travail de prioriser la mise en œuvre des mesures proposées selon 3 niveaux de priorité :

- 1) mesures à réaliser à partir de la première année,
- 2) mesures à réaliser à partir de la troisième année,
- 3) mesures à engager avant la fin du présent cycle ou à reporter au prochain cycle.

## 2) Présentation du programme d'actions : 45 mesures ont été identifiées.

### 2.1) Restitution des groupes de travail

#### **Groupe 1 : Conscience et culture du risque.**

10 mesures sont proposées : 4 en priorité 1 : Pas d'observation,  
3 en priorité 2 : Pas d'observation,  
3 en priorité 3 : Les mesures C4 et C7 font l'objet de remarques.

*Mesure C4 « promotion des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS) » :*

Monsieur Demois, vice-président d'ALM, s'interroge sur son classement en priorité 3. Il est important que chaque famille qui habite dans une zone inondable puisse se préparer à une crise.

Après débat, Monsieur Gauci propose de laisser la mesure en priorité 3 sachant qu'il faudra néanmoins utiliser les opportunités qui se présenteraient pour promouvoir ce dispositif ; la proposition est retenue.

*Mesure C7 « créer des événements sur le thème des inondations » :*

Les membres du COPIL estiment que la mise en œuvre de cette mesure est importante et en lien direct avec la mesure C3, classée en 1. Sa formulation sera reprise pour indiquer plus explicitement que de tels événements peuvent s'adosser sur des manifestations déjà existantes. **La mesure C3 est reclassée en priorité 2.**

#### **Groupe 2 : Se préparer à la gestion de crise et favoriser le retour à la normale**

9 mesures sont proposées :

- 3 en priorité 1 : Pas d'observation,
- 4 en priorité 2 : La mesure G8 « organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise » fait l'objet d'une proposition de reclassement :  
Madame Rémond, de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Aval, souhaite que cette mesure passe en priorité 1 ; la capitalisation des retours d'expérience est importante dans la préparation à la gestion de crise. **La proposition est retenue, la mesure G8 passe en priorité 1.**
- 2 en priorité 3 : Pas d'observation.

#### **Groupe 3 : Améliorer la connaissance au risque inondation des réseaux et réduire leur vulnérabilité**

10 mesures sont proposées :

- 3 en priorité 1 : Pas d'observation,
- 4 en priorité 2 : Pas d'observation.
- 3 en priorité 3 : La mesure R3 et R8 font débat :
  - Mesure R3 « améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des routes » :

Les services d'Angers Loire Métropole ont eu des échanges avec le Conseil Départemental sur les attentes de cette mesure. En effet, la connaissance sur les coupures des RD a déjà fait l'objet d'un travail de recensement par les services du CD. Ces données seront à intégrer dans les PCS, thème « gestion de crise », il ne semble donc pas utile de maintenir cette mesure. **La mesure R3 est supprimée.**

- Mesure R8 « Étudier les scénarios possibles de réaction de la station d'eau potable des Ponts de Cé, face au scénario extrême ».

Monsieur ZIEMERT, de la Sauvegarde de l'Anjou, souligne l'importance de cet enjeu et propose de passer la mesure R8 en priorité 2.

Les membres du COPIL sont d'accord, **la mesure R8 passe en priorité 2.**

Suite à ce groupe de travail, il a été demandé aux gestionnaires de réseaux de s'engager sur le contenu des mesures R1 « améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants » et R6 « améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux » qui sera à géométrie variable suivant l'avancement des gestionnaires.

Hors ENEDIS, les gestionnaires ont fait un retour sur leur niveau de connaissance actuel et sur les mesures de réduction de la vulnérabilité des réseaux, qu'ils pourraient engager.

Le SIEML fait savoir qu'il n'est concerné que par l'éclairage public, l'alimentation des compteurs étant de la responsabilité d'ENEDIS.

- Monsieur Grazelli fait remarquer que les travaux d'enfouissement des réseaux et donc de la pose des compteurs étaient réalisés par le SIEML, et qu'il n'était pas pris en compte les hauteurs d'inondation.

- Madame Schaller pose le problème des recharges pour véhicules électriques.

Monsieur VERCHERE, délégué d'ALM au SIEML, propose de rendre compte de ces remarques.

#### **Groupe 4 : Planification et aménagement**

15 mesures sont proposées :

- 7 en priorité 1 : Pas d'observation,
- 4 en priorité 2 : Pas d'observation,
- 4 en priorité 3 : La mesure P1 : « Promouvoir la réduction de la vulnérabilité », fait l'objet de débat :

Monsieur Demois souligne l'intérêt de porter le débat sur le risque inondation au niveau de l'échelle du bassin de la Maine. Il propose de passer la mesure P1, au minimum, en priorité 2.

Les membres du COPIL s'accordent sur ce point. **La mesure P1 passe en priorité 2.**

#### **2.2) Rapport du plan d'action**

Jean Rousselot fait une rapide présentation de la composition du rapport final et des annexes. Le travail le plus important restant à réaliser est l'écriture des fiches actions, qui vont détailler chaque mesure à mettre en œuvre (éléments de contexte, les objectifs, les acteurs, le coût, etc.).

#### **3) Calendrier de validation de la stratégie locale**

- le 24 janvier 2017 à 16h00 à Distré, présentation du programme d'actions à la conférence des acteurs qui réunira les deux sous-bassins du TRI Angers-Authion-Saumur ;
- 1<sup>er</sup> semestre 2017, recueil de l'avis du Préfet coordonnateur de bassin,
- 2<sup>ème</sup> semestre 2017, arrêté d'approbation conjoint des Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.



Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Pascal GAUCI

P.J. : Document de la présentation faite en séance  
Liste des participants

Diffusion aux participants

**Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)  
sous-bassin « Vals Maine et Louet »  
Comité de pilotage du 13 décembre 2016  
à la Préfecture d'Angers**

**Liste des participants\***

NOM Prénom	Organisme et Fonction
CHATEAU Fabrice	Ville des Ponts de Cé
CHOLLET Sylvain	Angers Loire Métropole / GEMAPI
DEBLANGY Béatrice	DREAL Pays de la Loire / SRNT
DEMOIS Jean-Louis	Vice-Président Angers Loire Métropole
DESOEUVRE Robert	Ville des Ponts de Cé
DURAND Alain	DDT 49 / SUAR-PRNT
GARREAU Emmanuel	Chambre d'Agriculture 49 – Chargé de mission Aménagement
GASPARI Virginie	Etablissement Public Loire
GAUCI Pascal	Secrétaire Général de la Préfecture d'Angers
GRAZIELIE André	AITR
HEULIN Monique	Préfecture – SIDPC
LANDREAU Bruno	CEREMA Ouest
PANNEAU Alain	Conseiller Municipal Mairie de Cheffes
RÉMOND Agathe	Institution interdépartementale du Bassin de la Sarthe / SAGE Sarthe Aval
RIVAL Robert	Commune de Bouchemaine
ROUSSELOT Jean	Angers Loire Métropole / GEMAPI
SCHALLER Isabelle	DDT 49 / Adjointe au directeur
VALLAGE Thierry	DDT 49 / SUAR
VERCHERE Jean-Marc	Adjoint au Maire d'Angers
VIOT Pierrick	SDIS 49
ZEIMERT Jacques	Sauvegarde de l'Anjou

\* par ordre alphabétique

# ANNEXE 11

**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**Direction départementale  
des Territoires**

Angers le **16 MARS 2017**

**Service Urbanisme Aménagement et Risques**  
*Unité « Prévention des Risques Naturels et Technologiques »*  
SUAR/PRNT

**Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation**

**TRI « Angers-Authion-Saumur »**

**conférence des acteurs du 24 janvier 2017**

**Co-présidée par**

**Monsieur Pascal GAUCI, Secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire,**

**Monsieur Jean-Yves HAZOUMÉ, Sous-Préfet de Saumur,**

**Monsieur Pierre CHAULEUR, Sous-Préfet de Chinon par intérim**

**Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Vice-président d'Angers-Loire-Métropole**

**Monsieur Jean-Claude EUDE, Directeur de l'Établissement public Loire**

Introduction par Monsieur Pascal GAUCI qui remercie la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour son accueil et son soutien logistique tout au long de la phase de concertation sur le sous-bassin « vals de l'Authion et de la Loire ».

Il souligne que cette conférence vient finaliser une large mobilisation et contribution des acteurs locaux qu'il convient de remercier, et plus particulièrement les deux porteurs de projet : Angers Loire Métropole (ALM) et l'Établissement public Loire (EPL).

Les conclusions de ce travail avec l'ensemble des parties prenantes du TRI, réunies aujourd'hui, démontrent la cohérence de la réflexion menée autour de ce projet.

Monsieur Pierre CHAULEUR met l'accent sur l'importance d'assurer la continuité de ce travail, en impliquant l'ensemble des instances.

Monsieur Jean-Louis DEMOIS rappelle les enjeux de la Stratégie Locale, dans un contexte de réforme territoriale fort et en particulier de la mise en place de la GEMAPI.

Il retrace le portage de la Stratégie par la communauté urbaine, de son souhait de s'investir pleinement dans la prise en compte de ce risque, à l'heure des évolutions de compétences, et de l'implication des élus et des services dans l'animation et la concertation.

Le conseil communautaire d'ALM a validé ce programme le 16 janvier 2017 et a souligné l'importance de ce plan. La mise en œuvre de la stratégie appelle maintenant à une animation forte.

Monsieur Jean-Claude EUDE rappelle l'action de soutien de l'EPL aux collectivités membres, et l'importance, dans les suites qui seront données à cette Stratégie, du travail à réaliser sur les systèmes d'endiguement et sur les zones d'expansion des crues.

Madame Isabelle SCHALLER, directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire, rappelle le cadre réglementaire :

- les fondements réglementaires,
- la Directive Inondation,
- le TRI « Angers – Authion – Saumur »,
- la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Ensuite, Madame Virginie GASPARI, de l'EPL et Monsieur Jean ROUSSELOT d'ALM présentent les étapes et le programme d'actions :

### **1) Les étapes de la concertation :**

Les étapes de concertation et de validation des éléments de la Stratégie, pour les deux sous-bassins du TRI, se sont déroulées en parallèle :

- 2013 : 1<sup>ère</sup> conférence des acteurs, présentation de la cartographie des 3 scénarios de crue
- 2014 : 2<sup>ème</sup> conférence des acteurs, présentation des objectifs et du calendrier, 1<sup>er</sup> comité de pilotage, désignation des porteurs de projet.
- 2016 : 2<sup>ème</sup> comité de pilotage, validation des diagnostics de territoire, 3<sup>ème</sup> comité de pilotage, validation des programmes d'actions.
- 2017 : 3<sup>ème</sup> conférence des acteurs, présentation du programme d'actions et des modalités d'animation de la Stratégie.

### **2) Présentation du programme d'actions :**

5 thèmes communs aux 2 sous-bassins ont été retenus dans les programmes d'actions :

- Animation coordination de la stratégie,
- Réseaux,
- Gestion de crise,
- Conscience et culture du risque,
- Aménagement et planification.

Pour l'ensemble de ces thèmes :

- Le sous-bassin « Vals de la Maine et du Louet » a inscrit 44 mesures.
- Le sous-bassin « Vals de l'Authion et de la Loire » a inscrit 43 mesures.

Le thème « ouvrages et systèmes d'endiguement » est propre au sous-bassin « Vals de l'Authion et de la Loire », il comporte 15 mesures.

- Suite à la présentation des coûts des mesures et notamment de celui des travaux sur la levée domaniale pour la période 2017-2020, Monsieur Philippe JAMET, de la commune de Chouzé sur Loire, indique que la programmation des travaux de renforcement de la levée ne doit pas s'arrêter à la fin de ce premier cycle de la stratégie.

Madame SCHALLER répond qu'effectivement les travaux iront jusqu'à la fin du programme de fiabilisation. Elle rappelle que dans le cadre de ce premier cycle, le financement des travaux des levées domaniales est assuré à 80 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Elle revient par ailleurs sur la proposition de réaliser une étude de faisabilité de la gestion des surverses dans le val endigué.

L'objectif de cette étude est d'examiner dans quelles mesures il pourrait être opportun d'identifier des secteurs de la levée sur lesquels la surverse pourrait avoir lieu sans rupture de l'ouvrage, plutôt que de courir le risque d'une rupture à n'importe quel endroit de la digue.

De plus, il s'agit bien d'une étude de faisabilité et aucune décision n'est prise a priori sur la nécessité ou non d'engager de tels travaux.

- Monsieur GRAZELIE, de l'association des Inondés des Trois Rivières, s'étonne que la mesure « informer la population » soit en priorité 1 et que les mesures sur les outils de communication soit en priorité 3.

Virginie GASPARI lui répond que la priorisation affichée correspond à celle des membres de la conférence des acteurs, validée en comité de pilotage.

D'autre part, les actions classées en priorité 3 concernent des outils de communication innovants, type applications ou outils de visualisation 3D de l'inondation qui ne semblent pas forcément pertinents aux élus du territoire des Vals d'Authion et de la Loire.

### 3) Coût prévisionnel des programmes de mesures :

Une estimation du coût de la mise en œuvre des mesures a été réalisée par sous-bassins :

➤ Sous-bassin « Vals de la Maine et du Louet »

Thématiques	coûts
Animation	360 000 €
Conscience et culture du risque	210 000 €
Gestion de crise	515 000 €
Réseaux	270 000 €
Planification	411 000 €
<b>Total</b>	<b>1 766 000 €</b>

- Madame Gaëlle LORRIAUX, de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, pose la question de la prise en charge de ces coûts par les collectivités.

Madame SCHALLER précise qu'il s'agit là d'une première estimation et que les modalités d'animation et de mise en œuvre de la stratégie locale reste à déterminer et à contractualiser.

➤ Sous-bassin « Vals de l'Authion et de la Loire »

Thématiques	coûts
Animation	360 000 €
Conscience et culture du risque	275 000 €
Gestion de crise	630 000 €
Réseaux	375 000 €
Planification	406 000 €
Ouvrages	42 022 000 €
<b>Total</b>	<b>44 068 000 €</b>

Les 42,022 M€ de dépenses prévisionnelles pour les ouvrages concernent les travaux sur le système d'endiguement du Val de l'Authion, et se décomposent en 37,600 M€ pour la levée domaniale et 6,468 M€ pour la levée du Val de Belle-Poule.

Les estimations du coût des travaux des autres ouvrages de protection ne seront connues qu'après approbation des études de dangers et des programmes de fiabilisation, à réaliser.

#### 4) Les documents de référence :

Virginie GASPARI fait une présentation des éléments du rapport final :

- le diagnostic de territoire,
- le programme d'actions, qui comprend la synthèse du diagnostic, le bilan de la concertation, le programme de mesures, et les annexes.

Le travail le plus important restant à réaliser est la rédaction des fiches actions, qui vont détailler chaque mesure à mettre en œuvre et préciseront notamment les porteurs, les partenaires techniques, mais aussi les coûts et les financements potentiellement mobilisables. Ces fiches actions seront transmises par mail et pour avis courant mars aux membres de la conférence des acteurs. Suite à la prise en compte de ces remarques, le document complet sera validé.

**La conférence des acteurs valide l'ensemble des documents et le principe de cette démarche vis-à-vis des fiches actions.**

#### 5) La démarche de validation :

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation doit être validée par un arrêté conjoint des Préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, après avis du Préfet de Bassin, programmé en juin. Le dossier complet réunissant les deux sous-stratégies « Vals de Maine et du Louet » et « Vals d'Authion et de la Loire » sera présenté à la Commission Inondation Plan Loire (CIPL) en juin 2017.

## 6) Animation de la stratégie, contractualisation pour le financement :

Intervention de Monsieur Johnny CARTIER, de la DREAL de Bassin, sur les modalités de mise en œuvre de la phase opérationnelle de la Stratégie.

Le plan de financement des 2 Stratégies Locales nécessite une labellisation en un programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Cette labellisation sera différente entre les 2 sous-bassins, compte tenu de l'importance d'y inclure les ouvrages de défense sur le « Vals de l'Authion et de la Loire ».

Les porteurs de projets et les services de l'État vont se réunir pour préciser un certain nombre de points :

- les conditions d'une labellisation PAPI des Stratégies Locales,
- les financements mobilisables pour chaque mesure,
- le calendrier de validation d'un PAPI.

À partir de ces éléments une discussion pourra s'engager avec l'ensemble des collectivités concernées, afin de déterminer les conditions d'une contractualisation de ce programme.

## 7) Questions diverses :

- Monsieur Philippe JAMET s'inquiète d'une confusion des populations lors du transfert des ouvrages aux EPCI, et demande comment les services de l'État pourraient les assister.

Monsieur Jean-Yves HAZOUMÉ lui répond qu'il appartient aux collectivités de se préparer dès à présent au transfert des missions GEMAPI, avec les services de l'État.

- Monsieur HAZOUMÉ pose la question de l'avancement des décisions pour la prise en charge, par les collectivités, du financement des 20 % complémentaires des travaux de fiabilisation de la levée domaniale.

Madame Isabelle DEVAUX, vice-présidente en charge des risques à l'agglomération Saumur Val de Loire, informe que la nouvelle assemblée va rapidement étudier cette question et qu'une réponse sur une participation des assemblées départementale et régionale est en attente.

- Monsieur Jean-Claude RENO, de l'association ASPIE, renouvelle ses interrogations sur la prise en compte du remblai autoroutier, dans la modélisation de l'inondation du Val de l'Authion, réalisée dans le cadre de l'étude de dangers.

Monsieur Pierre CHAULEUR répond que l'ensemble des éléments à la disposition des services de l'État lui a été transmis et que les outils utilisés, tel que le Modèle Numérique de Terrain (MNT) étant antérieur à la modélisation de l'inondation du val, il n'y avait aucun doute sur la prise en compte des remblais.

L'assemblée n'ayant plus de question, Monsieur GAUCI conclut sur les suites à donner, et en particulier sur les discussions à venir avec les collectivités, pour la mise en place du volet financier.

Le Secrétaire Général de la Préfecture,



Pascal GAUCI

**Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)**  
**Conférence des acteurs**  
**du 24 janvier 2017**  
**Salle intercommunale Bagneux Distré à Saumur**

**Liste des participants**

Noms – Prénoms	Qualité, Communes ou Organismes
ALLÉE Kristell	Directrice Entente Interdépartementale de l'Authion
BARON Patrick	ComCom Loire-Layon-Aubance
BEGNON Sylvain	Ville de Saumur
BERTHELOT Philippe	Mairie d'Allonnes
BOISSONNOT Alain	Maire de Souzay-Champigny
BOITARD Franck	CEN Pays de la Loire
BOUCHER Yves	Maire de Brain-sur-Allonnes
CAMTIM Jeannick	Chambre d'Agriculture 49
CARTIER Johnny	DREAL Centre Val de Loire
CASIN Jean-Paul	Ville de Saumur
CHABOT Claudine	Adjointe au Maire de Coteaux-sur-Loire (St-Patrice)
CHATEAU Fabrice	Technicien Ville des Ponts-de-Cé
CHAULEUR Pierre	Sous-préfet de Chinon par intérim
CHEVREUX Philippe	Adjoint au Maire de Montsoreau
CHOLLET Sylvain	Angers Loire Métropole
CONDEMINE Patrick	Maire de Turquant
CORVÉE Didier	Adjoint au directeur ENEDIS
COUDRAY Franck	GrDF
CRESPO Thierry	SEPANT
DEBLANGY Béatrice	DREAL Pays de la Loire
DEMOIS Jean-Louis	Vice-président Angers Loire Métropole
DEVAUX Isabelle	Vice-présidente CA Saumur Val de Loire
DROUET Anne-Marie	SDIS 37
EUDE Jean-Claude	Etablissement Public Loire
GALLARD Jacques	SIACEBA
GARREAU Emmanuel	Chargé de mission Aménagement Chambre d'Agriculture 49
GASPARI Virginie	Etablissement Public Loire
GLATIGNY Benjamin	ComCom Chinon Vienne Loire
GRAZELIE André	AITR
HARRAULT Jérôme	Maire d'Allonnes
HEGRON Lionel	Conseil aux Territoires DDT 49
HEULIN Monique	SIDPC Préfecture 49
JAGUELIN Patrice	SDIS 49

JARET Philippe	Maire-adjoint de Chouzé-sur-Loire
LAMAND Michel	Adjoint à Varennes-sur-Loire
LEBRETON Michel	La Ménitré
LEROYER Clémentine	COFIROUTE Région Pays de la Loire
LORRIAUX Gaëlle	ComCom Loire-Layon-Aubance
MARLIFA Frédéric	Conseil départemental 37
MARTIN Marie-Pierre	Vice-présidente du Conseil Départemental / Entente Authion
MÉLO Isabelle	ComCom Touraine Ouest Val de Loire
MUREAU Nicole	Adjoint au Maire de La Chapelle-St-Laud
NÉRON Noël	Maire de Bagneux / Ville de Saumur
PASSEDROIT Alain	Adjoint à Gennes-Val de Loire
PASSET Jackie	Maire de La Ménitré
PÉGÉ Patrice	Président du SMBAA
PELLETIER Christian	Maire de Villebernier
PELLETIER Francis	Syndicat Layon-Aubance-Louets Les Garennes-sur-Loire
PERON Francis	SNCF Réseau
RABOUAN Paul	Maire de Cornillé-les-Caves
RÉMOND Agathe	Institution Interdép Bassin Sarthe SAGE Sarthe Aval (IIBS)
RENOUX Jean-Claude	ASPIE
ROUSSELOT Jean	Cté Urbaine Angers Loire Métropole
SALLE Denis	Adjoint à Rigny-Ussé 37
SCHALLER Isabelle	Directrice Départementale des Territoires 49 par intérim
SEYEUX Marie	Maire de Blou
SICLET Patrick	Adjoint au Maire de Bourgueil
SOURDEAU Jean-Claude	Adjoint à Vivy
TALLUAU Gilles	Maire de Varennes-sur-Loire
THARRAULT Jean	Sauvegarde de l'Anjou
VAUCHÉ Émilie	CA Saumur Val de Loire
VIET Jocelyne	Conseillère Municipale
VIOT Pierrick	SDIS 49
VITRAI Bruno	Syndicat Layon-Aubance-Louets
ZEIMERT Jacques	Sauvegarde de l'Anjou et Sauvegarde Loire Angevine

Excusés :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Conseil départemental Mayenne
- Mairie d'Avoine
- Mairie d'Ecouflant
- Mairie de Cantenay-Epinard
- Orange
- SAGE Mayenne

# ANNEXE 12

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Animation de la SLGRI Maine/Louet	1	Sur la durée de la SLGRI	1 à 6	Toutes les actions de la SLGRI Maine Louet

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

Les actions identifiées nécessitent la définition d'un maître d'ouvrage ou porteur de projet. La prise en charge de ces actions est soit liée à une compétence obligatoire (PCS) soit à une compétence propre du porteur de projet. Dans les deux cas le plan d'action doit être piloté par une structure référente afin de réaliser ou faire réaliser un certain nombre d'actions selon les priorités retenues et le calendrier de mise en œuvre.

#### PRINCIPE

L'animation et le pilotage de la SLGRI vise à mobiliser, inciter, coordonner les acteurs identifiés pour l'accomplissement des mesures. Elle a aussi pour objectif d'aider ces acteurs d'un point de vue technique et administratif notamment (demande de subvention, rédaction de cahier des charges...). Elle vise aussi à animer certaines études structurantes portées par la structure en charge. Cette animation permet de rassembler les informations sur l'activité du territoire sur cette thématique et ainsi d'obtenir des perspectives d'amélioration.

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Structure SLGRI, <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> SDIS, Préfecture, Communes, EPL, DDT49...	<b>360 000€</b> 6ans * 60 000€

#### LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** Financement, structuration de la compétence GEMAPI  
**Freins :** Coût

#### INDICATEURS

Nombre d'année d'animation

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise	1	2017	6	G 2 / G3 / G 8 Action conjointe avec SLGRI Authion Loire

## ELEMENTS DE CONTEXTE

11 communes ont réalisé leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et 2 sont en cours.

Suite au retour d'expérience des exercices menées en Maine et Loire, par les services de la préfecture (SIDPC) et du Service Interdépartementale d'Incendie et de Secours (SDIS), il a été constaté des difficultés dans la mise en œuvre de la phase opérationnelle des Cellules de Crise Municipale (CCM), telle qu'elles ont été écrites dans les PCS.

Il en résulte un besoin de clarification du rôle des différents acteurs, au sein de cette cellule, des missions et des actions qu'ils doivent mener.

Cette action s'inscrit dans la difficulté que rencontrent les élus des communes nouvelles à réorganiser leur(s) PCS.

## PRINCIPE

- Proposer une organisation d'une CCM, de clarifier les missions et les actions à mettre en œuvre pendant les différentes phases de la gestion d'un événement. Pour le Maine et Loire un document type a été à élaborer par les services de la préfecture (SIDPC) et SDIS ;
- Accompagner la prise en compte de ce document dans les PCS et dans la mise en œuvre d'exercices

## ACTEURS

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** Préfecture  
**Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI**  
**Partenaires techniques potentiels :** - Conception d'une trame départementale : SDIS - Préfectures ;  
 - Validation de la trame départementale : Préfectures ;  
 - Diffusion du document : Communes EPCI Structure SLGRI

## COUTS

5 500 €  
 11 Communes \* 500 €

## LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** Obligation réglementaire de réaliser les PCS et de les mettre à jour ;

- Travail déjà réalisé par les collectivités ;
- Accompagnement en cours en Maine et Loire.

**Freins :** Disponibilité et mobilisation des collectivités

## INDICATEURS

Nombre de PCS qui intègrent la nouvelle trame opérationnelle

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Mettre en cohérence l'accès aux moyens des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) au sein des EPCI	1	2017 2018	6	G 1 / G 3 / R6

## ELEMENTS DE CONTEXTE

La loi du 13 août 2014 de modernisation de la sécurité civil prévoit la possibilité pour les EPCI de réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

Au-delà de cette organisation les ressources humaines et techniques des collectivités peuvent être mutualisées.

Lors de la concertation de la SLGRI, des élus ont témoigné de l'intérêt qu'ils voyaient à mettre en place une mutualisation de leurs moyens.

## PRINCIPE

- Favoriser une culture commune de sécurité civil par des échanges entre les référents PCS des communes (exemple : réunion périodique) ;
- Faire émerger l'organisation d'une intercommunalité des moyens ;
- Dans les EPCI volontaires réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

## ACTEURS

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** EPCI  
**Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI**  
**Partenaires techniques potentiels :** Préfectures, Communes

## COUTS

**60 000 €**  
 1 PICS : 40 000€  
 2 accompagnements : 20 000€

## LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** La motivation d'un certain nombre de collectivités,

- Un accompagnement proposé.

**Freins :** Disponibilité et mobilisation des collectivités

## INDICATEURS

Nombre d'actions engagées / Nombre de réunion de référents PCS

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRE S
Mettre en place des exercices Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) réguliers	1	Chaque année	6	G 1 / G2 / R 6

## ELEMENTS DE CONTEXTE

L'objectif final d'un PCS est de permettre à l'ensemble des personnes qui vont prendre part à la gestion de l'événement de réagir de manière adaptée. L'organisation et les processus de mise en œuvre prévus dans les PCS, doivent donc être testés pour évaluer leur pertinence et leur mise en œuvre.

Les exercices doivent être réalisés à différentes échelles : communal, intercommunal et interdépartemental  
Cette action s'inscrit dans le retour d'expérience des exercices déjà réalisés

## PRINCIPE

- Réaliser différents exercices de gestion de crise
- Prévoir un plan de formation et d'accompagnement des communes pour garantir le maintien opérationnel du dispositif.
- Associer les gestionnaires de réseau le cas échéant.

## ACTEURS

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** Communes, EPCI, Préfecture, SDIS  
**Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI**  
**Partenaires techniques potentiels :**

- Préfectures : Mise en œuvre des exercices ORSEC ;
- SDIS, Préfecture, EP Loire : Stratégie pédagogique et mise en œuvre.
- Structure SLGRI

## COUTS

**6 600€**  
 Accompagnement méthodologique :  
 11 Communes \* 600 €

## LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** Une demande des collectivités

**Freins :** Disponibilité et mobilisation des collectivités

## INDICATEURS

Nombre de Communes qui participent à l'action

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Favoriser les Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC)	3	2021	6	C3 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>
ELEMENTS DE CONTEXTE				
<p>Les Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) ont été instituées par la loi du 13 août 2014 de modernisation de la sécurité civile.</p> <p>La RCSC est créé dans chaque commune qui le souhaite, c'est un complément aux moyens humains de la commune, elles n'ont pas vocation à remplacer les services de secours. Elle peut aussi s'investir dans la communication et la sensibilisation de la population.</p> <p>L'organisation d'un tel dispositif est également possible à l'échelle intercommunale.</p>				
PRINCIPE				
<p>A partir des exemples connus sur le territoire d'Angers Loire Métropole, une sensibilisation des conseils municipaux à la création des RCSC pourrait être engagée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer et sensibiliser les communes et les EPCI sur les RCSC</li> <li>- Accompagner les communes qui souhaitent mener une réflexion ou mettre en place une RCSC</li> </ul>				
ACTEURS			COUTS	
<p><b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Communes, EPCI  <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b>  <b>Partenaires techniques potentiels :</b> SDIS, préfecture, association de sécurité civile, Structure SLGRI</p>			<p><b>17 500€</b>  1 forfait méthodologique : 10 000€  3 accompagnements * 2 500€</p>	
LEVIERS ET FREINS				
<p><b>Leviers :</b> Utilisation du tissu associatif locale, mobilisation citoyenne  <b>Freins :</b> Les petites communes sont peu sensibilisées à cette démarche, Disponibilité et mobilisation des collectivités entretien de la dynamique après création.</p>				
INDICATEURS				
<p>Nombre de communes qui lancent une réflexion sur la mise en place d'une RCSC</p>				

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Mise à jour des Plans bleus, Plans Blancs et Plans Particulier de Mise en Sûreté	2	2019	6	G8
<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>				
<p>Un nombre significatif d'établissements recevant du public (ERP) considérés comme sensibles, établissements de santé, d'accueil des personnes âgées ou d'établissements scolaire, sont implantés sur le territoire couvert par la SLGRI.</p> <p>Les <i>Plans Blancs</i> pour les établissements de santé, le <i>Plans bleus</i> pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les <i>Plans Particuliers de Mise en Sûreté</i> (PPMS) pour les établissements scolaires sont des documents qui formalisent l'organisation de ces établissements qui seraient confrontés à une situation exceptionnelle.</p> <p><b>Le diagnostic de territoire n'a pas réalisé l'inventaire de ces plans et de leur prise en compte d'une inondation dans leur organisation.</b></p>				
<b>PRINCIPE</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un inventaire, et une analyse du risque inondation, des plans blancs, bleus et PPMS, existants ;</li> <li>- Informer les chefs d'établissement du risque inondation et en particulier du scénario exceptionnel de la cartographie du TRI, afin de mettre à jour les plans existants ;</li> <li>- Mettre en cohérence les plans avec les PCS et le(s) plan(s) ORSEC inondation.</li> <li>- Proposer des exercices d'évacuation.</li> </ul>				
<b>ACTEURS</b>			<b>COUTS</b>	
<p><b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation : Préfectures pour les plans blancs et bleus / Collectivités pour les PPMS</li> <li>- Mise en œuvre : Etablissements concernés</li> </ul> <p><b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b></p> <p><b>Partenaires techniques potentiels :</b> Agence Régionale de Santé, Éducation Nationale, Collectivités</p>			<p><b>8 500€</b></p> <p>Correspondant à la réalisation ou la mise à jour, par un prestataire, de 17 Plans * 500€.</p>	
<b>LEVIERS ET FREINS</b>				
<p><b>Leviers :</b> Obligation réglementaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail déjà réalisé par les chefs d'établissement ;</li> <li>- Proposition d'un accompagnement.</li> </ul> <p><b>Freins :</b> Disponibilité et mobilisation des collectivités</p>				
<b>INDICATEURS</b>				
Nombre de plans réalisés ou mis à jour.				

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Etablir des Plans de Continuité d'Activité Inondation (PCA)	2	2019 à 2021	6	G 1 / G 3
<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>				
<p>L'interruption des services publics, avant, pendant l'inondation et durant la phase de reconstruction fait que le territoire devient plus vulnérable.</p> <p>Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) est l'outil qui, définissant et mettant en place les moyens et les procédures nécessaires, guide la réorganisation permettant d'assurer le fonctionnement des missions essentielles du service en cas de crise.</p> <p>L'Établissement public Loire (EpL) à déjà engagé, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature (PLGN), une première initiative de sensibilisation et de réalisation de PCA des services publics.</p>				
<b>PRINCIPE</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les collectivités et les services de l'État, utiles à la gestion de crise et qui participent au fonctionnement du territoire, implantés dans la zone inondable,</li> <li>- Accompagner les collectivités et les services dans les étapes d'élaboration d'un PCA.</li> </ul>				
<b>ACTEURS</b>			<b>COUTS</b>	
<p><b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> - Collectivités - Services de l'État utile à la gestion de crise.</p> <p><b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b></p> <p><b>Partenaires techniques potentiels :</b> - Préfecture - Établissement public Loire.</p>			<p><b>180 000€</b> 10 PCA * 18 000€</p>	
<b>LEVIERS ET FREINS</b>				
<p><b>Leviers :</b> Premier travail de sensibilisation réalisé par l'EP Loire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition d'un accompagnement.</li> </ul> <p><b>Freins :</b> Disponibilité et mobilisation des collectivités</p>				
<b>INDICATEURS</b>				
Nombre de PCA engagé				

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Mener une réflexion sur la gestion des cheptels en temps d'inondation	2	2019 2020	6	G3 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>
ELEMENTS DE CONTEXTE				
<p>Les expériences des crues passées ont montré les difficultés rencontrées par les collectivités et les services de secours, dans la gestion de l'évacuation des cheptels de bovins pendant une inondation.</p> <p>Le risque pour les personnes est avéré et ces situations ne sont plus acceptées par les responsables communaux et les services de secours.</p> <p>Ceux-ci ont fortement exprimés leur souhait de pouvoir disposer d'outils pour s'assurer de l'évacuation des animaux, en prévention d'une montée des eaux.</p>				
PRINCIPE				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'un outil de connaissance des packages des cheptels, concernés par une inondation ;</li> <li>- Élaborer avec les exploitants un protocole d'évacuation préventive des animaux ;</li> <li>- Mettre à disposition des collectivités les outils de mise en œuvre des protocoles d'évacuation</li> </ul>				
ACTEURS			COUTS	
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Chambre d'agriculture du Maine et Loire <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> - Préfecture, SDIS, Collectivités			<b>30 000€</b> Forfait étude	
LEVIERS ET FREINS				
<b>Leviers :</b> Demande des collectivités <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté de la chambre d'agriculture</li> </ul> <b>Freins :</b> Travail important et évolution des données				
INDICATEURS				
Création de l'outil Oui/Non				

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise	1	Après chaque évènement	6	G 1 / G 2 / G 3 / R 6

## ELEMENTS DE CONTEXTE

La prévention des inondations nécessite d'avoir préalablement une bonne connaissance des phénomènes inondation mais aussi de disposer d'un retour d'expérience de la gestion de crise pendant l'évènement.

Afin d'améliorer cette connaissance il est nécessaire d'organiser ces retours d'expérience, à partir des collectivités.

## PRINCIPE

- Organiser la collecte de données pendant l'inondation ;
- Proposer des outils de formalisation des informations ;
- Organiser le retour d'expérience.

## ACTEURS

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** Structure SLGRI  
**Financements potentiels :** /  
**Partenaires techniques potentiels :** Préfecture, SDIS, Communes, EPCI

## COUTS

Cadre des missions

## LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** Demande des collectivités

- Accompagnement de la préfecture

**Freins :** Disponibilité et mobilisation des collectivités

## INDICATEURS

1 procédure oui/non

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Mettre en place une plateforme de communication et d'alerte	3	2021	6	G2 / C 10

## ELEMENTS DE CONTEXTE

Au vu des évènements récents (crue de Juin 2016), il a été souligné le manque de communication entre les acteurs. En effet, en dehors des seuils officiels de déclenchement, la communication et le partage d'information entre les communes et vers le privé (ex : activités économiques, voire population) se fait difficilement. Une organisation simple doit pouvoir se mettre en place afin d'améliorer l'opérationnalité des actions. Des réseaux de veille ou d'alerte peuvent être constitués à une échelle très locale en complément des réseaux institutionnels (site Vigicrue). Le développement des outils numériques doit pouvoir faciliter la mise en oeuvre de l'action.

## PRINCIPE

Suite à la concertation, il paraît important en premier lieu de recenser les projets existants au niveau local et national afin de ne pas créer de doublon et de pouvoir entrer dans ces réflexions le cas échéant. Il s'agit ensuite de rassembler les partenaires pour bien identifier le besoin (ex : routes coupées, service interrompu...) et les critères techniques relatifs au projet (base de données, système de communication, système de mesure...). Il s'agit aussi d'analyser les possibilités en lien avec le numérique pour aboutir à une évaluation du coût d'installation et de fonctionnement (mise à jour, entretien, animation) d'une telle plateforme et ainsi déterminer sa pertinence.

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Structure SLGRI <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> Cité de l'objet connecté, SDIS, Communes, Préfecture, EPCI, Chambres consulaires	<b>10 000€</b> Forfait étude

## LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** Contexte local sur le développement numérique  
**Freins :** Nombre de données et complexité du système

## INDICATEURS

1 outil local oui/non

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Création d'une InterCLE à l'échelle des bassins versants Maine, Louet	2	Sur toute la durée de la SLGRI ; 1 par an	2	Ensemble des actions notamment P6
<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>				
<p>La commission locale de l'eau, ou « CLE », est l'instance locale de concertation qui élabore le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Sa composition fait l'objet d'un arrêté préfectoral (décret n°92-1042 du 24 septembre 1992). La CLE définit des axes de travail, recherche les moyens de financement et organise la mise en œuvre du SAGE avec une volonté majeure : réussir la concertation interne et externe, anticiper et résoudre les conflits d'usage.</p> <p>Le territoire de la SLGRI est concerné par 6 CLE : Sarthe amont, Sarthe Aval, Huisne, Mayenne, Loir, Layon Aubance Louet. Les orientations prises par ces instances peuvent avoir des incidences sur les projet d'aménagements</p>				
<b>PRINCIPE</b>				
<p>L'action consiste à organiser une rencontre annuelle entre les structures porteuses de SAGE et des membres des CLE afin d'avoir une vision sur la cohérence des actions amont/aval et l'horloges des crues des principaux affluents. Le nombre de représentant pour chaque CLE reste à définir, mais devant le grand nombre de membre de chaque CLE, il est pressenti d'inviter les Présidents et Vice Président à cette InterCLE. L'ordre de jour sera à fixer chaque année, il intégrera les problématiques inondation du bassin de la Maine ainsi que les divers moyens de les prévenir.</p>				
<b>ACTEURS</b>			<b>COUTS</b>	
<p><b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Structure SLGRI  <b>Financements potentiels :</b> /  <b>Partenaires techniques potentiels :</b> Structure porteuse de SAGE, membre des CLE</p>			Cadre des missions	
<b>LEVIERS ET FREINS</b>				
<p><b>Leviers :</b> Des réseaux d'acteurs connus  <b>Freins :</b> Un vaste territoire sur 6 SAGE</p>				
<b>INDICATEURS</b>				
Nombre de réunion InterCLE				

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
<b>Mieux partager les connaissances du risque et clarifier l'articulation des documents liés aux risques avec les documents d'urbanisme.</b>	1	Sur toute la durée de la SLGRI	2	P12 / P14 / P15
<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>				
<p>Le périmètre de la SLGRI est concerné par 3 Plans de Prévention du Risque Inondation (Confluence de la Maine, Val du Louet et Sarthe). Les PPRI sont des documents règlementaires qui s'imposent aux documents d'urbanisme (PLUi, PLU, carte communale). Le PLUi d'Angers Loire Métropole entre en vigueur au printemps 2017.</p>				
<b>PRINCIPE</b>				
<p>L'action vise à la mise en place d'une réunion d'échange en amont entre collectivités et services de l'Etat pour comprendre et définir les attendus en matière d'intégration des documents liés aux risques d'inondation dans les documents d'urbanisme. Celle-ci a pour objectif d'aboutir à une formalisation partagée et indiquée dans le porté à connaissance de l'Etat. Le PPRI révisé devra être annexé aux documents d'urbanisme.</p>				
<b>ACTEURS</b>			<b>COUTS</b>	
<p><b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> EPCI, Préfecture, Communes  <b>Financements potentiels :</b> /  <b>Partenaires techniques potentiels :</b> AURA, Pôle Métropolitain Loire Angers, Structure SLGRI</p>			<b>Cadre de missions</b>	
<b>LEVIERS ET FREINS</b>				
<p><b>Leviers :</b> Nouveau PLUi sur le territoire d'Angers Loire Métropole  <b>Freins :</b> Diversité des documents règlementaires (PPRI) et d'urbanisme (PLU, PLUi..) et des services à impliquer au sein des collectivités et de l'Etat</p>				
<b>INDICATEURS</b>				
<p>Nombre de formalisation partagée en amont de chaque réalisation/révision de document d'urbanisme</p>				

ACTION P3	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité du patrimoine culturel	3	2021	2	P11 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

Ce volet, assez peu traité par le passé, souhaite intégrer la problématique de la vulnérabilité du patrimoine culturel afin de mettre en œuvre, à terme, les mesures de réduction de la vulnérabilité (ex : bâtiments) et de gestion de crise (ex : collections). Le territoire comporte des sites d'importance accueillant parfois des collections de valeur.

#### PRINCIPE

En se basant sur la méthodologie élaborée par l'Etablissement Public Loire, l'action vise à réaliser l'inventaire puis le diagnostic de vulnérabilité du patrimoine culturel pour faire ressortir les préconisations d'actions et la priorisation de celles-ci. Il semble nécessaire, à terme, que les gestionnaires de ce patrimoine conservent une conscience de ce risque en réalisant notamment des protocoles sur les travaux de maintenance et la mise en sécurité des installations.

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Structure SLGRI <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> EP Loire, Communes, EPCI, Musées, Gestionnaires de monuments publics ou privés, DRAC	<b>20 000€</b> Forfait étude

#### LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** Une méthodologie en cours d'élaboration par l'EP Loire  
**Freins :** Mobilisation de partenaires variés

#### INDICATEURS

Nombre de monuments inventoriés / Nombre de diagnostics réalisés

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Améliorer la connaissance sur les risques de pollution	1	2018 2019	2	P9
<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>				
Le diagnostic n'a identifié qu'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pourtant, il existe potentiellement de nombreuses autres sources de pollution qui restent à identifier (cuves à fuel, activités de PME...).				
<b>PRINCIPE</b>				
L'action a pour objectif d'inventorier des pollutions potentielles d'activités économiques puis de préconiser des actions ciblées ainsi qu'un programme de communication/conseil permettant la réalisation d'un maximum d'actions. Certains cas identifiés au préalable par le territoire pourraient être traités de manière spécifique sur ce point et dans la réduction de la vulnérabilité (P9). Il s'agira tout d'abord de rassembler les partenaires pour identifier les données existantes et les meilleures clés d'entrée dans la problématique.				
<b>ACTEURS</b>			<b>COUTS</b>	
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Structure SLGRI <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> CCI, CMA, DREAL, DDT, Structure porteuse de SAGE, EPCI, Communes			<b>70 000€</b> Forfait étude	
<b>LEVIERS ET FREINS</b>				
<b>Leviers :</b> Une problématique importante du territoire, conscience des acteurs <b>Freins :</b> Difficulté de bien cerner les contours du possible				
<b>INDICATEURS</b>				
Nombre d'activités économiques concernées / étude oui/non				

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Opportunité de création d'un observatoire de l'évolution de l'occupation et de l'utilisation du sol	3	2021	2	P6

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

La connaissance de l'occupation du sol à l'échelle des zones à enjeux du territoire de la SLGRI Maine/Louet semble importante pour la gestion de cas défavorables au risque inondation. Ces cas défavorables peuvent engendrer des risques liés à la création d'encombres importants, les modifications d'écoulements ou le transport par l'eau d'objets de taille importante. Cette connaissance pourrait aussi se développer sur le suivi de l'imperméabilisation des sols afin de mesurer, à terme, l'impact sur les inondations. Ce dernier paramètre étant traité dans les SAGE, il a été décidé de ne pas le creuser en profondeur dans ce document.

#### PRINCIPE

L'objectif de cet observatoire serait de suivre l'imperméabilisation et l'occupation des sols notamment ceux non maîtrisés (terrains de loisirs) ou défavorables (populiculture). L'animation du plan boisement par le Conseil Départemental a aussi été évoqué comme étant une partie de la réponse ainsi que la nécessité de trouver des solutions au stockage des peupliers exploités hors zones inondables. Cette réflexion doit aussi être menée en parallèle sur la localisation des secteurs à enjeux de chacune des problématiques. Il s'agira tout d'abord de rassembler les partenaires pour identifier les données existantes et les meilleures clés d'entrée dans la problématique.

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Structure SLGRI <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> CA49, CD49, ALM, EPCI, Communes, Pôle Métropolitain Loire Angers	<b>5 000€</b> Forfait accompagnement

#### LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** Un besoin venant du territoire

**Freins :** Difficulté de bien cerner les contours du possible sur le fond et la forme

#### INDICATEURS

Etude de faisabilité oui/non

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant (Zones d'expansion des crues, cours d'eau, fossés et Zones humides)	2	Sur toute la durée de la SLGRI	2	P5

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

L'amélioration de la connaissance du bassin versant est une étape clé de la réduction des conséquences négatives des inondations. La politique passée d'accélération des écoulements en vue d'éviter les inondations incluant du drainage et du recalibrage a endommagé les hydro systèmes (ex : assèchement des zones humides, recalibrage de cours d'eau) et participé à l'aggravation de l'aléa. D'autres politiques (ex : remembrement) ont causés la disparition d'éléments structurants du paysage tels que les haies. Ces dernières participent au ralentissement des écoulements sur le bassin versant. Le rétablissement de ces composantes (ex : cours d'eau, haies, zones humides, zones d'expansion des crues), prioritairement sur les sites à enjeux, permettraient d'assurer un ralentissement des écoulements mais aussi de contribuer à la réussite d'autres directives Européennes telles que la Directive Cadre sur l'Eau (qualité et quantité d'eau) et la Directive Habitats (biodiversité) mais aussi nationale (trame verte et bleue). D'autres outils tels que les zones tampons pourraient permettre de compléter le dispositif.

Les 6 SAGE du territoire de la SLGRI incitent à l'amélioration de la connaissance (inventaire zones humides, bocage), tout comme l'actualisation de la carte des cours d'eau en cours de réalisation par les DDT. Il existe un territoire sans SAGE sur les bassins de la Maine, du Brionneau et du Boulet. La DREAL Pays de la Loire a également réalisé une carte de pré-localisation des zones humides.

**PRINCIPE**

Il s'agit tout d'abord de recueillir l'ensemble des connaissances actuelles (ex : inventaires ZEC, haies, zones humides...) puis de les compléter via les préconisations des SAGE et de les mettre en œuvre sur les territoires sans SAGE. Les inventaires zones humides, bocages et zones d'expansion des crues (dans ou hors SAGE) doivent permettre, à terme, d'identifier et de prioriser les secteurs où il est nécessaire de réaliser des actions favorisant le ralentissement et/ou l'étalement des écoulements via les différents travaux possibles : restauration/gestion de zones d'expansion des crues, plantation de haies, création/restauration de zones humides, restauration de cours d'eau...

**ACTEURS**

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** Structures porteuses de SAGE et SLGRI (hors SAGE)  
**Financements potentiels :** /  
**Partenaires techniques potentiels :** EPCI, Communes, Collectivités GEMAPI, Animateur Natura 2000, CD, DDT, CA49, Structures porteuses de SCOT

**COUTS**

**Cadre des missions**

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Bonnes connaissance sur certains secteurs, études existantes, actions des SAGE  
**Freins :** Hétérogénéité de la connaissance, Structuration des données qui peuvent être dispersées

**INDICATEURS**

Nombre d'inventaires collectés

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Promouvoir la réduction de la vulnérabilité	1	2017 2018	3	P 8 / P9 / P10

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

Le risque d'inondation est le premier risque naturel en France et concerne plus de 15 000 communes, c'est-à-dire plusieurs millions de bâtiments appartenant à des particuliers, des entrepreneurs, des administrations, des collectivités. A l'heure actuelle, une infime minorité de ces bâtiments, activités et services sont adaptée à l'inondation (pendant et après).

#### PRINCIPE

L'objectif est de trouver un porteur des opérations de réduction de la vulnérabilité pour chaque cible (logements, activités économiques, ERP). La première étape sera de rassembler, pour chaque cible, les principaux organismes les plus concernés pour leur présenter les possibilités et les retours d'expérience puis il s'agira d'identifier le porteur.

#### ACTEURS

#### COUTS

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** Structure SLGRI  
**Financements potentiels :** /  
**Partenaires techniques potentiels :** CEPRI, EPCI, EP Loire, Pôle Métropolitain Loire Angers, AURA

**Cadre des missions**

#### LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** bibliographie du CEPRI, outils existants, expériences passées  
**Freins :** Retours d'expériences n'aboutissant pas toujours à des actions, difficulté de mobiliser les acteurs sur la thématique

#### INDICATEURS

Nombre de porteurs identifiés

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Réduire la vulnérabilité des logements	1	2018 à 2021	3	P7 / P12 / C3 / C5

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

La vulnérabilité d'un **bâtiment** au risque d'inondation se mesure à l'importance des conséquences des agressions qu'il va subir et sur ce qu'il contient, lorsqu'il est partiellement ou totalement immergé.

La vulnérabilité s'apprécie selon trois critères :

- l'atteinte à la sécurité des personnes : l'agression que le bâtiment est susceptible de subir en cas d'inondation peut-elle entraîner la mise en péril de vies humaines ?
- la perturbation ou l'arrêt de l'utilisation du bâtiment : quel est le délai de retour à un fonctionnement normal du bâtiment suite à l'épisode d'inondation ?
- les effets domino : l'inondation du bâtiment peut-elle entraîner des perturbations sur l'environnement immédiat de celui-ci (pollution de bâtiments voisins, etc.) ?

#### PRINCIPE

En se basant sur le retour d'expérience en Maine et Loire notamment (OPAH, CD49 de 2011 à 2015), le porteur devra déterminer les outils les plus pertinents pour mener l'action de réduction de la vulnérabilité (diagnostic, priorisation, actions, communication, sensibilisation, mise en œuvre des préconisations). Il devra dresser un état des lieux des retours d'expérience dans ce domaine, puis mobiliser les interlocuteurs et les outils pertinents en vue de toucher un maximum de logement.

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels</b> : Porteur identifié en P7 <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels</b> : CEPRI, CSTB, CMA, EP Loire, Préfecture	<b>50 000€</b> Forfait animation : 30 000€ Diagnostic de 100 logements * 200€ Objectif : 1 EPCI

#### LEVIERS ET FREINS

**Leviers** : bibliographie du CEPRI, outils existants, retours d'expériences

**Freins** : Difficulté de mobiliser les acteurs sur la thématique et les particuliers dans la mise en œuvre des mesures

#### INDICATEURS

Nombre de logements concernés / Mise en place d'un programme d'actions oui/non

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Réduire la vulnérabilité des activités économiques	1	2018	2	P4 / P7 / P 10

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Les différents types de dommages générés par l'inondation aux activités économiques sont :

- ❖ Les dommages directs (ex : bâtiments, équipements, stocks)
- ❖ Les dommages indirects (ex : incendies, explosions, pollutions)
- ❖ Les dommages induits (ex : perte d'exploitation, perte de marché/clients)

**PRINCIPE**

En se basant sur le retour d'expérience de l'EP Loire notamment, le porteur devra déterminer les outils les plus pertinents pour mener l'action de réduction de la vulnérabilité (diagnostic, priorisation, actions, communication, sensibilisation, mise en œuvre des préconisations). Il devra dresser un état des lieux des retours d'expérience dans ce domaine et sur le secteur, puis mobiliser les interlocuteurs et les outils pertinents en vue de toucher un maximum d'activités économiques.

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Porteur identifié en P7 <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> CEPRI, Chambres consulaires (CCI, CMA, CA), EP Loire	<b>92 500€</b> Forfait animation : 40 000€ Diagnostic de 35 entreprises * 1500€

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** bibliographie du CEPRI, chiffres marquants de l'évaluation économique des impacts  
**Freins :** Retours d'expériences n'aboutissant pas toujours à des actions, difficulté de mobiliser les acteurs sur la thématique, convaincre de l'intérêt de la réduction de la vulnérabilité

**INDICATEURS**

Nombre d'activités économiques concernées / Mise en place d'un programme d'actions oui/non

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Réduire la vulnérabilité des ERP hors établissements publics	1	2018	2	P 9 P7

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures à l'activité sont admises. L'accès est soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Les ERP sont classés en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables en fonction des risques (autorisation de travaux ou règles de sécurité). Dans le diagnostic, ces établissements sont regroupés soit dans les activités économiques, soit dans les services nécessaires à la satisfaction des besoins. Ces enjeux sont beaucoup plus concentrés en milieu urbain, l'évaluation des coûts induits par les inondations démontre la nécessité d'investir dans la réduction de la vulnérabilité.

**PRINCIPE**

Le porteur devra déterminer les outils les plus pertinents pour mener l'action de réduction de la vulnérabilité (diagnostic, priorisation, actions, communication, sensibilisation, mise en œuvre des préconisations). Il devra dresser un état des lieux des retours d'expérience dans ce domaine et sur le secteur, puis mobiliser les interlocuteurs et les outils pertinents en vue de toucher un maximum d'ERP.

ACTEURS	COUTS
Maîtres d'ouvrage potentiels : Porteur identifié en P7	20 000€
Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI	Forfait animation : compris dans P9
Partenaires techniques potentiels : CEPRI, EP Loire, CCI	Diagnostic de 20 ERP * 1000€

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** bibliographie du CEPRI

**Freins :** cibles dispersées, difficulté de mobiliser les acteurs sur la thématique, convaincre de l'intérêt de la réduction de la vulnérabilité notamment sur des petits établissements

**INDICATEURS**

Nombre d'ERP concernés / Mise en place d'un programme d'actions oui/non

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Réduire la vulnérabilité dans les bâtiments services publics et utiles à la gestion de crise	2	2019 à 2021	2	P3, P4
<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>				
<p>Les collectivités sont propriétaire de bâtiments en zone inondable. Ces bâtiments ont des usages variés (ex : culturel, administratif...) plus ou moins sensibles à l'inondation. Des actions de réduction de la vulnérabilité permettraient une meilleure organisation du service public et une baisse du coût des dommages. Ces actions doivent ensuite être pérennisé afin d'éviter que l'entretien ne se fasse sans prise en compte du risque inondation.</p>				
<b>PRINCIPE</b>				
<p>La première étape est d'inventorier les bâtiments de la collectivité concernés par le scénario moyen (voire extrême si nécessité) par un croisement géographique. Il s'agit ensuite d'ordonner les bâtiments en fonction de leur usage et de prioriser les actions à mener sur les bâtiments à enjeux forts (ex : service utile à la gestion de crise, patrimoine culturel...), la priorité sera donnée aux services utiles à la gestion de crise. Enfin, il faudra préconiser les actions à porter pouvant aller de la prise en compte du caractère inondable dans la gestion quotidienne du bâtiment (électricité...) jusqu'au déplacement de tout ou partie de l'activité le cas échéant. L'entretien devra faire l'objet ensuite de protocole permettant de signaler au technicien intervenant le caractère inondable du lieu et les adaptations à maintenir.</p>				
<b>ACTEURS</b>			<b>COUTS</b>	
<p><b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> EPCI, Communes  <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b>  <b>Partenaires techniques potentiels :</b> Structure SLGRI, Préfecture</p>			<p><b>50 000€</b> Forfait diagnostic</p>	
<b>LEVIERS ET FREINS</b>				
<p><b>Leviers :</b> Des interlocuteurs connus, une programmation à échelonner dans le temps  <b>Freins :</b> difficulté de garder la conscience du risque sur le long terme, modifier des protocoles établis</p>				
<b>INDICATEURS</b>				
<p>Nombre de bâtiments concernés / Mise en place d'un programme d'actions oui/non</p>				

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements ou de construction, de réhabilitation dans les zones inondables constructibles	3	2019	2	P8 / P13 / C5 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Actuellement différents projets de rénovation urbaine existent sur le territoire de la SLGRI : Cœur de Maine, Saint Serge, Quartier des Ponts de Cé ... Ils sont menés de manière variée dans la concertation et la prise en compte de ce risque. La remise à plat d'une démarche de principe par le biais d'un site pilote et de la réalisation d'un guide de bonnes pratiques permettraient un meilleur échange entre les acteurs.

**PRINCIPE**

La première étape est d'identifier le site pilote et le porteur du projet en se basant sur les sites en cours de réflexions et sur les volontés locales. Il s'agira ensuite, potentiellement par le biais d'une prestation extérieure de proposer une démarche de concertation associant les acteurs. Cette démarche portera autant sur le fond du projet pilote que sur la forme de la concertation.

L'ensemble de ces réflexions permettra d'aboutir à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques sur le fond (ex : bonnes pratiques de construction en zone inondable, prise en compte des niveaux, de la gestion de crise...) et sur la forme de la concertation (ex : démarche, étapes à suivre, quel acteur à quel moment...). Il est rappelé que le principe de cette action n'est pas d'ajouter de nouvelles constructions en zone inondable.

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> EPCI, Communes, AURA, Aménageurs. <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> Pôle Métropolitain Loire Angers, Préfecture, EPCI, Communes, AURA, Aménageurs.	<b>50 000€</b> Forfait d'accompagnement

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Projet pilote (méthode, communication entre acteurs)  
**Freins :** Trouver le site et le porteur le plus pertinent

**INDICATEURS**

Projet pilote oui / non

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque d'inondation	1	2017	2	P8 / P12 / C 5 / C8 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

Les acteurs de l'urbanisme et de la construction connaissent parfois peu les contraintes liées à l'inondation. Ces acteurs sont par exemple les maitres d'ouvrage, maitres d'œuvre, aménageurs, architectes, entreprises variées (ex : électricien , collectivités, services de l'Etat...).

L'organisation de formation doit permettre une appropriation des connaissances liées aux aléas identifiés et une retranscription opérationnelle dans les projets d'urbanisme. Les retours d'expériences de construction et de vie (ex : adaptation au quotidien) seraient à privilégier.

Cette action participe également à entretenir une conscience du risque inondation auprès des acteurs du secteur.

#### PRINCIPE

En parallèle de l'action P12, l'objectif est de former un réseau d'acteurs notamment par le biais de formation pour prendre en compte le risque inondation dans les projets, connaître les techniques de construction, les matériaux, les adaptations... le partage de la connaissance et d'expériences....

En premier lieu, une rencontre entre les acteurs de la formation et ceux du risque inondation devra être organisée pour identifier les besoins et les outils. Il s'agira ensuite de rencontrer les représentants des différentes strates de la construction (ex : planification, aménagement, construction...) pour identifier les possibilités de formation dans le secteur privé et publique.

Ces cycles de formations devront être adaptés au niveau d'intervention de la cible : planification, mise en place du projet d'aménagement, construction, réparation...

Elles pourraient être aussi le lieu d'échange pour faire naitre des projets d'amélioration de la prise en compte du risque inondation aux différents niveaux d'intervention (ex : discussion possible autour de la mise en place d'un autocollant signalant le caractère inondable du bâtiment, pertinence de la mise en ligne d'un site pour identifier les secteurs inondables et les hauteurs...).

Il est rappelé que le principe de cette action n'est pas d'ajouter de nouvelles constructions en zone inondable.

ACTEURS	COUTS
<p><b>Maîtres d’ouvrage potentiels :</b> INSET, CNFPT, Agence d'urbanisme, structure SLGRI</p> <p><b>Financements potentiels dans le cadre d’un PAPI</b></p> <p><b>Partenaires techniques potentiels :</b> INSET, CNFPT, Agence d'urbanisme, structure SLGRI, EPCI, Communes, Associations, DDT, DREAL, CCI, CMA, CEREMA, Aménageurs...</p>	<p><b>30 000€</b></p> <p>Forfait 2 cycles de formation</p>
LEVIERS ET FREINS	
<p><b>Leviers :</b> Des partenaires connus</p> <p><b>Freins :</b> Des acteurs peu mobilisés, cibles variées</p>	
INDICATEURS	
<p>Nombre de journées de formation</p>	

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Affiner les cartes du TRI en fonction de la connaissance	2	2021	2	P 15 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

Le périmètre TRI « Angers - Authion-Saumur » a été défini par arrêté préfectoral de bassin le 26 novembre 2012. Les cartes des scénarii d'inondation sont réalisées sur des classes de hauteur d'eau d'un mètre à partir des résultats du levé numérique de terrain de 2004.

#### PRINCIPE

De nouveaux éléments pourraient venir enrichir la connaissance du territoire (topographie, modélisation, études...) sur la période de la SLGRI. Il s'agit notamment d'une étude sur l'aléa et les ouvrages en cours en 2017. L'objectif est de pouvoir faire évoluer les cartes du TRI en fin de ce cycle au vu de la nouvelle connaissance accumulée.

#### ACTEURS

Maîtres d'ouvrage potentiels : Préfecture  
Financements potentiels : /  
Partenaires techniques potentiels : Structure  
SLGRI

#### COUTS

Cadre des missions

#### LEVIERS ET FREINS

Leviers : 1 étude en cours  
Freins : Recueil des nouveaux éléments

#### INDICATEURS

Actualisation des cartes du TRI oui/non

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Harmoniser les découpages TRI/PPRI	2	2020	2	P 14 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>
ELEMENTS DE CONTEXTE				
<p>La SLGRI est concernée par 3 PPRI, confluence de la Maine (2009), Val du Louet (2002), Sarthe (2006). Le périmètre TRI « Angers-Authion-Saumur » a été défini par arrêté préfectoral de bassin le 26 novembre 2012. Les cartes des scénarii d'inondation sont réalisées sur des classes de hauteur d'eau d'un mètre à partir des résultats du levé numérique de terrain de 2004.</p>				
PRINCIPE				
<p>L'objectif de la mesure est centré sur le territoire de la Communes des Ponts de Cé, seule Commune membre des 2 SLGRI. Il s'agit d'homogénéiser les découpages des PPRI et celui des 2 SLGRI (Authion Loire et Maine Louet). Cette harmonisation pourra être faite lors de la révision des PPRI et pour le prochain cycle de la SLGRI le cas échéant. De plus les PPRI prescrits et ceux en cours de révision (ex : PPRI Val du Louet) devront prendre en compte les dispositions du PGRI.</p>				
ACTEURS			COUTS	
<p>Maîtres d'ouvrage potentiels : Préfecture Financements potentiels : / Partenaires techniques potentiels : Structure SLGRI</p>			Cadre des missions	
LEVIERS ET FREINS				
<p>Leviers : Simplification administrative Freins : Une réflexion à penser dans le cadre des révisions</p>				
INDICATEURS				
Harmonisation oui/non				

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Améliorer la connaissance sur le vulnérabilité des réseaux existants.	1	Sur toute la durée de la SLGRI	3	R 2 / R4 / R5 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

Les réseaux sont des éléments structurants du territoire et vitaux pour son fonctionnement. Les répercussions de leurs dysfonctionnements vont au-delà de la zone inondable.

La connaissance de l'exposition des réseaux au risque inondation et de leur vulnérabilité est essentielle pour évaluer les conséquences sur le territoire en cas de crise mais également pour le retour à une situation stable.

Il est donc nécessaire que chaque gestionnaire de réseau puisse connaître son degré de vulnérabilité.

#### PRINCIPE

Le principe de cette action est de réaliser par chacun des gestionnaires de réseaux, et pour les 3 scénarios d'aléas :

- Un inventaire des réseaux en zone inondable ;
- Un inventaire des points de vulnérabilités connus et des conditions de remise en service, en particulier des délais. L'inventaire sera établi sous format SIG (système d'information géographique) géo référencé et en altitude NGF.

Pour l'assainissement et l'eau potable, la réorganisation des différents syndicats compétents ne permet pas d'avoir un retour complet pour Cheffe et St Jean de La Croix.

La répartition des rôles entre ENEDIS et le SIEMML doit être clarifiée afin de mieux apprécier la part de chacun dans la réduction de la vulnérabilité. Seul Orange a été sollicité pour la vulnérabilité de la téléphonie, les autres opérateurs devront l'être pour améliorer le diagnostic

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Gestionnaires publics et privés de réseaux <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> Préfecture, Établissement public Loire, collectivités	<b>60 000€</b> 4 gestionnaires publics x 15 000 €

#### LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** Dans le cadre des missions des gestionnaires.

**Freins :** Mobilisation des gestionnaires

#### INDICATEURS

Nombre de gestionnaires qui s'inscrivent dans la démarche

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Améliorer la connaissance sur les interactions des impacts entre réseaux	1	Sur toute la durée de la SLGRI	3	R1 / R4 / R5 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>
<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>				
<p>Certains réseaux ont des dépendances ou des interdépendances fortes, qui se traduisent par des effets dominos.</p> <p>Ces situations nécessitent de connaître ces dépendances et interdépendances pour pouvoir partager l'information et coordonner les actions.</p>				
<b>PRINCIPE</b>				
<p>Suite à l'action R1 de connaissance sur la vulnérabilité des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter une étude sur la connaissance de la dépendance et de l'interdépendance des réseaux</li> </ul>				
<b>ACTEURS</b>				<b>COUTS</b>
<p><b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Structure SLGRI  <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b>  <b>Partenaires techniques potentiels :</b> Structure SLGRI, autres gestionnaires de réseaux, préfecture</p>				<p><b>60 000€</b> Forfait étude</p>
<b>LEVIERS ET FREINS</b>				
<p><b>Leviers :</b> - Premiers éléments de connaissance du diagnostic de territoire          - Une démarche similaire a déjà été engagée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature « Étude préalable à la réduction de la vulnérabilité des réseaux aux inondations de la Loire moyenne » mars 2006.</p> <p><b>Freins :</b> Mobilisation des gestionnaires, attente des données structurante de R1 (notamment électricité et téléphonie)</p>				
<b>INDICATEURS</b>				
Etude globale oui/non				

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Améliorer la connaissance des réseaux d'eaux pluviales	3	2020, 2021	3	R1 / P 6

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

L'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, imposent aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit **délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif et le zonage pluvial.**

En complément aux actions de connaissance et de prévention du risque inondation par débordement d'un cours d'eau, certaines collectivités ont souhaitées mettre en œuvre une action sur les phénomènes d'inondations par **ruissellement pluviale.**

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'action R1 sur les réseaux.

#### PRINCIPE

- Réaliser un inventaire du réseau d'eau pluviale au besoin
- Mener une analyse à l'échelle d'une intercommunalité, sur les risques potentiels, liés au phénomène de ruissellement pluviale ;
- Évaluer la vulnérabilité du territoire et les conséquences potentielles ;
- Faire un diagnostic des stockages, des ouvrages de collecte de traitement et d'évacuation des eaux pluviales existants et évaluer les potentialités de prise en compte de la lutte contre les inondations
- Prise en compte de la lutte contre les inondations dans l'implantation de nouveaux ouvrages du réseau pluvial (ralentissement, infiltration)
- Améliorer la prise en compte du changement climatique (ex : orages plus violents)

ACTEURS	COUTS
Maîtres d'ouvrage potentiels : Collectivités Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI Partenaires techniques potentiels : structures porteuse de SAGE, Communes	150 000€ 3 études * 50 000€

#### LEVIERS ET FREINS

**Leviers** : - Obligation réglementaire des collectivités de gestion des eaux pluviales ;  
- Des phénomènes extrêmes qui marquent les esprits.

**Freins** : Mobilisation des gestionnaires

#### INDICATEURS

Nombre de diagnostics réalisés

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Prendre en compte l'aléa inondation lors d'installation de nouveaux réseaux ou de renouvellement	1	Sur toute la durée de la SLGRI	3	R1 / R2 / R3 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>

#### ELEMENTS DE CONTEXTE

La réduction de la vulnérabilité des réseaux passe par la prise en compte de l'aléa inondation de façon préventive, que ce soit lors de l'implantation de nouveaux réseaux, mais aussi dans le cadre des travaux de renouvellement ou d'entretien.

Il ressort des échanges avec les gestionnaires que, bien qu'ayant connaissance d'implanter leurs ouvrages en zone inondable, le phénomène inondation n'était pas pris en compte.

#### PRINCIPE

- Organiser la mise à disposition des éléments de connaissance utiles à la prise en compte de l'aléa inondation (enveloppe potentiellement inondable et niveau de la crue de référence)
- Mettre en place des protocoles internes aux services gestionnaires, et en particulier des formations des techniciens, pour la prise en compte de l'aléa inondation.

#### ACTEURS

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** Gestionnaires de réseaux  
**Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI**  
**Partenaires techniques potentiels :** Préfecture, collectivités

#### COUTS

**Cadre des missions**

#### LEVIERS ET FREINS

**Leviers :** - Réalisation de l'action R1 de connaissance des réseaux existants  
- Données disponible auprès des services de l'État.

**Freins :** Mobilisation des gestionnaires

#### INDICATEURS

Nombre de protocoles engagés

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Améliorer la prise en compte de l'aléa inondation sur le fonctionnement des réseaux	2	2018 à 2021	3	R1 / R2 / R4 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Article 6 de la loi de modernisation et de la sécurité civile du 13 août 2014, qui fait obligation aux gestionnaires de réseaux de prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise.

Le diagnostic du risque à l'échelle communale, à réaliser en préalable à la mise en place d'un PCS, doit intégrer une analyse globale des risques et des vulnérabilités locales, incluant le fonctionnement des réseaux.

**PRINCIPE**

Pour les 3 scénarios d'aléas :

- Suite à l'inventaire des réseaux (action R1), réaliser une étude préalable à la réduction de la vulnérabilité des réseaux (rassembler les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement structurel et organisationnel de chaque réseau et évaluer les désordres liés aux inondations)

Formuler un plan d'actions de mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité, cohérent entre réseaux.

**ACTEURS**

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** Gestionnaires de réseaux  
**Financements potentiels :** /  
**Partenaires techniques potentiels :** Préfecture, Établissement public Loire,

**COUTS**

**Cadre des missions**

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** - Obligation réglementaire,  
- Une démarche similaire a déjà été engagée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature « Étude préalable à la réduction de la vulnérabilité des réseaux aux inondations de la Loire moyenne » mars 2006.

**Freins :** Mobilisation des gestionnaires

**INDICATEURS**

Nombre de diagnostics réalisés

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Organiser la communication entre gestionnaires réseaux et collectivités	2	2019 et 2021	3	R1 / R2 / R3 / R4 / R5 / R7 / G2 / G3

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Si les exploitants de services publics doivent prévoir les mesures nécessaires au maintien des besoins prioritaires de la population en cas d'événement majeur, la collectivité reste garante du bon fonctionnement et de la continuité du service public, elle est responsable notamment en cas de crise. Les informations dont disposent les communes dans leur PCS se limitent dans la plupart des cas à un annuaire des services ou personnes d'astreintes.

**PRINCIPE**

- Organiser les échanges d'informations, avant, pendant et après la crise, entre les gestionnaires de réseaux et les collectivités.
- Organiser des rencontres périodiques entre les différents acteurs de la gestion de crise, services de l'État, collectivités et gestionnaires.
- Intégrer les problématiques « réseaux » dans les scénarios des exercices PCS.

**ACTEURS**

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** Structure SLGRI  
**Financements potentiels :** /  
**Partenaires techniques potentiels :** Communes, EPCI, Préfecture, Gestionnaires de réseaux

**COUTS**

**Cadre des missions**

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Des participations existantes à pérenniser et à étendre, demande des collectivités  
**Freins :** Une mise en réseau parfois difficile. Un niveau de participation à bien déterminé, mobilisation des gestionnaires, délégués de réseaux.

**INDICATEURS**

nombre d'exercice par gestionnaire : interne et externe

ACTION	PRIORIT E	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Etudier les scénarii possibles de réaction pour la station d'eau potable des Pont de Cé face au scénario extrême	2	2018	3	R 1
<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>				
Le fonctionnement de la station d'eau potable est garantie jusqu'au scénario moyen, en revanche des incertitudes existent pour le scénario extrême. Les conséquences de ce nouveau scénario, issu de la Directive Inondation, doivent être évaluées afin de mettre en place des protocoles durant la crise et pour faciliter le retour à une situation stable de cet outil vital du territoire.				
<b>PRINCIPE</b>				
La première étape pour le gestionnaire est de s'approprier cette nouvelle donnée afin d'envisager les implications potentielles sur l'outil et son accès. Ensuite une étude devra définir l'impact d'un tel scénario sur la station et préconiser les mesures de réduction de la vulnérabilité afin d'assurer le service de la meilleure des manières possibles dans la continuité d'action et/ou dans la préservation de l'outil pour un retour à une situation stable rapidement. Il pourrait être intéressant, si possible, de définir à partir de quelle côte la station ne peut plus fonctionner. Des éléments complémentaires seront peut-être nécessaires tels que la réalisation de relevés topographiques sur le chemin d'accès et à l'intérieur de la station. Des investissements en matériel seront peut-être à réaliser suite à l'étude.				
<b>ACTEURS</b>				<b>COUTS</b>
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Angers Loire Métropole <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> DREAL, DDT 49, EP Loire, Structure SLGRI				<b>20 000€</b> Forfait étude
<b>LEVIERS ET FREINS</b>				
<b>Leviers :</b> Equipement récent et bien connu <b>Freins :</b> Choix stratégiques à faire pour un scénario modélisé, investissements potentiels ensuite				
<b>INDICATEURS</b>				
Etude et protocole pour le scénario extrême oui/non				

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication	1	2017, puis un an après chaque élection	5	C3 Action conjointe avec SLGRI Authion Loire

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) permettent d'informer les habitants sur les risques auxquels leur commune est soumise ainsi que sur les bons comportements à adopter en cas d'événement.

Les communes ont l'obligation de réaliser ce document et de le porter à connaissance de leurs administrés tous les 2 ans.

9 communes du territoire l'ont réalisé.

Dans le cadre de la fusion de communes et la création de communes nouvelles il est essentiel de revoir ces documents.

**PRINCIPE**

Le principe de cette action est :

- Réaliser un retour d'expérience sur les modes de diffusion du DICRIM, son impact et son appropriation par la population.
- Aider les communes à réaliser ce document si ce n'est pas fait ou s'il y'a eu création de communes nouvelles ;

Proposer une trame de document unique pour le territoire destinée à rendre le document attractif (y inclure des témoignages par exemple)

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Communes <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> Etat, EPCI, Structures porteuses SAGE / SLGRI, EP Loire	<b>10 000€</b> Forfait étude

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** 9 DICRIM réalisés, possibilité de s'appuyer sur l'existant

**Freins :** Diversité des documents, création de communes nouvelles, temps à passer pour les communes

**INDICATEURS**

Résultats de l'enquête d'appropriation

Nombre de DICRIM réalisés

ACTION	PRIORIT E	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Implanter des repères de crue et compléter l'existant	1	2017 à 2019	5	C3

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Les repères de crues matérialisent les niveaux atteints par les crues passées et fournissent les dates des crues historiques d'un cours d'eau. Ils participent ainsi au maintien et à la diffusion de la connaissance et de la conscience du risque inondation.

Toutes les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondations ont l'obligation de matérialiser les éventuels repères de crues caractérisant les évènements exceptionnels.

La restauration et la matérialisation des repères de crues sont soumises à différentes réglementations : Loi du 30 juillet 2003 (article L.563-3), décret du 14 mars 2005, arrêté du 14 mars 2005.

Les repères de crue doivent figurer dans les DICRIM.

Sur les 11 communes, 8 disposent de repères officiels nivelés. De nombreux repères existent mais leur nivellement semble approximatif.

**PRINCIPE**

Le principe de cette action est :

De compléter l'inventaire des repères de crue existants sur le territoire et les intégrer dans les DICRIM réalisés par les communes.

De mettre en valeur les repères de crue historiques existant notamment par le biais de mise en place de panneaux explicatifs ou d'échelle de hauteur.

D'appuyer les communes à déterminer de nouveaux sites de poses de repères de crue dans les zones à enjeux (objectif de nombre à fixer par commune). Enfin, il est envisagé de poser des autocollants identifiés sur chaque maison inondable (ex : compteur électrique) afin que les artisans notamment puissent prendre en compte cet enjeu.

ACTEURS	COUTS
<b>Maître d'ouvrage potentiel :</b> Communes <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> Etat, Structures porteuses SAGE/SLGRI, EP Loire, Syndicats de bassin versant	30 000€ 30* 1 000€ TTC l'ensemble pédagogique (repère, panneau explicatif, et échelle)

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Existence de repères sur le territoire à pérenniser et restaurer

**Freins :** Présence de repères officieux non nivelés, choix des implantations à définir selon la fréquentation du site

**INDICATEURS**

Nombre de repères posés par communes inondables

Mise à jour des bases de données repères de crue

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Faire de la communication régulière auprès de la population	1	2017 puis tous les 2 ans	5	Actions culture du risque G4

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

La communication par les communes est obligatoire tous les 2ans via des réunions publiques. Cette communication peut prendre des formes très diverses de la diffusion d'information via le DICRIM ou le bulletin municipal. L'idée est de varier et cibler les supports pour toucher le plus grand nombre.

**PRINCIPE**

Un certain nombre de supports existe déjà. Un recensement est à réaliser afin de ne pas les multiplier inutilement.

Le principe de cette action est de :

- Réaliser la communication grand public sur des différents thèmes tels que la gestion de crise, la réduction de la vulnérabilité ou l'aménagement du territoire
- De varier les supports de communication utilisés : plaquettes, journaux annuels, fiches conseil inondation ou d'animation au sein d'établissements cibles (écoles, EHPAD...).
- Elaborer un plan de communication le cas échéant.

Cette action peut être reliée à l'action G4 en étant animée par les réserves de sécurité civile.

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Communes <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> EPCI, structures porteuses SAGE/SLGRI, Etat, syndicat de bassin versant	<b>20 000€</b> Forfait réalisation de divers supports

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Existence de supports officiels

**Freins :** Diversité de public, renouvellement des populations, trouver les supports d'information pertinents

**INDICATEURS**

Nombres de participants aux réunions publiques, nombres d'articles ou supports réalisés sur le thème des inondations

Niveau de la commune ou de l'EPCI

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Promotion des Plans Familiaux de Mise en Sûreté (PFMS)	3	2021	5	C3 Action conjointe avec SLGRI Authion Loire

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

La préparation à la gestion de crise est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen.

Un Plan Familial de Mise en Sûreté permet aux familles de se préparer avant une crise majeure en connaissant les bons gestes à adopter, les biens à préserver, les numéros d'urgence etc...

**PRINCIPE**

Le principe de cette action est de :

- communiquer sur cet outil (qui n'est pas spécifique aux inondations) ;
- le rendre accessible au plus grand nombre

Pour ce faire il peut être décidé de simplifier et d'adapter les guides ou plaquettes existants en proposant une trame unifiée pour le TRI.

Pour les nouveaux arrivants en zones inondables, la transmission de la connaissance des inondations par des témoignages directs est un vecteur important.

**ACTEURS**

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** Communes  
**Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI**  
**Partenaires techniques potentiels :** Etat, EPCI, Structure porteuse SLGRI, associations, syndicat de bassin

**COUTS**

**10 000€**  
 Forfait pour la réalisation d'une trame harmonisée et simplifiée sur le TRI

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Documents existants à la DDT

**Freins :** Dispositif peu connu, Multiplicité des documents d'information et de communication

**INDICATEURS**

Réalisation du document, communication et appropriation par la population / intégration dans les DICRIM

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Communiquer auprès des acteurs du logement		2020	5	<b>C3</b> <b>Action conjointe</b> <b>avec SLGRI Authion Loire</b>

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Le territoire est entièrement couvert par des plans de prévention du risque inondation qui réglementent l'usage du sol. Il est également obligatoire de communiquer sur l'exposition au risque inondation des logements lors de la vente/achat ou location ceux-ci via l'information acquéreur locataire (IAL). Cette communication est également à réaliser dans le cadre des locations saisonnières.

**PRINCIPE**

Le principe de cette action est de réaliser une communication ciblée pour sensibiliser sur les différents types d'aléas, les différentes zones à risques et les préconisations des PPRI et sur l'information acquéreur locataire (IAL) :

- les acteurs du logement : notaires, agences immobilières, bailleurs sociaux
- les chambres consulaires, les services instructeurs des collectivités.

*L'information des bailleurs privés ne peut se faire qu'au travers de la communication grand public.*

ACTEURS	COUTS
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Structure SLGRI, EPCI <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> Chambres consulaires, Communes, EP Loire, associations	<b>20 000€</b> Forfait pour la réalisation de supports de communication adaptée et la réalisation de diverses réunions / formation pour les publics ciblés

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Utilisation des réseaux professionnels comme support de diffusion

**Freins :** Multitude d'acteurs à mobiliser

**INDICATEURS**

Nombre de professionnels rencontrés / de supports réalisés / de réunions organisées

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Communiquer auprès des Etablissements scolaires	2	2020	5	C3

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Les enfants constituent un vecteur privilégié de l'information et de la culture du risque auprès de leur famille, à ce titre une communication ciblée et adaptée est envisagée. Les actions de sensibilisation ne doivent pas être limitées aux établissements scolaires situés en zone inondable (en scénario fréquent, il y a 2 lycées et 2 écoles primaires de réellement inondées). Afin de participer au développement de la culture du risque, il est nécessaire de mettre en place des actions de communication et de sensibilisation dans le milieu scolaire.

**PRINCIPE**

Les actions sensibilisation pourraient être développées soit :

Sur les Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

Sur le temps scolaire en créant dans le programme d'éducation au territoire BVA une nouvelle animation sur ce thème.

Le principe de cette action est de mettre en place des animations ludiques permettant d'appréhender le risque inondation au travers du cycle de l'eau, des notions de bassin versant, aléas, enjeux...

L'organisation de ces animations peut être confiée à un organisme spécialisé dans les interventions en milieu scolaire pour définir et mettre en place les supports de communication. Ces interventions en milieu scolaire peuvent être réalisées par des bureaux d'études spécialisés ou par des intervenants publics tels que les structures d'éducation à l'environnement ou des universités dans le cadre de « club nature » ou projets professionnels d'éducation à l'environnement.

Ces actions de communication dans le milieu scolaire pourraient être développées en intercommunalités notamment pour la conception des supports d'animation.

**ACTEURS**

**Maître d'ouvrage potentiel :** Collectivités  
**Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI**  
**Partenaires techniques potentiels :** EPCI, Etat, structures porteuses SAGE/SLGRI, EP Loire, associations

**COUTS**

**10 000€**  
 Forfait pour des interventions auprès de plusieurs classes / écoles. Création de supports ludiques adaptés / sorties terrain

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Programme pédagogique déjà existants sur les BVA, risque abordé dans le programme scolaire, obligations réglementaires

**Freins :** Coûts liés à la création des supports

**INDICATEURS**

Nombre de classes / établissements scolaires proposant des « animations » développées autour du thème des inondations

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Créer des évènements sur le thème des inondations	2	2019,2021	5	C3

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

Le maintien de la culture du risque inondation passe également par des actions qui permettent d’associer des publics divers qui s’inscrivent dans le paysage et sur le territoire.

**PRINCIPE**

Créer des événements (expositions, balades thématiques, exercice...) ou profiter d’événements existants comme la Journée Mondiale des Zones Humides (2 Février) ou la Journée internationale de la prévention des catastrophes (13 Octobre). Promouvoir à ces occasions les documents d’information existants (sites internet, DICRIM...). Le thème des inondations peut également être abordé lors de manifestation communale.

**ACTEURS**

**COUTS**

**Maîtres d’ouvrage potentiels :** Communes, EPCI, Structure SLGRI, Structure porteuse de SAGE, Etablissement Public Loire, Associations  
**Financements potentiels dans le cadre d’un PAPI**  
**Partenaires techniques potentiels :** /

**40 000€**  
 Coût d’organisation et de fournitures diverses

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Nombreux partenaires pouvant créer des évènements ou des supports à coordonner.  
**Freins :** Création de supports adaptés au public visé

**INDICATEURS**

Nombre d’évènements en lien avec le thème des inondations.

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Organiser des journées de sensibilisation et de formation aux élus et fonctionnaires	1	2017, puis après chaque élection	5	C1 / P13 <b>Action conjointe avec SLGRI Authion Loire</b>

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

L'évolution de la réglementation et la diversité des dossiers traités par les élus des collectivités rendent nécessaires la remise à plat des éléments fondamentaux concernant le risque inondation.

**PRINCIPE**

Il s'agit dans un premier temps de recenser l'offre de formation. Puis, le principe de cette action est de proposer aux élus en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et/ou de la gestion de crise des journées de formation/sensibilisation aux aléas et au risque inondation ciblé sur le territoire.

Ces journées seraient l'occasion de répondre à leurs problématiques spécifiques sur ces questions et faciliter les échanges entre élus du territoire.

Un cycle de formation pourrait être créé et décliné ensuite à destination des nouveaux élus.

**ACTEURS**

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** EPCI, Structure SLGRI, Préfecture, Structure porteuse de SAGE, CNFPT, SDIS

**Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI**

**Partenaires techniques potentiels :** Ville d'Angers, AMF

**COUTS**

**15 000€**

Forfait pour l'organisation de journées (déplacements, intervenants...)

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Nouvelle compétence pour les communes

**Freins :** Disponibilité des élus ou fonctionnaires

**INDICATEURS**

Nombre de journée mise en place / nombre de participants / création d'un cycle de formation spécifique

ACTION	PRIORITE	Délais / Fréquence	Axe PGRI	ACTIONS COMPLEMENTAIRES
Réaliser un outil de visualisation 3D des inondations historiques sur un site pilote	2	2019	5	C3 Action conjointe avec SLGRI Authion Loire

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

La promotion de l'exercice de gestion de crise EU Sequana 2016, simulant une crue majeure en Ile-de-France et organisé par la Préfecture de police d'Ile de France, a été faite notamment par le biais de vidéos réalisées par l'institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) d'île de France.

Ces vidéos en 3D permettent d'appréhender visuellement les hauteurs d'eau pouvant être atteintes, les enjeux impactés, les secteurs sensibles à des échelles différentes (vues aériennes, à l'échelle d'une rue, d'un quartier, d'un monument).

**PRINCIPE**

Le principe de cette action est de réaliser un outil de visualisation dans le même esprit que celui réalisé en Ile de France sur un site pilote ou à l'échelle du territoire. L'objectif étant de rendre les cartographies des aléas actuellement connues plus « visuelles ». Cet outil doit avant tout être un outil de communication pédagogique.

**ACTEURS**

**Maîtres d'ouvrage potentiels :** Structure SLGRI, EP Loire  
**Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI**  
**Partenaires techniques potentiels :** Communes, Citée de l'objet connecté

**COUTS**

**30 000€**  
 Prestation de création de l'outil

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Présence de la Citée de l'objet connecté, coût abordable à l'échelle du TRI

**Freins :** Compilation des données nécessaires à la réalisation

**INDICATEURS**

Réalisation : Oui / Non

<b>ACTION</b>	<b>PRIORITE</b>	<b>Délais / Fréquence</b>	<b>Axe PGRI</b>	<b>ACTIONS COMPLEMENTAIRES</b>
Développer les outils numérique (application) dans la culture du risque	3	2021	5	C3 / C9

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

La communication via des réunions publiques ou des documents papiers (bulletins municipaux, plaquette, ...) ne touche qu'une partie de la population.

Une autre communication pour la population jeune, connectée et/ou de passage doit être pensée et développée.

En 2014, 76% des téléphones vendus étaient des smartphones. Les applications numériques sont de plus en plus présentes dans la vie quotidienne des habitants. Les réseaux sociaux permettent de faire circuler l'information en temps réel comme cela a été le cas lors de l'épisode orageux de mai 2016 où les photos des inondations des rue d'Angers ont très vite circulées. Le secteur du numérique est important sur Angers développe de nombreux projet

**PRINCIPE**

En partenariat avec le secteur du numérique angevin, une application pour smartphone pourrait être développée. L'objectif est de se servir des nouveaux outils numériques (applications, réseaux sociaux, réalité augmentée, ...) pour toucher une autre partie de la population et l'informer sur le risque inondation (type d'aléas, enveloppe de crues, enjeux touchés, historiques, ...) mais aussi les bonnes pratiques et les mesures existantes sur le territoire pour limiter ce risque.

Cette application pourrait servir soit de manière préventive en indiquant le niveau d'eau de crue de référence selon une position GPS soit en période d'alerte pour informer la population de l'évolution de la situation.

<b>ACTEURS</b>	<b>COUTS</b>
<b>Maîtres d'ouvrage potentiels :</b> Structure SLGRI <b>Financements potentiels dans le cadre d'un PAPI</b> <b>Partenaires techniques potentiels :</b> EPCI, SDIS, Communes, Citée de l'objet connecté, ESEO	<b>30 000€</b> Prestation de création de l'outil

**LEVIERS ET FREINS**

**Leviers :** Contexte numérique sur Angers (Label French Tech)

**Freins :** Le côté non maîtrisé des réseaux sociaux.

**INDICATEURS**

Réalisation Oui / Non ; Nombre de communes / EPCI relayant ces outils

Nombre de téléchargements

# ANNEXE 13



ARRÊTÉ PREFECTORAL REGIONAL  
en date du } 2012-2015  
enregistré le }  
sous le numéro 15.026

PREFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

### Arrêté

**établissant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important sur le bassin Loire-Bretagne**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

PREFET DU LOIRET

PREFET COORDONNATEUR

DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8 et R.566-14 à R.566-17 relatifs à l'élaboration des stratégies locales pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important ;

Vu l'arrêté n°12.255 du 26 novembre 2012, établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important sur le bassin Loire-Bretagne, pris en application de l'article L.566-5 du code de l'environnement ;

Vu les avis émis par les préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne, saisis par courrier en date du 23 octobre 2014 ;

Vu l'avis émis par la commission administrative du bassin Loire-Bretagne le 5 décembre 2014 ;

Sur la proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne,

## ARRÊTE

### Article 1

Une stratégie locale est élaborée sur chacun des territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important sur le bassin Loire-Bretagne tels que définis à l'article R.566-14 du code de l'environnement.

Ces risques importants relèvent d'un aléa lié aux inondations fluviales ou d'un aléa lié aux submersions marines.

La liste des territoires concernés est précisée dans l'arrêté n°12-255 du 26 novembre 2012.

### Article 2

Le périmètre de chacune de ces stratégies locales est précisé en annexe, hormis celle du territoire à risque d'inondation important interbassin dit du « Littoral Charentais-Maritime » et celle du territoire à risque d'inondation important de la Baie de l'Aiguillon qui feront l'objet d'arrêtés complémentaires.

D'ici un an, le présent arrêté pourra être complété, sur proposition des préfets concernés, pour tenir compte des arrêtés qu'ils auront pris conformément à l'article R. 566-15 du code de l'environnement pour définir les parties prenantes concernées.

Lorsque le périmètre de la stratégie locale englobe un territoire s'étendant sur deux ou plusieurs départements, un arrêté conjoint des préfets intéressés désigne les parties prenantes concernées, et précise par ailleurs le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale sous l'autorité du ou des préfets concernés. Sans préjudice de cette disposition tirée de l'article R. 566-15 du code de l'environnement, un préfet est désigné dans l'annexe jointe pour coordonner l'action de l'État dans l'élaboration de chacune des stratégies locales du bassin Loire Bretagne.

### Article 3

Chaque stratégie locale poursuit les objectifs de :

- préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues ou des submersions ;
- planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
- réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
- intégrer les dispositifs utiles à la protection dans une approche globale de gestion des inondations ou des submersions marines ;
- améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation ;
- se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Elle comprend l'ensemble des éléments précisés à l'article R.566-16 du Code de l'Environnement.

#### Article 4

Conformément à l'article R. 566-15 du code de l'environnement, la stratégie locale, élaborée en application des dispositions de l'article L.566-8, est approuvée par arrêté du préfet ou, lorsque le périmètre de la stratégie locale englobe un territoire s'étendant sur deux ou plusieurs départements, un arrêté conjoint des préfets intéressés, après avis du préfet coordonnateur de bassin. Elle est rendue publique. Le préfet coordonnateur de bassin pourra s'appuyer sur des instances de concertation sur les risques inondation intervenant à l'échelle du bassin Loire Bretagne avant d'émettre son avis.

La stratégie locale de chacun des territoires à risque d'inondation important identifiés sur le bassin Loire Bretagne, sera arrêtée avant le 31 décembre 2016.

#### Article 5

Un compte-rendu sur la mise en œuvre du présent arrêté sera effectué tous les six mois par chacun des préfets concernés.

#### Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

#### Article 7

Les préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Orléans, le 20 FEV. 2015

Le préfet de la région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne



Michel JAU

## Annexe

Liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important sur le bassin Loire-Bretagne tels que définis à l'article R. 566-14 du code de l'environnement :

### 1 - Territoire à risque important du secteur « ANGERS - AUTHION - SAUMUR »:

• **Type d'aléas : inondations fluviales**

• **Périmètre :**

#### INDRE-ET-LOIRE

- AVOINE
- BOURGUEIL
- CANDÉS-SAINT-MARTIN
- LA CHAPELLE-SUR-LOIRE
- CHOUZE-SUR-LOIRE
- HUISMES
- INGRANDES-DE-TOURAINES
- RESTIGNON
- RIGNY-USSE
- SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE
- SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL
- SAINT-PATRICE
- SAVIGNY-EN-VERON

#### MAINE-ET-LOIRE

- ALLONNES
- ANDARD
- ANGERS
- BEAUFORT-EN-VALLEE
- BLAISON-GOHIER
- BLOU
- LA BOHALLE
- BOUCHEMAINE
- BRAIN-SUR-ALLONNES
- BRAIN-SUR-L'AUTHION
- BRIOLLAY
- BRION
- CANTENAY-EPINARD
- CHEFFES-SUR-SARTHE
- CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT
- CORNE
- CORNILLE-LES-CAVES
- LA DAGUENIERE
- ECOUFLANT
- GEE
- GENNES
- JUIGNE-SUR-LOIRE
- LONGUE-JUMELLES
- MAZE

- LA MENITRE
- MONTSOREAU
- MURS-ERIGNE
- NEUILLE
- PARNAY
- LES PONTS-DE-CE
- LES ROSIERS-SUR-LOIRE
- SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES
- SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
- SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX
- SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS
- SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE
- SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE
- SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE
- SAINT-REMY-LA-VARENNE
- SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE
- SAINT-SULPICE
- SAUMUR
- SOULAIRES-ET-BOURG
- SOUZAY-CHAMPIGNY
- LE THOUREIL
- TRELAZE
- TURQUANT
- VARENNES-SUR-LOIRE
- VILLEBERNIER
- VIVY

• Le préfet de Maine-et-Loire est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

### 2 - Territoire à risque important du secteur de BOURGES

• **Type d'aléas : inondations fluviales**

• **Périmètre :**

• BOURGES

• SAINT-DOULCHARD

• SAINT-GERMAIN-DU-PUY

• La préfète du Cher est désignée pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

### 3- Territoire à risque important du secteur de CHATELLERAULT

• **Type d'aléas : inondations fluviales**

• **Périmètre :**

• AVAILLES-EN-CHATELLERAULT  
• BONNEUIL-MATOURS

• CENON-SUR-VIENNE  
• CHATELLERAULT

• NAINTRÉ  
• VOUËUIL-SUR-VIENNE

• Le préfet de la Vienne est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

#### **4 - Territoire à risque important du secteur « CLERMONT-FERRAND – RIOM »**

- Type d'aléas : inondations fluviales
- Périmètre :
  - AUBIÈRE
  - AULNAT
  - BEAUMONT
  - BLANZAT
  - CÉBAZAT
  - CEYRAT
  - CHAMALIÈRES
  - CHÂTEAUGAY
  - CHÂTEL-GUYON
  - CLERMONT-FERRAND
  - DURTOL
  - ENVAL
  - GERZAT
  - MALAUZAT
  - MARSAT
  - MÈNÉTROL
  - MOZAC
  - NOHANENT
  - RIOM
  - ROMAGNAT
  - ROYAT
  - SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM
  - SAYAT
  - VOLVIC
- Le préfet du Puy-de-Dôme est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

#### **5 - Territoire à risque important du secteur « LA ROCHELLE - ILE DE RE »**

- Type d'aléas : submersions marines
- Deux stratégies locales :
  - Périmètre insulaire :
    - ARS-EN-RE
    - LE BOIS-PLAGE-EN-RE
    - LA COUARDE-SUR-MER
    - LA FLOTTE
    - LOIX
    - LES PORTES-EN-RE
    - RIVEDOUX-PLAGE
    - SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES
    - SAINTE-MARIE-DE-RE
    - SAINT-MARTIN-DE-RE
  - Périmètre sur le continent métropolitain :
    - ANGOULINS
    - AYTRE
    - LA JARNE
    - L'HOUMEAU
    - MARSILLY
    - NIEUL-SUR-MER
    - LA ROCHELLE
    - SAINT-VIVIEN
    - SALLES-SUR-MER
- La préfète de la Charente-Maritime est désignée pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

#### **6 - Territoire à risque important du secteur du MANS**

- Type d'aléas : inondations fluviales
- Périmètre :
  - ALLONNES
  - ARNAGE
  - COULAINES
  - LE MANS
  - SAINT-PAVACE
- La préfète de la Sarthe est désignée pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

#### **7 - Territoire à risque important du secteur du PUY EN VELAY**

- Type d'aléas : inondations fluviales
- Périmètre :
  - AIGUILHE
  - BRIVES-CHARENSAC
  - CHADRAC
  - CHASPINHAC
  - COUBON
  - ESPALY-SAINT-MARCEL
  - LE MONTEIL
  - POLIGNAC
  - LE PUY-EN-VELAY
  - SAINT-GERMAIN-LAPRADE
  - VALS-PRES-LE-PUY
- Le préfet de la Haute-Loire est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

#### **8 - Territoire à risque important du secteur de MONTLUÇON :**

• Type d'aléas : inondations fluviales

• Périmètre :

• DESERTINES  
• DOMERAT

• LAVAUT-SAINTE-ANNE  
• MONTLUÇON

• SAINT-VICTOR

• Le préfet de l'Allier est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

#### **9 - Territoire à risque important du secteur de MOULINS :**

• Type d'aléas : inondations fluviales

• Périmètre :

• AVERMES  
• BRESSOLLES

• MOULINS  
• NEUVY

• TOULON-SUR-ALLIER  
• YZEURE

• Le préfet de l'Allier est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

#### **10 - Territoire à risque important du secteur de NANTES**

• Type d'aléas : inondations fluviales

• Périmètre :

• BOUGUENNAIS  
• COUERON  
• INDRE  
• LA MONTAGNE

• NANTES  
• LE PELLERIN  
• REZE  
• SAINT-HERBLAIN

• SAINT-JEAN-DE-BOISEAU  
• SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE  
• VERTOUC

• Le préfet de la Loire-Atlantique est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

#### **11 - Territoire à risque important du secteur de NEVERS**

• Type d'aléas : inondations fluviales

• Périmètre :

• CHALLUY  
• COULANGES-LES-NEVERS  
• FOURCHAMBAULT

• MARZY  
• NEVERS  
• SAINT-ELOI

• SERMOISE-SUR-LOIRE

• Le préfet de la Nièvre est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

#### **12 - Territoire à risque important du secteur de NOIRMOUTIER – ST-JEAN-DE-MONTS**

• Type d'aléas : submersions marines

• Deux stratégies locales :

• Périmètre insulaire :

##### VENDEE

• BARBATRE  
• NOIRMOUTIER-EN-ILE

• LA GUERINIERE  
• L'EPINE

### **Périmètre sur le continent métropolitain :**

#### LOIRE-ATLANTIQUE

- BOURGNEUF-EN-RETZ
- LES MOUTIERS-EN-RETZ

#### VENDEE

- LA BARRE-DE-MONTS
- BEAUVOIR-SUR-MER
- BOLLIN

- NOTRE-DAME-DE-MONTS
- SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ
- SAINT-JEAN-DE-MONTS

- Le préfet de la Vendée est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

### **13 - Territoire à risque important du secteur d'ORLEANS**

- Type d'aléas : inondations fluviales

#### • Périmètre :

- |                            |                              |                            |
|----------------------------|------------------------------|----------------------------|
| • BOU                      | • MARDIE                     | • SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE  |
| • LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN | • NEUVY-EN-SULLIAS           | • SAINT-JEAN-LE-BLANC      |
| • CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE    | • OLIVET                     | • SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN |
| • CHECY                    | • ORLEANS                    | • SANDILLON                |
| • COMBLEUX                 | • OUVROUER-LES-CHAMPS        | • SIGLOY                   |
| • DARVOY                   | • SAINT-CYR-EN-VAL           | • TIGY                     |
| • FEROLLES                 | • SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL     | • VIENNE-EN-VAL            |
| • GUILLY                   | • SAINT-DENIS-EN-VAL         |                            |
| • JARGEAU                  | • SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN |                            |
| • MARCILLY-EN-VILLETTE     | • SAINT-JEAN-DE-BRAYE        |                            |

- Le préfet du Loiret est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

### **14 - Territoire à risque important du secteur de « QUIMPER - LITTORAL SUD FINISTERE »**

- Type d'aléas : inondations fluviales et submersions marines

#### • Périmètre :

Le périmètre de la stratégie locale comprend l'ensemble des communes du bassin versant de l'Odet qui s'étend sur le département du Finistère et les douze communes du littoral ci-dessous :

- |                      |                        |                 |
|----------------------|------------------------|-----------------|
| • BENODET            | • GUENGAT              | • PLOGONNEC     |
| • BRIEC              | • GUILVINEC            | • PLOMELIN      |
| • CAST               | • ILE-TUDY             | • PLONEÏS       |
| • CLOHARS-FOUESNANT  | • LANDRÉVARZEC         | • PLUGUFFAN     |
| • COMBRIT            | • LANDUDAL             | • PONT-L'ABBE   |
| • CONCARNEAU         | • LANGOLEN             | • QUIMPER       |
| • CORAY              | • LAZ                  | • QUÉMÉNÈVEN    |
| • EDERN              | • LEUHAN               | • SAINT-EVARZEC |
| • ELLIANT            | • LOCTUDY              | • SAINT-YVI     |
| • ERGUE-GABERIC      | • PENMARCH             | • TOURC'H       |
| • LA FORET-FOUESNANT | • PLEUVEN              | • TREFFIAGAT    |
| • FOUESNANT          | • PLOBANNALEC-LESCONIL | • TRÉGOUREZ     |
| • GOUESNACH          |                        |                 |

- Le préfet du Finistère est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

**15 - Territoire à risque important du secteur de SAINT-ETIENNE (TRI interbassin avec le bassin Rhône-Méditerranée)**

- Type d'aléas : inondations fluviales

- Périmètre sur le bassin Loire-Bretagne :

- |                       |                            |                         |
|-----------------------|----------------------------|-------------------------|
| • ANDREZIEUX-BOUTHEON | • LA TALAUDIÈRE            | • SAINT-PRIEST-EN-JAREZ |
| • FIRMINY             | • LA TOUR-EN-JAREZ         | • SORBIERS              |
| • FRAISSES            | • LE CHAMBON-FEUGEROLLES   | • UNIEUX                |
| • L'ETRAT             | • SAINT-ETIENNE            | • VILLARS               |
| • LA FOUILLOUSE       | • SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT |                         |
| • LA RICAMARIE        | • SAINT-PAUL-EN-CORNILLON  |                         |

- Le préfet de la Loire est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

**16 - Territoire à risque important du secteur de SAINT-MALO - BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL**

- Type d'aléas : submersions marines

- Périmètre :

ILLE-ET-VILAINE

- BAGUER-PICAN
- CANCALE
- CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE
- CHERRUEIX
- DOL-DE-BRETAGNE
- LA FRESNAIS
- LA GOUESNIÈRE
- HIREL
- LILLEMER
- MINIAC-MORVAN
- MONT-DOL

- PLERGUER
- ROZ-LANDRIEUX
- ROZ-SUR-COUESNON
- SAINT-BENOIT-DES-ONDES
- SAINT-BROLADRE
- SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE
- SAINT-GUINOUX
- SAINT-MALO
- SAINT-MARCAN
- SAINT-MELOIR-DES-ONDES
- SAINT-PÈRE
- LE VIVIER-SUR-MER

MANCHE

- BEAUVOIR
- LE MONT-SAINT-MICHEL
- PONTORSON

- Le préfet d'Ille-et-Vilaine est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

**17 - Territoire à risque important du secteur de SAINT-NAZAIRE - PRESQU'ILE DE GUERANDE**

- Type d'aléas : submersions marines

- Périmètre :

- |                      |                |                 |
|----------------------|----------------|-----------------|
| • BATZ-SUR-MER       | • GUERANDE     | • SAINT-NAZAIRE |
| • LE CROISIC         | • PORNICHE     | • LA TURBALLE   |
| • LA BAULE-ESCOUBLAC | • LE POULIGUEN |                 |

- Le préfet de la Loire-Atlantique est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.

### **18 - Territoire à risque important du secteur de TOURS**

• **Type d'aléas : inondations fluviales**

• **Périmètre :**

- |                  |                           |                          |
|------------------|---------------------------|--------------------------|
| • BALLAN-MIRE    | • MONTLOUIS-SUR-LOIRE     | • SAINT-GENOUPH          |
| • BERTHENAY      | • LA RICHE                | • SAINT-PIERRE-DES-CORPS |
| • FONDETTES      | • ROCHECORBON             | • SAVONNIERES            |
| • JOUE-LES-TOURS | • SAINT-AVERTIN           | • TOURS                  |
| • LARCAY         | • SAINT-CYR-SUR-LOIRE     | • VILLANDRY              |
| • LUYNES         | • SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY | • LA VILLE-AUX-DAMES     |

• **Le préfet d'Indre-et-Loire est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.**

### **19 - Territoire à risque important du secteur de VICHY**

• **Type d'aléas : inondations fluviales**

• **Périmètre :**

- |                        |                     |                            |
|------------------------|---------------------|----------------------------|
| • ABREST               | • CREUZIER-LE-VIEUX | • SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES |
| • BELLERIVE-SUR-ALLIER | • CUSSET            | • SAINT-YORRE              |
| • CHARMEIL             | • HAUTERIVE         | • VICHY                    |

• **Le préfet de l'Allier est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.**

### **20 - Territoire à risque important du secteur de la VILAINE DE RENNES A REDON**

• **Type d'aléas : inondations fluviales**

• **Périmètre :**

Le périmètre de la stratégie locale comprendra l'ensemble des communes du bassin inscrites dans le périmètre du SAGE de la Vilaine, arrêté le 8 septembre 2014 par le préfet d'Ille-et-Vilaine. Il s'étend sur les départements des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

• **Le préfet d'Ille-et-Vilaine est désigné pour coordonner l'action de l'État pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de ce territoire.**